DERNIERE EDITION

SIX PAGES

LA PRESSE

CIRCULATION MOYENNE PAR JOUR 52,686

TREIZIEME ANNEE—N° 63 MONTREAL LUNDI 18 JANVIER 1897 UN CENTIN

LA TEMPETE D'HIER

Dommages nombreux à la propriété

Le toit d'une église emporté

La vague d'air chaud qui a commencé à se faire sentir à Montréal, dès vendredi, a augmenté d'intensité hier, et s'est rapidement transformée en tempête. Le peu de neige que nous avions n'a pas tardé à s'évaporer sous l'influence d'une pluie accompagnée de vent qui, durant quelques heures, est devenu une véritable bourrasque. Il fallait voir, hier, les quelques passants qui se risquaient sur la rue par une pluie battante, sur un trottoir transformé en patinoir. S'il y a eu des chutes nombreuses, heureusement il n'y a pas eu d'accidents.

Le vent avait une telle force que les toits de plusieurs maisons et édifices ont été partiellement enlevés. L'une des grandes vitres du Queen's Hotel s'est brisée avec fracas ; mais c'est là le seul dommage causé à l'hôtel. C'est entre 3 et 4 heures que la tempête a battu son plein. Dans la partie supérieure de la ville, plusieurs arbres ont été abattus par le vent. Dans les environs de la côte du Beaver Hall, un bruit formidable s'est fait entendre vers trois heures. C'était l'avant-toit de l'église St Andrew qui venait de céder sous les coups répétés de la tempête et qui était allé s'abattre près du trottoir. Le vent a aussi enlevé de larges pièces de couvertures à la même église. On signale encore plusieurs dommages causés à certaines résidences, mais aucun n'est très considérable.

EXPLOSION DE LAMPE

Une femme sérieusement brulée

Sur l'Avenue Laval

Vers minuit et demi, la nuit dernière, le feu s'est déclaré dans l'établissement de M. D. Hyams, marchand tailleur, No 2333 rue Ste Catherine. Les pompiers ont été appelés, mais il y a eu des dommages considérables causés surtout par l'eau. Les maisons voisines occupées par MM. Weesburg and Co., comme magasins et résidences privées ont aussi été endommagées à cause de la fumée intense qui remplissait toutes les chambres.

Les occupants ont dû laisser le logis. Les pompiers ont été obligés de transporter eux-mêmes avec beaucoup de difficultés, Mme Weisburg qui était retenue au lit par la maladie depuis quelque temps.

Les flammes ont été éteintes par les hommes de la caserne No 5.

—A 6 heures, hier soir, l'avertisseur 74 appelait les pompiers au couvent de la Maternité, rue Dorchester, pour un feu de cheminée. Pas de dommages.

—Un bien pénible accident est arrivé à Mme Brunet, samedi soir, à sa résidence, No 350A avenue Laval. Elle transportait une lampe allumée lorsque celle-ci fit explosion et mit le feu aux tapis. Dans ses efforts pour éteindre elle-même les flammes, elle s'est affreusement brûlée aux bras et aux jambes. On a dû appeler l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame qui l'a transportée à cette institution.

Quelques instants après, un vieillard arrivait aussi à l'hôpital pour se faire panse. les deux doigts, disant qu'il s'était brûlé en voulant porter secours à Mme Brunet.

L'état de cette dernière n'est pas considéré comme dangereuse cependant bien qu'elle soit très souffrante. Les pompiers ont été appelés et ils ont réussi à éteindre le feu avec des pompes chimiques. Les pertes ne sont pas considérables.

UNE RELIGIEUSE DE L'OREGON

On annonce l'arrivée en cette ville, de la soeur Marie-Cléophas, supérieure de l'hôpital Ste Marie, à Astoria, Orégon. Soeur Marie-Cléophas, née Marie-Louise Galaise, était partie depuis dix-huit ans pour les missions que possèdent en Orégon, les soeurs de la Providence.

CLUB COURSOL

Le club Coursol aura une séance très importante, dans ses salles, No 227, rue Plessis, mercredi prochain, le 20 janvier, à 8 heures p.m. Il y aura conférence par M. Branchaud, discours par des orateurs distingués, etc.

Les conservateurs de la division Ste Marie et les membres des autres organisations conservatrices, sont invités à assister à cette séance.

URSULINES DE TROIS-RIVIERES

—On nous écrit de Trois-Rivières : Viennent d'entrer au noviciat des religieuses Ursulines, ici, Mlles Eva Belcourt, de la Baie ; Georgine Caron, de Sherbrooke ; Rose Lahaye, de Batiscan ; M. Louise Lamy, de St Léon ; Blanche Brunet, de Trois-Rivières.

——M. Pierre Joseph Héroux, marchand et ancien préfet du comté de St Maurice, Thomas Lacerte, cultivateur, ont élus conseillers de la paroisse de Shawengan.

UNIVERSITE LAVAL

Mercredi, le 20 du courant, à 8 heures du soir, conférence par M. Lecocq, doyen de la faculté de théologie.

Sujet : "Etude d'apologétique contemporaine".

BLESSE PAR UN ARBRE

Alfred Lapointe, une jeune homme demeurant à Québec, a été victime d'un grave accident, la semaine dernière.

Il travaillait dans le bois, au lac Nantel, jeudi dernier, lorsque, en abattant, un arbre, il s'est trouvé lancé à une grande distance par une branche qui s'est redressée.

Lapointe, dans sa chute, a reçu des lésions internes graves. Il est arrivé à l'hôpital Notre-Dame, ce matin.

A ST-PAUL L'ERMITE

Dimanche dernier, le 17 courant, la paroisse de St Paul l'Ermite, célébrait sa fête patronale. A cette occasion M. l'abbé Richard, vicaire desservant, avec le bienveillant concours de plusieurs messieurs du collège de L'Assomption, déploya toute la pompe qui caractérise les grandes solennités dans cette belle petite paroisse. La messe fut chantée par M. Hector Marsolais, assisté de MM. Boisseau et Paré, comme diacre et sous-diacre. M. Ferréol Jobin docteur en philosophie, donna, avec son éloquence accoutumée, le sermon de circonstance. A l'orgue, le choeur, sous l'habile direction de M. Joseph Marion, M. P., exécuta la messe du second ton. Les solos furent admirablement rendus par MM. H. Panzé et Paul Séguin. M. et Mme Omer Lachapelle, auxquels incombait la tâche de la quête, s'en acquittèrent avec beaucoup de distinction.

IVETTE GUILBERT

Arrivée de New-York ce matin à Montréal

La divette confinée à sa chambre à l'hotel Windsor

La divette parisienne, Yvette Guilbert, est arrivée ce matin, de New-York, à Montréal. Elle est accompagnée de son impresario, M. T. D. Marks, de quelques chanteuses de haute envolée, et de ses femmes de compagnie. Yvette Guilbert a joué à New-York, à la fin de la semaine dernière ; elle est partie hier soir, de la grande cité américaine pour venir à Montréal. Les fatigues du voyage l'ont empêchée de recevoir ce matin, les nombreux visiteurs qui se pressaient dans la rotonde du Windsor. Le représentant de la "Presse" a été cependant admis auprès de la divette qui lui a raconté ses impressions de voyage en Amérique, et lui a dit sa vive satisfaction de se trouver dans une ville comme Montréal, qui bien qu'anglaise par conquête, avait si bien conservé les moeurs et les traditions des aïeux de la bonne vieille France.

Yvette Guilbert chantera trois fois, ce soir, et elle exécutera trois morceaux à chacune de ses venues sur la scène. Ses chansonnettes, assure-t-on, enlèveront l'assistance, tant elle y met de fini dans sa diction, d'impression nabilité dans ses gestes, de vivacité et de réalisme dans la moindre de ses actions.

Après la représentation, Yvette Guilbert se rendra à Toronto en convoi spécial. De là, elle ira à Buffalo, Memphis, St Louis, Chicago, et autres villes américaines. Elle terminera finalement sa tournée le 6 du mois de février prochain par trois ou quatre représentations qu'elle donnera à New-York. Elle s'embarquera le 10 du même mois, pour Paris, où elle remplira un engagement de quelques années à la "Scala".

Le répertoire d'Yvette Guilbert est une véritable mine de Crésus. Une seule de ses chansonnettes, nous a-t-elle dit, intitulée "Vos Hures", payée 12 francs 50c., lui a rapporté 25.000 francs. Une foule de chansonnettes de la divette sont écrites de sa main, musique et paroles.

Yvette Guilbert espère remporter ce soir, un immense succès à la salle Windsor.

LE NOYE DE L'ILE DES SŒURS

L'identité du noyé qui a été trouvé, le 6 janvier dernier, vis-à-vis de l'île des Soeurs, n'a pas encore été établie. A cause de l'état de décomposition dans lequel se trouve le cadavre, l'autopsie n'a pu révéler d'une manière certaine la cause de la mort.

DISPARUS

Deux petites filles du nom de Butler, âgées de 6 et de 8 ans respectivement, sont disparues de la résidence de leurs parents, rue Sharron, 142.

LES REVISEURS

Demain sera le dernier jour, pour la révision des listes électorales municipales. Aujourd'hui, les réviseurs ont siégé et ont ajouté les noms suivants, qui avaient été omis : M. G. Turner et Frank Simpson, No 107 rue St Jacques.

LE REFUGE PROTESTANT

Le rapport hebdomadaire du refuge protestant pour la semaine expirant le 16 janvier, donne les chiffres suivants : Nombre de patients, 137 ; à l'institut Moore, 31 ; asile pour la nuit accordé à 858 indigents ; familles secourues, 315 ; bois distribué aux pauvres, 12 cordes ; charbon distribué 2 tonnes. Les gouverneurs-visiteurs, cette semaine, au refuge protestant, seront l'hon. A. W. Morris et M. W. W. Ogilvie.

CONCERT A VERDUN

Les membres du Lyric Glee Club ont donné, hier soir, un concert aux patients de l'asile de Verdun. Un bon programme a été exécuté et les malheureux aliénés, pour la seconde fois, pendant la semaine, ont passé une soirée très agréable.

LES MALLES POUR L'EUROPE

Les malles pour la Grande-Bretagne et l'Irlande fermeront, cette semaine, au bureau de poste de Montréal, aux heures suivantes : Lundi, par le steamer "Lahn", ligne N. G. Lloyd, à 5.30 heures p.m. ; mardi, par le steamer "New-York," ligne américaine, à 5.30 heures p.m. ; par le steamer "Germanic", ligne "White Star", à 5.30 heures p.m. ; jeudi, par le "Labrador," ligne Dominion, à 7 heures p. m. ; vendredi, par le "Labrador, "—supplémentaire,—à 6.30 heures a.m. ; par le "Sarnia," ligne Cunard. à 8 heures a.m.

PARC SOHMER

Malgré le mauvais temps, il y avait foule au Parc Sohmer, hier soir. Le programme, comme d'habitude, était des plus attrayants. Parmi les jolies sélections de musique qui ont été rendues par l'excellente orchestre du parc, il faut remarquer une charmante gavotte, composée par M. Jean Moermans, qui forme partie actuellement de la musique de Sousa. M. Moermans est bien connu à Montréal.

C'est mercredi soir que doit avoir lieu la rencontre entre Slavin et Hall. C'est tout un événement parmi les amateurs du sport. Des paris considérables sont engagés de part et d'autres. Les deux adversaires, dit-on, sont en excellente condition, et l'on peut s'attendre à une joûte des plus intéressantes.

Le tribunal de la cour de revision a siégé ce matin. Toutes les causes ont été appelées. Comme les avocats n'étaient pas prêts, on a clos la séance à

UN PETIT BANC EN BAS DE QUEBEC

Les employés de l'Intercolonial indignés menacent de se mettre en grève

Protestation d'un citoyen

On écrit de Fraserville qu'il règne dans cette localité et dans tout le bas du fleuve, une grande excitation au sujet d'une certaine mission qui aurait été confiée à M. J. E. Bédard, avocat, de Québec. Ce dernier a été chargé, paraît-il, par le gouvernement fédéral, de faire des enquêtes sur la couleur politique des employés de l'Intercolonial. On parle même de faire un mauvais parti au commissaire enquêteur. Les employés de l'Intercolonial, fatigués de la tyrannie qu'on leur fait subir, menacent de se mettre en grève.

Un citoyen bien connu de Fraserville, M. Emile Dubé, a reçu ces jours-ci ordre de Monsieur Bédard, de comparaître devant lui pour répondre à une accusation de fraude et d'irrégularités dans la vente et la livraison de bois à l'Intercolonial, de 1892 à 1896. M. Bédard prétend être nommé sous le grand sceau du Canada.

M. Dubé a répondu à la lettre de M. Bédard en termes indignés. è

"Le tout est un libelle et une attaque injustifiables au sujet desquels j'entends exercer tous les recours que la loi me donne.

"Si ceux qui vous ont nommé ont un recours à exercer contre moi, la voie ordinaire des tribunaux leur est ouverte et je les défie ainsi que vous-même de venir m'y rencontrer en la manière habituelle.

"Je n'ai rien à me reprocher, ma réputation d'honnête homme ici est connue, je ne me suis jamais rendu coupable d'aucune fraude ou irrégularité et je repousse vos accusations et insinuations avec toute l'énergie dont je suis capable.

"Vous m'informez qu'une plainte a été portée contre moi. Quelle est cette plainte ? Où est-elle ? A qui et devant qui a-t-elle été faite? Quel est celui qui a fait cette plainte ? Pourquoi ne connaîtrais-je pas au moins mon accusateur ?

"Je vous prie de croire que je ne me soumettrai à aucune injustice."

HABEAS CORPUS

D'un prétendu aliéné contre le Dr Villeneuve

M. Duncan Kinsella, interné comme démens à l'asile St-Jean de Dieu, a donné instruction à son avocat, M. Wilbrod Pagnuelo, de demander l'émission d'un bref d'habeas corpus contre le Dr Villeneuve, medecin de l'asile, obligeant ce dernier à conduire le requérant devant l'un des juges de la cour supérieure, afin que l'on puisse constater son état mental.

LA JETEE

Et les commissaires du havre

Le rapport de M. St-George, inspecteur de la ville, recommandant à la corporation de ne plus verser d'argent pour l'entretien de la jetée de protection, donne lieu à des commentaires de la part des membres de la commission du havre. Le rapport ayant été déféré aux avocats de la corporation, les commissaires n'en ont pas encore reçu communication. M. Robert Mackay dit que les commissaires n'agiront, dans cette affaire, que si on leur refuse l'argent nécessaire pour les améliorations du havre.

A SAINT-PIERRE

Service pour Mgr Fabre

On s'attendait, hier, à un sermon par Mgr Langevin, à l'église St-Pierre, mais Sa Grandeur était partie depuis samedi soir, pour St-Isidore de Laprairie. L'archevêque de St-Boniface sera de retour ce soir à la maison mère des RR. PP. Oblats, rue Visitation.

Le Saint Sacrifice a été offert par le R. P. Dozois, assisté, comme diacre et sous-diacre, du R. P. Coutlée et du R. P. Deguire.

Le R. P. Jodoin, après avoir donné lecture du décret du concile de Trente sur les mariages clandestins, a invité les fidèles à assister en grand nombre au concert qui sera donné ce soir par le choeur de la paroisse, au profit des pauvres, dans la salle St-Pierre. Il a félicité les membres du choeur et les a remerciés des services qu'ils rendent gratuitement à l'église. Le concert s'ouvrira par "Le chant des Spartiates", de Denefve, par le choeur St-Pierre, suivi d'un duo de mandoline et guitare, par MM. Paul Lamoureux et A. Anderson ; "Le Vallon", chant par Edmond Langlois ; Fantaisie pour clarinette, par le professeur M. E. Van Loock ; "La Veillée", déclamation, par Mme W. Riendeau ; "En rade", quatuor, par MM. F. Bergeron ; 1er ténor ; A. Fournier, 2e ténor. E. Langlois, baryton, et A. Clément, basse ; solo de violon, par M. J. A. Duquette ; "La voix des blés", par le choeur ; le choeur des jeunes filles, sous la direction de Mme V. Champagne. Solistes : Mlle R. Rondeau et Mlle C. Galaise, soprani ; Le cor, solo de basse, par M. E. Duquette ; Salut des Alpes, M. Paul Lamoureux ; "Au matin", mélodie-valse, Mlle R. Rondeau ; "La dot du Gascon", chanson monologue par M. Alphonse Fournier ; Le chant des amis, par le choeur ; La chambre à deux lits, comédie de Labiche, par G. Bélisle, A. Fournier et A. Hogue.

Mardi, à 7.30 heures, sera chanté à l'église St-Pierre, un service pour le repos de l'âme de Mgr Fabre, notre regretté archevêque.

Le même jour, à huit heures, seront chantés les services des congrégations.

Le R. P. Jodoin a annoncé le bazar annuel des soeurs d'asile de la Providence, rue Visitation, qui s'ouvrira dimanche prochain.

A 7.30 heures du soir, dimanche prochain, un sermon de charité sera donné par un prédicateur étranger et la collecte sera faite au profit de pauvres de la St-Vincent de Paul.

LE CHŒUR DE ST-JACQUES

Le choeur et l'orchestre St Jacques ont donné, hier, leur banquet annuel, dans leur salle, à l'église St Jacques. Le directeur, M. J. E. Drolet, et une bonne partie des membres, étaient présents. La réunion a été des plus joyeuses et des plus amusantes ; tout s'est passé à la bonne franquette, et comme l'a dit après le dîner, un orateur, ça été des agapes fraternelles. Le menu était excellent et tous les convives y ont fait honneur. Après le repas, il y eut des discours et des chansons par plusieurs membres de l'orchestre et du choeur. En un mot soirée charmante au possible.

Le choeur accompagné par un puissant orchestre, avait le matin même, rendu avec un grand succès la messe solennelle de Leprovost ; c'était la première fois que cette messe était chantée au Canada, mais elle sera probablement répétée à Pâques. A la sortie, l'orchestre a joué la "Vienna March". A l'Offertoire, M. Poliquin chanta le solo "Panis Anglicus" de César Frank. A l'épître, il y eut solo de violon par M. Duquette. Les solistes étaient MM. J. P. L. Bérubé, A. Lortie, F. G. Crêpeau, D. Poliquin, J. F. Lortie, L'organiste est M. N. Duval. Le choeur et l'orchestre ont ainsi fêté, hier soir, le beau succès qu'ils avaient remporté le matin même.

Le choeur et l'orchestre se composent d'environ soixante-quinze membres et c'est là l'une des plus fortes organisations du genre qui existent au Canada.

CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE

Les travaux sont commencés

M.J.C. Heckman, ingénieur civil, qui a été chargé récemment de faire la levée des plans pour le canal de la rivière Trent, est n ctt Bo vière Trent, est en cette ville. Etant interrogé par un reporter de "La Presse" au sujet de cette grande entreprise, voici ce qu'il dit :

"Ce canal dont le gouvernement fédéral a commencé une partie de la construction, est destiné à relier le lac Ontario avec la Baie Georgienne. Les travaux d'arpentage furent commencés dès 1837, mais ils furent discontinués par intervalles, jusqu'à ce que l'ancien gouvernement eut jugé opportun de les reprendre. Comme on le sait, trois contrats ont été accordés et les entrepreneurs sont à l'oeuvre. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur la carte de la province pour comprendre l'utilité de ce projet. Les rivières et les lacs se succèdent de manière à rendre facile leur union entre eux au moyen de la canalisation. Le canal est sensé laisser le lac Ontario à la baie de Quinté suivre la rivière Trent jusqu'à Peterboro, de là à Kirkfield, au lac Simcoe au lac Cochiching et à la baie Georgienne Ce canal doit passer par une magnifique région de la province d'Ontario, et la population attend avec impatience son achèvement. Il offrira une voie d'eau magnifique pour permettre au centre d'Ontario d'expédier ses produits industriels et ses produits de la ferme de l'est à l'ouest par une route plus courte et moins dispendieuse qu'aucune autre. Pour les touristes aussi, il y aura par cette voie des paysages d'une beauté naturelle merveilleuse. Ce sera une des plus grandes améliorations que l'on ait vues depuis longtemps.

AVIS A LA POLICE

La police devrait surveiller les agissements de certains malfaiteurs qui exercent leurs déprédations non seulement dans les résidences de la partie ouest de la ville, mais encore commettent des vols sur la personne, quand ils en trouvent l'occasion favorable. Tout récemment encore, une pauvre fille s'est fait enlever son portemonnaie pendant qu'elle était à regarder dans une vitrine de la rue Ste Catherine, près rue Bleury, et une autre a été la victime d'un pareil vol lorsqu'elle était dans un tramway circulant dans cette partie de la ville.

AU MILE-END

Les membres du choeur de la paroisse de l'Enfant Jésus, au nombre de 55, se sont réunis, le 15 du courant, pour faire l'élection de leurs officiers. Voici le résultat :

Président honoraire, révérend M. Lesage, curé ; président, I. Cardin ; vice président, l'échevin A. Godon ; secrétaire, N. O. Nolin ; bibliothécaires conjoints, J. Lallongé et O. Boismenu ; comité de régie, docteur Sylvestre, G. Raymond, J. Dupré, J. Durocher et J. Leclaire. Maître de chapelle, Joseph Saucier.

BIBLIOGRAPHIE

Nous accusons réception d'une brochure intitulée " L'Ecole aux Apparitions Mystérieuses," par M. l'abbé Ph. F. Bourgeois, maître ès-arts, membre correspondant du Cercle Catholique de Québec, professeur au collége St Joseph, N. B. Cette brochure, très intéressante, traite des apparitions de la Sainte Vierge, à Tilly-sur-Seulles, en France, et réfute un article du "Bran's Iconoclast," qui ridiculise tous les catholiques qui croient à ces apparitions. Des témoignages importants sont amenés dans cette brochure prouvant les apparitions de la Vierge à Louise Palinière.

LES CANADIENS A ROME

Voici la liste complète des étudiants canadiens actuellement au collège canadien, à Rome : — MM. J. McNally, d'Ottawa ; A. Curotte, N. Dubois, L. Callaghan, Georges Gauthier, Oscar Gauthier, Z. Descarries, J. Cournoyer, J. N. Dupuis, J. Lafontaine, de Montréal ; M. Monaghan, de Charlottetown; P. Benoît, de St Hyacinthe ; H. Bouffard et A. Grenier, de Québec ; U. Marchand, de Trois-Rivières ; D. Neveu, de Valleyfield ; H. Simard, M. Thiltgen et S. Leinfelder, de Sherbrooke ; J. McDonald et M. Lennon, d'Antigonish ; M. McLean et J. Floissac, d'Halifax ; O. P. Aveling, de Toronto ; A. Walter et S. Finn, de Hamilton.

LE CLUB TACHE

Il y aura, demain soir, le 19 courant, à la salle Duvernay, No 47 Vinet, assemblée générale du club Taché, pour terminer son organisation. Tous les conservateurs de Ste Cunégonde sont priés de s'y rendre.

ÇA FAIT TOUJOURS PLAISIR

La femme à Narcisse

"La femme à Narcisse", ce grand succès d'Yvette Guilbert (avec accompagnement de piano) sera en vente, jeudi, le 21 courant. Prix, 25 cents. Adressez toute commande à J. E. Bélair, éditeur, 58 rue St-Gabriel, Montréal.

TROIS ELECTIONS EN MEME TEMPS

Les élections de North Brant, East Simcoe et North Ontario fixées au 4 février

Ottawa, 18 — Les brefs pour les élections partielles de East Simcoe, North Ontario et North Brant, ont été lancés hier. La nomination aura lieu le 28 courant et la votation le 4 février.

La question de la convocation du parlement a été discutée à une réunion du conseil, samedi ; mais aucune date n'a encore été fixée. Il paraît que l'honorable M. Laurier désire beaucoup que la date de cette convocation soit fixée au 4 de mars ; mais il est plus que probable que ce sera plutôt vers le 11 ou le 18. En tout cas, cette question sera résolue d'ici à samedi.

Sir Richard Cartwright et l'honorable M. W. S. Fielding sont partis hier soir pour Québec, où il y aura une séance de la commission du tarif.

Les deux commissaires se rendront ensuite à Halifax et à St Jean. M. Paterson étant occupé à la campagne électorale de Brant, n'accompagne pas sir Richard et M. Fielding; ces derniers seront rejoints à Québec mardi matin par l'honorable Dr Borden.

M. Thomas J. Pattison a été nommé sous-collecteur des douanes à Thorold, Ontario.

M. Shears, employé des douanes à Victoria, C. A., vient d'être destitué, pour négligence dans l'accomplissement de ses devoirs.

Le major général Gascoigne travaille actuellement à la formation d'un mode de pension ou de retraite qui sera appliqué dans le Dominion.

M. O. K. Fraser, avocat, a été nommé commissaire conjoint dans l'enquête concernant l'administration du pénitencier de Kingston.

Quelques députés libéraux ont acheté le journal "Le Temps," qui sera publié à l'avenir dans les intérêts du parti libéral. M. Oscar McDonell reste éditeur.

La démission de M. John Sinclair, comme secrétaire du gouverneur général a été acceptée ; M. Sinclair a été nommé, sans salaire, au poste de secrétaire conjoint de Son Excellence. On sait que M. Sinclair a donné sa démission pour se faire candidat dans l'un des comtés de l'Ecosse, au parlement impérial.

LE REGLEMENT SCOLAIRE

Devant les commissaires d'écoles d'Ottawa

A la dernière séance des commissaires d'écoles séparées d'Ottawa, M. Boileau, président a donné avis qu'à une prochaine assemblée, il proposera une motion approuvant les conditions du règlement de la question scolaire du Manitoba, comme les plus favorables qu'il était possible d'obtenir dans les circonstances et comme constituant un grand pas vers la reconnaissance des droits de la minorité manitobaine.

UN ALARMISTE

Les prédictions de M. Bigsby

Chatham, Ont., 18 — Le professeur Bernard Bigsby, de Détroit, au cours d'une conférence sur la vie et l'époque de Marie-Antoinette faite samedi, devant une nombreuse réunion, a dit, entre autres choses, que les causes qui ont amené la révolution française existent aujourd'hui aux Etats-Unis. Là, l'argent était le roi, le peuple adorait le veau d'or, la moralité publique était à un niveau très bas, la religion avait perdu de son empire sur le peuple, les monopoles contrôlaient le gouvernement, les millionnaires s'enrichissaient davantage en rognant sur les salaires des ouvriers. Quelques institutions américaines sont pourries jusqu'à la moelle, a-t-il ajouté, et Dieu demandera un jour un compte sévère à la nation. Pendant ce temps, une immense grève se prépare et aura probablement lieu au printemps. Les remarques du Dr Bigsby ont créé toute une sensation.

PARLEMENT ANGLAIS

Le discours du trone

Londres, 18 — On dit que le discours du trône, demain, à l'ouverture du parlement, sera très court. La reine félicitera le parlement de ce qu'il a signé le traité d'arbitrage avec les Etats-Unis et sur l'alliance des puissances européennes pour obtenir des réformes en Turquie.

NOTRE-DAME DE GRANBY

M. le curé Gill nous communique les notes suivantes :

"La population catholique de la paroisse de Notre-Dame de Granby, est de 2.949 âmes qui se partagent en 511 familles. La population respective du village et de la campagne se lit comme suit : Village, 389 familles, campagne 122, total 511. Village 2220 âmes, campagne 729, total 2949. Village 1505 communiants, campagne 437, total 1942.

L'an dernier, il y avait 480 familles donnant 2667 âmes dont 1727 communiants. En 1896, il y a eu 143 baptêmes, 17 mariages et 57 sépultures."

ORPHEON GOULET

Sous la présidence de M. J. J. Goulet, 11 janvier 1897, ont eu lieu les élections annuelles de l'Orphéon Goulet qui ont donné le résultat suivant. Directeur, M. J. J. Goulet, du Conservatoire de Liège, Belgique. Président, Henri Bédard ; 1er vice-président, J. R. Goyer; 2e vice-président, J. M. A. Des Trois Maisons ; secrétaire, Alph. Venne ; trésorier, J. B. Dussault ; auditeur, Ls. Dumont ; bibliothécaire, J. O. Moncette ; copiste, Ed. Boie. Membres du comité, J. R. Poirier, T. Valiquette, J. A. Labelle, J. C. A. Des Trois Maisons.

L'Orphéon Goulet se compose actuellement de 60 voix bien choisies et doit donner prochainement son concert annuel.

J. R. POIRIER,
Ex-secrétaire.

CHRONIQUE DES FEUX

A 10.30 heures, samedi soir, on appelait les pompiers par téléphone, au coin de l'avenue Summerhill et du chemin de la Côte des Neiges, pour un commencement d'incendie, dans une maison neuve, causé par un poêle servant à faire sécher les murs. Peu de dommages.

A 7.59 heures p.m., samedi, le feu s'est déclaré chez M. Andrew, No 11 avenue Mont Ste Marie. Peu de dommages. Cause inconnue.

La brigade était encore appelée à 3.30 heures, hier matin, chez M. M. de Repentigny, épicier, No 129 rue Wellington. Pertes insignifiantes et cause inconnue.

L'EUROPE ALARMEE

Elle craint la peste qui sévit aux Indes

Comment le fléau se propage

New-York, 18 — M. R. W. Chamberlain télégraphie de Londres au "Sun", que les yeux de l'Europe sont en ce moment tournés vers les Indes. Les nouvelles reçues quotidiennement rendent en effet plus évident chaque jour que la grande tragédie des temps modernes se déroule en ce pays, ravagé par le double fléau de la peste et de la famine. Les grandes puissances se sont alarmées et l'Italie a convoqué une conférence internationale à Rome, afin de considérer les mesures à prendre pour conjurer le danger. Il n'y a aucun doute que tous les autres gouvernements donneront une réponse favorable et que toutes les ressources de la science moderne seront employées pour combattre ce redoutable fléau.

On dit, au sujet de la peste à Bombay et dans les environs, que la moitié de ceux qui sont attaqués de cette maladie en meurent. La question que l'on se pose avec anxiété est celle de la possibilité pour la peste d'exercer ses ravages dans les climats du nord. Le Dr Hank, le bactériologiste bien connu, explique comment la peste se propage. Les rats et la vermine qui infestent les maisons sont, d'après lui, les causes de la propagation du fléau. Les rats sont attaqués de la peste et y succombent. Ils sont alors mangés par les fourmis, qui transportent ainsi les germes dans les crevasses des bâtisses et des réservoirs. Le poison se répand de la sorte et il n'y a aucun moyen de le détruire, excepté par le feu. Cela explique l'efficacité de la vieille méthode de désinfection par des conflagrations et démontre en même temps la futilité d'isoler les malades comme dans les autres maladies infectieuses.

Le "Daily Mail," rapporte que de grandes maisons de commerce de Bombay ont été infestées par les rats et qu'il est maintenant impossible de les habiter, c'est par centaines que les gens mouraient dans ces établissements.

La France, l'Italie et l'Autriche prennent de grandes précautions pour empêcher l'importation du fléau. Les ravages de la famine, dans l'intérieur de l'Inde, sont encore plus terribles que ceux de la peste à Bombay. Les victimes de la peste succombent par centaines, mais c'est par milliers que les gens meurent chaque jour de la famine.

Jamais aucune armée possédant les plus mortels engins de guerre n'a causé autant de ravages que n'en cause en ce moment la famine.

L'Angleterre s'est alarmée la semaine dernière alors qu'elle a cru voir le danger sur ses rives. Les journaux ont effrayé les habitants en annonçant le choléra, la peste et la famine en caractères énormes. Il y eut un commencement de panique lorsque la nouvelle se répandit que le choléra avait été apporté à Plymouth par le steamer "Nubia." Les craintes s'augmentèrent lorsqu'on apprit qu'un pauvre malheureux était mort du choléra pendant que le navire était dans le détroit de Plymouth. Cependant, le calme se rétablit à la nouvelle que le "Nubia" était parti pour ensevelir ce cadavre en pleine mer. Un autre décès arriva et le cadavre fut jeté également à la mer.

Londres, 18 — Le lord maire de Londres, le Dr George Faudel Philips, président, samedi, une grande assemblée, à Mansion House, a fait un appel en faveur des malheureux habitants des Indes. Il a demandé que l'on secoure ceux qui souffrent de la famine. Le duc de Connaught, qui était présent, a dit qu'il était du devoir public d'envoyer du secours aux Indes.

Paris, 18 — Le gouvernement a lancé un décret défendant l'importation de chiffons des Indes à cause des germes de la peste qu'ils renferment.

BANQUE VILLE-MARIE

Les bureaux de la banque Ville-Marie sont maintenant installés au local nouveau, 153 rue St Jacques. La bâtisse et les bureaux ont été complètement remis à neuf.

ST HYACINTHE

Les dames de Saint Hyacinthe désirant entendre une conférence sur la santé de la femme, donnée par Madame Dubois, spécialiste, sont respectueusement invitées de se rendre à la salle de l'hôtel de ville, mardi soir, à 8 heures. Admission gratuite.

ŒIL POUR ŒIL

La loi du travail étranger aux Etats-Unis

M. Laurier exercera des représailles si le Congrès la met en force

Ottawa, 18 —L'attention du gouvernement a été attirée aujourd'hui sur l'importance de légiférer sans délai sur la question du travail étranger aux Etats-Unis, avant que le congrès n'adopte des mesures trop vexatoires contre les Canadiens-français. Le bill actuellement devant le Congrès stipule que personne ne pourra obtenir de l'ouvrage aux Etats-Unis s'il réside en même temps au dehors. C'est l'interprétation donnée, du reste, à la loi existante de Buffalo. Il convient de dire que cette loi n'existe pas dans les autres localités. Il y a actuellement, à Détroit, six cents canadiens environ, qui traversent les frontières tous les jours, après le travail de la journée, tandis qu'environ deux cents ouvriers de Détroit vont chercher leur subsistance à Windsor. En vertu de la nouvelle loi proposée, aucun étranger ne pourra obtenir de l'emploi aux Etats-Unis, à moins qu'il n'y réside depuis un an et cela sous peine d'amende assez considérable en cas d'infraction.

M. McGregor, député de Essex, et M. Archie McKnee, de Windsor, ont eu hier une entrevue à ce sujet, avec l'honorable M. Laurier et les autres membres du cabinet présents. M. Laurier dit que si cette loi des Etats-Unis est mise en vigueur il fera adopter une mesure répressive analogue dans le Canada, bien qu'en principe il soit opposé à toute législation exclusive.

FRAUDES ELECTORALES

Jackson condamné à un mois de prison à Winnipeg

George Sanders arrêté

Winnipeg, 18 — L'ex-maire Jameson sera probablement le candidat libéral contre Hugh John Macdonald, quand l'élection de Winnipeg aura lieu. La candidature a été offerte à M. Isaac Campbell, mais il a refusé de faire la lutte.

M. Jack F. Jackson, agent politique qui s'est acquis une certaine notoriété ici, a été condamné, samedi, à un mois de prison, pour obtention d'argent sous de faux prétextes. Jackson a été employé pour les conservateurs pendant l'élection Macdonald-Martin et il a fourni aux libéraux l'occasion de porter plusieurs accusations de fraude.

John O'Donahue, commissaire d'écoles de Winnipeg, vient d'être nommé à une position à la douane. Le nouveau titulaire est catholique romain et il s'est signalé par son zèle pour soutenir, contre le clergé, le règlement de la question des écoles.

George Saunders, un des officiers-rapporteurs du comté Maçlonald, a été traduit devant la cour, samedi, accusé de fraude, relativement aux bulletins d'élection.

Charcoal, le meurtrier de l'indien McLeod, a été trouvé coupable de meurtre.

MAIRE DE LA PAROISSE DE LA POINTE-CLAIRE

M. J. B. Quesnel a été élu maire de la paroisse de la Pointe Claire, ce matin, par acclamation. C'est la seconde fois que cette charge est confiée à M. Quesnel.

UNE VERITABLE METAMORPHOSE

Les personnes constipées qui se traitent avec l'eau minérale purgative Carabana, ne tardent pas à voir disparaître la plupart des malaises qu'elles doivent à la constipation : les digestions s'opèrent mieux, l'estomac supporte les aliments ou des boissons qui, jusque-là, l'incommodaient plus ou moins ; la tête se dégage, le sommeil est meilleur, le réveil agréable et le travail intellectuel se fait bien plus facilement. Les effets de l'eau de Carabana se produisent avec plus de certitude qu'avec les autres purgatifs et sans laisser aucune irritation. Tous les pharmaciens l'ont en vente.

Boivin, Wilson et Cie, seuls agents pour le Canada. k

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU

De la Cité de Montréal

Etablie en 1859. — Réserve, $105,000

Réduction des taux de 40 p. c.

Risques de la 2e semaine de janvier 1897.	$51,810.00
Primes aux taux ordinaires	555.52
Primes chargées par cette Cie.	333.31
Réduction.	222.21
Réduction depuis le 1er avril 1891.	$117,737.46

Portrait au Crayon de Monseigneur Fabre

Sur réception de 10 coupons de LA PRESSE et $1.00 ($1.40 si vous demeurez en dehors de Montréal). LA PRESSE offre à ses lecteurs, un magnifique portrait au crayon — ¾ buste grandeur naturelle de Sa Grandeur Mgr Chs Ed. Fabre — Ces portraits sont d'un fini excellent et d'une ressemblance parfaite. Il n'est pas nécessaire de nous apporter une photographie de Mgr Fabre, les portraits au crayon sont tous faits sur le même modèle—la photographie la plus récente du regretté prélat.

Adressez Portraits,
LA PRESSE, Montréal.

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME,
PROPRIÉTAIRE.
Nos 71 et 73, RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL.

Abonnement:

Edition quotidienne . . { $3.00 par année. / $2.00 pour 8 mois. / $1.00 pour 4 mois.

Edition hebdomadaire { $1.00 par année. / 50 cts pour 6 mois.

Payable d'avance.

LA PRESSE,
Boîte 918, B.P. *Montréal, Canada*

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE
16 JANVIER 1897

Lundi	*51,187*
Mardi	*51, 62*
Mercredi	*51,087*
Jeudi	*51,432*
Vendredi	*51 550*
Samedi	*59,504*
Total	*316 116*

Circulation Moyenne par Jour
Semaine finissant le
16 JANVIER 1897,
52,686

MONTREAL, 18 JANVIER 1897.

RESTONS CHEZ NOUS

Restons chez nous, disait la semaine dernière le "Cultivateur", dans un accès de découragement causé par l'avenir qu'il entrevoit pour nos malheureux compatriotes du Manitoba.

Venant du "Cultivateur", journal plus qu'officieux, presque officiel, et dans lequel le ministre le plus à même de connaître, de prédire cet avenir, à ses franches coudées, ce conseil est significatif et d'une désespérance naviante.

Il faut qu'une décision inconnue du public ou qu'un incident encore tenu secret ait éclairé d'un jour bien lugubre cette question du Manitoba pour qu'après avoir prédit l'apaisement, par le règlement, le "Cultivateur" en soit réduit à dire, en parlant du Manitoba :

" La situation, pour un catholique, pour un père de famille, y est intolérable."

Pour que cette situation soit et reste intolérable, il faut ou que le gouvernement Greenway ait décidé de maintenir le régime actuel ou que le règlement qui doit le modifier soit, dans l'opinion même du "Cultivateur" et de l'hon. M. Tarte, inacceptable pour la minorité du Manitoba.

Mais quand même la position faite au Manitoba aux Canadiens et aux catholiques serait moins humiliante que celle que prédit le "Cultivateur", nous n'en dirions pas moins à nos compatriotes : Restons chez nous.

Restons chez nous ! nous n'avons rien à gagner à nous éparpiller, à user nos forces en colonisant des régions où l'élément saxon nous submergera et nous tyrannisera du jour où, grâce à notre travail et à nos aptitudes, nous les aurons ouvertes à la civilisation et au commerce.

L'histoire du Manitoba, découvert, christianisé, peuplé, cultivé par les catholiques français et canadiens-français, est là, pour montrer ce qu'on peut attendre de la justice d'une majorité anglo-saxonne.

Donc, restons chez nous : nous y sommes maîtres et nous y resterons les maîtres, tout en accordant à la minorité protestante les mêmes droits que nous réclamons pour nous.

Restons chez nous ; jamais la loi ne nous a donné les facilités qu'elle nous donne aujourd'hui de nous emparer du sol et faire de la province de Québec un Etat riche et populeux.

Restons chez nous ; si nous voulons maintenir notre rang dans la Confédération et faire respecter nos droits : l'affaiblissement numérique de la province de Québec nous vaudrait le sort de la minorité du Manitoba.

La loi du Homestead, enfin implantée dans notre province, doit la repeupler si elle est mise à profit par les classes bourgeoise et ouvrière.

L'intervention de ces classes est nécessaire pour que cette loi donne les résultats patriotiques qu'on est en droit d'en attendre.

Au point de vue de leurs propres intérêts, les industriels, les commerçants et les ouvriers ont tout à gagner à voir les colons s'établir sur tous les points de la province et augmenter par leur présence les débouchés de l'industrie et du commerce.

Au colon généralement sans ressources, il faut l'aide du commerce et de l'industrie, si l'on veut que la colonisation prenne une prompte extension dans la province de Québec et que nos industries, déjà trop considérables pour notre population, puissent se développer et prospérer.

L'ASSISTANCE PAR LA TERRE

"La Presse" a, depuis longtemps, signalé à ses lecteurs, l'essai heureux tenté à Détroit, par un maire intelligent, pour venir en aide à la population ouvrière.

Cet essai qui a été renouvelé par de nombreuses villes des Etats-Unis, et qu'on voudrait tenter à Montréal, a donné son nom à l'oeuvre qu'elle a inaugurée et qu'on désigne maintenant, sur ce continent, sous le nom de "Potatoe Patch".

En France, on a essayé du même système et on l'a appelé "l'assistance par la terre".

Nous donnons ci-dessous, avec plaisir, le compte rendu de la tentative faite à St-Etienne, ville industrielle et minière, en nous contentant de changer les mesures et les monnaies françaises en mesures et monnaies canadiennes.

* * *

Economistes ou sociologues nous sauront peut-être gré de signaler à leur attention une expérience fort originale, et jusqu'ici très concluante, tentée à St-Etienne, dans le domaine de l'Assistance par le travail.

L'oeuvre vit comme elle est née : de l'initiative privée. Aucun lien ne la rattache à l'assistance officielle, aucune subvention ne lui vient des assemblées locales. Un homme, seul, l'a créée, qui en est resté l'artisan et l'âme, et dont l'ingéniosité bienfaisante s'est orientée en dehors des voies connues.

Sans vouloir risquer une critique qui serait, en pareille matière, de fort mauvais goût, on peut dire que toutes les institutions d'assistance par le travail fondées çà et là depuis vingt ans ont un organisme commun.

Les assistés, nantis de bons ou de lettres de recommandation, ont accès dans un bâtiment où ils travailleront en échange d'un salaire quelconque. Comme le labeur doit être à la portée de tout venant et n'exiger aucun apprentissage professionnel, on occupe les hommes à la fabrication de margotins et de cotrets, au sciage du bois, à la confection de caisses et d'objets de menuiserie rudimentaire. Les femmes sont employées à la couture, au triage des graines et des cafés, au nettoyage des crins, au lavage.

* * *

Or, rien de pareil dans l'oeuvre stéphanoise d'assistance par le travail. Elle ne comporte ni bâtisse ni ouvroirs, ni bons de travail ni lettres de recommandation. Son fondateur, M. V..., n'a point voulu de ce qui pouvait rappeler, même de loin, un appareil administratif. Pas de formalités, pas de guichets, pas d'employés, pas de surveillants.

Aussi bien, l'oeuvre n'a point pour but de secourir les nomades. Elle s'adresse exclusivement aux familles pauvres, domiciliées à St-Etienne ou aux abords de notre ville ; elle entend faire face plus spécialement aux misères nées des chômages forcés qui sévissent avec une désolante périodicité sur les industries locales.

Partant de ce principe, M. V... pensait qu'il y avait mieux à faire que d'enfermer des mineurs ou des forgerons dans des ateliers à caractère indéterminé, en même temps qu'il se préoccupait du relèvement moral des futurs assistés.

Que fit-il ?

Il réussit à louer, pour une minime annuité, un terrain de 12 arpents, situé à l'Ouest et en dehors de la ville, non loin de la gare du Clapier, puis il fit à des pères de famille chargés d'enfants, pauvres, misérables, la proposition suivante :

"Je mets à la disposition de chacun de vous une parcelle de 600 verges carrées de terre aussi rapprochée que possible de vos habitations. Je fournirai, à ceux d'entre vous qui n'en ont pas, des instruments de culture ; je donnerai aussi quelques semences de légumes et prendrai à ma charge le transport de l'engrais. Enfin, comme mes terrains sont très arides et asséchés par des exploitations minières, j'espère réunir quelques ressources qui me permettront de vous créer des réservoirs alimentés par les eaux de la ville de Saint-Etienne.

"Telles sont mes offres.

"Voici maintenant, mes conditions :

"1o. Vous travaillerez avec soin le terrain qui vous sera soumis ; 2o. vous ne travaillerez pas le dimanche ; 3o. vous ne pourrez sous-louer sans une autorisation expresse ; 4o. toute grave atteinte à l'honnêteté et au bon ordre pourra être un motif d'exclusion.

"Que ceux d'entre vous qui acceptent mes offres et mes conditions me donnent leur parole".

Tous les malheureux auxquels on fit ces propositions y souscrivirent avec empressement. En peu de temps, le terrain fut partagé entre cent familles, et de braves gens, escortés de femmes et d'enfants, se mirent à fouiller le sol de leurs bêches et de leurs pioches. Pour la plupart ouvriers mineurs, ils furent ardents au labeur, s'abandonnant à l'espoir des semailles et à la joie des récoltes.

Quelle que fût la liberté laissée aux concessionnaires pour la mise en culture de leurs champs, il arriva que tous ne plantèrent que des légumes,—pommes de terre, choux, oignons, haricots. On fit, après un an passé, à la fin de 1895, le compte des récoltes. On additionna les prix que les légumes produits eussent coûtés aux marchés et l'on trouva que chaque famille, assistée avait, par son travail, réalisé une économie de $12.

Ce premier résultat était encourageant. Aussi de nouveaux clients se présentèrent-ils à M. V... qui prit à bail trois nouveaux champs.

L'oeuvre compta dès lors cent trente familles, soit en tout sept à huit cents personnes.

Le second exercice vient d'être clos. Les dépenses se sont élevées à $362. En regard figurent les récoltes estimées à une valeur moyenne de $18 par champ de famille, ce qui fait ressortir un rendement total de $2,800.

En d'autres termes, grâce à cette forme d'assistance par le travail, une dotation de $362, multipliée par le travail de l'assisté, produit un secours de $2,800.

Ce résultat est bien supérieur à celui que l'on obtient par d'autres formes d'assistance, puisque l'on sait qu'à Paris, notamment, pour un secours de 40c la dotation intervient pour 22c et le travail pour 18c.

L'oeuvre est administrée par un conseil général et par autant de conseils particuliers qu'il y a de champs. Les conseillers sont élus par les chefs de famille, à raison d'un conseiller pour cinq familles. C'est de l'autonomie intégrale et du régime représentatif le mieux conçu. Dans cette petite république, la plus grande liberté est laissée à tout le monde ; il n'y a ni contrainte ni coercition. On se borne à exiger qu'il n'y ait pas de désordre apparent et que l'honnêteté extérieure ne soit pas violée.

* * *

Pour bien connaître, au surplus, la physionomie de cette institution si particulière, il faut en avoir visité les jardins, par une belle journée de printemps ou d'été. On y trouve toujours quelques concessionnaires qui mettent à profit les heures de loisir que leur laisse la mine ou l'atelier pour venir travailler leur champ. Car ils disent "mon champ" et seraient assurément fort étonnés si on leur expliquait qu'ils ne sont là, cependant, qu'à titre précaire et tant que la bienfaisance le permettra. Le secours qui leur est donné est tellement dissimulé qu'il a perdu son caractère un peu humiliant.

Quelques-uns même se considèrent si bien chez eux qu'ils se sont construit, avec des pierres extraites sur place et des matériaux de démolitions, de petites maisonnettes d'un style quelque peu composite, mais d'un confortable suffisant.

En utilisant, de la sorte, le chômage forcé de l'ouvrier, l'oeuvre a créé un dérivatif efficace contre le cabaret et le vagabondage. Il y a double économie, et telle famille, qui pliait naguère sous des charges reconnues invincibles, se relève maintenant et ne connaît plus la gêne.

Rapineau—les temps sont durs !—a résolu de réduire son train de maison et de congédier plusieurs domestiques.

—A partir du mois prochain, a-t-il dit à son sommelier, qui s'était flatté de savoir conduire, vous monterez sur le siège.

L'autre, à qui ce rôle de maître Jacques sourit médiocrement :

—Monsieur ne sera pas surpris s'il m'arrive parfois de verser !

NOUVELLES PROTESTATIONS

Contre le règlement de la question des écoles

Trois paroisses manitobaines

Trois autres paroisses du Manitoba viennent de protester contre le règlement Laurier-Greenway : Saint-Charles, St-Eustache et St-Laurent.

PAROISSE DE ST-CHARLES

A une nombreuse assemblée des catholiques de la paroisse de St-Charles tenue dans l'école catholique de cette paroisse, le 19 du mois dernier, pour discuter le règlement de la question scolaire.

M. Alfred Caron étant choisi président, et M. Louis Laflèche, secrétaire.

M. C. Geo. Caron étant choisi président et M. Louis Laflèche, secrétaire.

M. C. Geo. Caron, secondé par M. Frank Ness, propose les résolutions suivantes :

Attendu que l'hon. J. I. Tarte, un des ministres du gouvernement de la Puissance, a faussement représenté les vues de la minorité catholique de la province de Manitoba, à l'égard du règlement proposé de la question des écoles, nous, les catholiques de la paroisse de St-Charles, réunis en assemblée publique, déclarons ce qui suit :

1o. Nous protestons contre le prétendu règlement de la question scolaire et le refusons, parce qu'en l'acceptant nous renoncerions à un droit sacré et qui nous est garanti par la constitution... celui de contrôler l'éducation de nos enfants.

2o. Nous protestons contre l'injustice du prétendu règlement et ressentons vivement l'insulte qui nous a été faite par le gouvernement fédéral en écartant des négociations le représentant le plus accrédité de la minorité catholique, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de St-Boniface, tandis que le dit règlement avait été soumis à l'approbation de nos pires ennemis avant son acceptation.

3o. Que dans l'opinion de cette assemblée, un règlement pour être acceptable par la minorité catholique, doit renfermer les points essentiels suivants:

1o. Autoriser l'établissement d'une école catholique, sous le contrôle de commissaires catholiques, partout où dix enfants catholiques sont en âge d'assister à l'école.

2o Que les catholiques contribuant au soutien d'une école catholique soient exempts de contribuer au soutien des écoles publiques.

3o Qu'aucune restriction ne soit mise à l'enseignement du français dans les écoles catholiques de cette province

4o Que les catholiques de la paroisse de St Charles ont vu avec satisfaction l'attitude ferme et énergique prise par Mgr l'archevêque de St Boniface contre le prétendu règlement de la question des écoles et qu'ils profitent de l'occasion qui leur est offerte aujourd'hui pour donner à Sa Grandeur l'assurance de leur dévouement inaltérable durant la présente lutte. Adopté à l'unanimité.

En présentant les résolutions, M. Caron fit remarquer qu'elles exprimaient clairement les vues des catholiques de la paroisse. Le règlement n'était pas satisfaisant, parce qu'il ne donnait pas à la minorité les écoles séparées auxquelles elle avait droit, d'après la décision du plus haut tribunal de l'Empire M. Caron fit remarquer aussi que la prétendue concession d'une demi-heure d'instruction religieuse n'était pas praticable et n'était pas propre à satisfaire la minorité à ce sujet. Il fit remarquer de plus que le chef du gouvement, l'hon. M. Laurier, n'avait pas rempli les promesses qu'il avait faites à la province de Québec, avant les élections, et a exprimé sa surprise de la présente attitude de M. Tarte, car M. Tarte, avant 1896, a déclaré qu'il ne serait pas satisfait tant que les écoles séparées ne seraient pas rendues à la minorité catholique de Manitoba.

M. Caron a lu des extraits de certains écrits de M. Tarte, à l'appui de ses remarques.

M. Ness, en appuyant les résolutions, dit que les catholiques ne demandaient pas l'abolition des écoles publiques, mais la restauration des droits qui leur ont été reconnus par le Conseil Privé et que le prétendu règlement ne donne point.

Il est proposé ensuite par M. A. C. Caron, secondé par M. D. Caplet, que copies des présentes résolutions soit envoyée à l'hon. Wilfrid Laurier, l'hon. sir Adolphe Caron, Sa Grandeur Mgr Langevin et aux journaux. Adopté.

PAROISSE DE ST EUSTACHE

A une assemblée des catholiques de St Eustache, tenue après la grand'messe, dimanche, le 6 décembre dernier, la protestation suivante a été passée et signée par tous les catholiques présents ; M. Herménégilde Préfontaine fut nommé président, et M. J. F. Létourneau, secrétaire de l'assemblée.

Attendu que les gouvernements fédéral et local en sont venus à une entente sur la question des écoles.

Attendu que ce prétendu règlement a été passé sans consulter Sa Grandeur Mgr Langevin, le représentant de la minorité catholique du Manitoba.

Attendu que ce prétendu règlement, loin de donner justice à cette minorité catholique, ne fait que confirmer la politique d'oppression du gouvernement local.

Nous, catholiques de St Eustache, protestons vigoureusement contre ce prétendu règlement, et déclarons n'accepter aucun règlement qui n'aura d'abord été approuvé par Sa Grandeur Mgr Langevin, dont nous reconnaissons pleinement l'autorité et la compétence en cette matière si importante de l'éducation de l'enfance catholique.

PAROISSE DE ST LAURENT

A une assemblée publique des paroissiens de la paroisse catholique de St Laurent, tenue ce 12 décembre 1896, la résolution suivante a été unanimement adoptée :

Proposé par M. Francis Ward, appuyé par M. Laurent Atkinson :

Attendu que le prétendu règlement de la question des écoles ne règle pas cette difficulté et n'est autre chose qu'un abandon infâme de nos droits constitutionnels aux mains et au pouvoir de nos persécuteurs,

Nous, les catholiques de St Laurent, Manitoba, sommes fiers de l'attitude ferme et juste de notre archevêque bien aimé, lorsque Sa Grandeur dénonce ce règlement, lequel ne nous rend pas nos droits et privilèges garantis par la constitution et appuyés par le Conseil Privé de Sa Gracieuse Majesté ; et

Nous prenons, par les présentes, la résolution d'aider et appuyer notre archevêque dans ses courageux et justes efforts pour reconquérir la plénitude de nos droits constitutionnels aux écoles séparées qui nous ont été injustement enlevées par les lois scolaires de 1890.

D. DEVLIN, président.
JOSEPH HAMELIN, jr.,
Secrétaire.

A la Bourse :

—Ainsi, le bruit se confirme, Z... est à la prison. Quel malheur!

—Une intelligence si brillante, une nature si énergique. On sentait un homme derrière lui.

—Hélas ! cet homme était un policeman !

ECHOS DES DEUX MONDES

LE CREDIT AGRICOLE

M. Léopold Mabilleau, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, a fait, dans le grand hall du Musée social, à Paris, devant un très nombreux auditoire, une intéressante conférence sur les institutions de crédit populaire agricole dans la province de Parme, que le conférencier a visitée naguère.

La mission dirigée sur la province de Parme, en septembre dernier, comprenait, outre M. Mabilleau, M. Charles Rayneri et le comte de Rocquigny.

Parme est un pays neuf, de grande initiative, et qui a pris la tête du mouvement agricole en Italie. Il y a dix ans, la crise y était intense : le morcellement de la propriété y rendait l'épargne impossible, et la terre manquait d'argent. On a pourvu aux difficultés de cette situation par des institutions dont les caractères sont le crédit personnel et la solidarité. La caisse d'épargne, libre de ses emplois, et non contrainte à verser tous ses fonds au Trésor ou à la rente, a mis ses capitaux à la disposition d'un syndicat, de nature spéciale, qui se charge des fournitures aux agriculteurs. Pour pénétrer plus avant dans les campagnes, ce syndicat a créé une chaire ambulante d'agriculture, dont le titulaire va provoquer, à domicile, les commandes nécessaires à l'amélioration du sol. Enfin la cellule constituante de cet organisme est la caisse agraire qui, par le seul effet de la solidarité, et sans capitaux engagés, permet aux paysans d'obtenir de la caisse d'épargne, par l'entremise du syndicat, des prêts en nature proportionnés aux facultés de ses membres. Ce régime a transformé l'agriculture parmesane, et l'orateur estime qu'en ce moment même, il y a pour nous quelques enseignements à tirer de cet exemple.

M. Léopold de Mabilleau a terminé sa conférence en citant le mot de M. Méline devant la commission de la Chambre : "Il faut créer en France les moeurs nécessaires au crédit agricole", c'est-à-dire le goût de la solidarité et de la coopération.

UN MATCH

Où s'arrêtera l'ambition des vélocipédistes ? Nul ne le saurait prévoir. En matière de vitesse et de chiffre de milles à dévorer dans la minute, ils semblent avoir pris la devise de Fouquet : "Quo non ascendam ?"

Un match vient d'être couru aux environs de Philadelphie entre une septuplette et une locomotive. La septuplette roulait sur une route parallèle à la voie du chemin de fer. La distance était de un mille.

Malheureusement la chaîne de la septuplette a cassé au bout d'un demi-mille, de sorte que la course a dû être annulée. De l'avis des spectateurs qui se trouvaient sur la locomotive, les cyclistes avaient une faible avance. La vitesse était, en ce moment, d'environ 64 milles à l'heure.

Il est probable, d'ailleurs, que les septuplettes n'auraient pas fourni longtemps cette vitesse.

UNE GRAVE AFFAIRE

Un chien mord un officier de pompiers, lui déchire sa pèlerine. Le premier assigne le maître du chien devant le juge de paix. Le juge de paix condamne le maître à payer la pèlerine intégralement : coût 50 francs.

Telle est l'affaire, simple à première vue, qui se déroulait en justice de paix, ces jours-ci, dans un canton des environs de Paris,... Attendez la fin.

Ayant aligné les cinquante francs, le condamné mit la pèlerine sur son dos. Mais, comme il n'était qu'un simple particulier, l'officier de pompiers fit observer que les boutons argentés, insignes de son grade, devaient être enlevés.

Le nouveau propriétaire s'y refusa formellement, les pompiers n'étant pas des militaires. Cependant, le juge de paix jugea la réclamation de l'officier bien fondée et pria son greffier d'enlever lui-même les boutons de la pèlerine.

Le maître du chien protesta énergiquement. Et comme on insistait, il déclara qu'il ne consentirait à rendre les boutons qu'à la condition expresse qu'un tailleur procèderait à leur enlèvement et recevrait pour ce travail et son déplacement une vacation.

L'affaire en est là. Le pays palpite d'émotion en attendant que ces quatre boutons soient décousus par expert.

L'ARMEE DU SALUT

Le général Booth vient de publier le compte rendu des opérations de l'Armée du salut en Angleterre pendant 1896, sous le rapport des services de charité publique, c'est-à-dire de la mise en pratique du système de relèvement social dont les grandes lignes sont tracées dans l'intéressant ouvrage "Darkest England". Il résulte de cette statistique que, dans les douze mois écoulés, les restaurants à bas prix de l'armée ont débité 3,231,917 plats de nourriture à des prix variant entre 1½c à 8c. Les refuges ont abrité 1,339,245 vagabonds. Les manufactures salutistes ont occupé 2,501 personnes. Les agences de placement ont procuré un gagne-pain à 11,898 ouvriers sans travail, et à 1,534 femmes ou jeunes filles. Enfin, 58,573 visites ont été faites aux habitations insalubres et 3,573 secours médicaux ont été distribués.

LES PILULES DE HOOD Deviennent de plus en plus en faveur chaque jour.

Les hommes d'affaires et les voyageurs les portent dans leur poche de veste; les dames les portent dans leur porte-monnaie, les femmes de ménage les ont toujours dans des cabinets ou buffets à remèdes, les amis les recommandent à leurs amis. 25c.
(6)

VIN NUTRITIF
DE JACKSON
A L'HUILE DE FOIE DE MORUE
Est agréable au Goût
Augmente l'appétit
Et donne les propriétés médecinales de l'huile sans troubler la digestion 235-a

EAU DE CONTREXEVILLE
(SOURCE DU PAVILLON)
Eau comme eau de table, prévient et guérit la Gravelle, la Goutte, le Diabète et les Maladies des voies urinaires
En dépôt chez tous les pharmaciens et chez
AND. BRISSET & FILS
21, 23, 25 RUE GOSFORD
IMPORTATEURS DE
Vins, Liqueurs et Produits Français en Gros
Dépositaires des Eaux Minérales et seuls agents des Eaux de Contrexeville.
(1)

LA CIE S. CARSLEY LIMITÉE
Rue Notre-Dame — Le plus grand Magasin de Montréal — 18 Janvier

LA GRANDE VENTE du MOIS de JANVIER
DE
Sous-vêtements en Batiste et en Mousseline pour Dames
MARCHE JOYEUSEMENT

Notre vente du mois de janvier de sous-vêtements en batiste et en mousseline pour dames est la vente la plus extraordinaire du genre qui ait été entreprise jusqu'à présent au Canada. Nous avons fait une étude de chaque article. Nous nous préparons à faire cette vente depuis des mois. Nous avons acheté ces sous-vêtements à très bas prix au comptant, ce qui nous permet de les offrir à des prix qui peuvent faire concurrence, quant à la modicité, aux plus bas prix de l'univers.

Caleçons, robes de nuit, cache-corsets, jupes, chemises, en batiste et en mousseline, robes longues et courtes en batiste, en mainsook et en linon, plissées et bordées pour enfants, pour convenir à tous les goûts et à toutes les personnes de bon sens.

Guêtres pour Dames

100 douzaines de belles Guêtres en drap, 7 boutons avec forte sous-lanière en cuir bien bordées, pour dames. Prix régulier, 35c la paire. Prix de mardi, 19c la paire.

Six Occasions Spéciales
En Manteaux pour Lundi

Table No Un
95 Gilets d'hiver pesants pour dames, noirs et de couleur, pas un seul fait pour être vendu moins de $7.50 à $12.00. Ils sont hors de saison et on les vendra 95c.

Table No Deux
125 Gilets pour dames, en serge, bouclé et beaver, doublés et non doublés, prix originaux de $10 à $15 ; votre choix mardi pour $1.25.

Table No Trois
75 Gilets noirs et de couleurs pour dames, garnis en castor et en mouton de Perse, doublés et non doublés ; auparavant quelques-uns de ces Gilets se sont vendus jusqu'à $20 ; ils vont tous disparaître à un seul prix : $2.50.

Table No Quatre
Un lot divers de Manteaux russes pour dames. Collerettes en tweed et Pellerine en drap bex. Ce lot vendu à tous les prix, votre choix mardi, $2.95.

Table No Cinq
150 Gilets en drap beaver pesants pour enfants, de 6 à 14 ans, bien faits avec belle bordure ; prix réguliers suivant la grandeur de $3.50 à $4.75. Nous les avons tous marqués à un seul prix pour mardi, 95c.

Table No Six
40 Ulsters pour demoiselles, de 10 à 15 ans, avec ou sans collerette en tweed et en drap beaver. Prix primitif $4.75 ; prix de mardi $1.99.

Sous-vêtements en Coton pour Dames

La plus grande variété en marchandises de première classe aux prix les plus bas en Canada.

2000 cache-corset bien fait et bien fini, pour dames de 8c à $1.25 chacun.

1000 caleçons en coton blanc bien faits et bien finis pour dames, de 11½c à $2.50 chacun.

700 chemises en coton blanc, pour dames, de 11½c à $3 chacune.

250 robes de nuit en coton blanc garnies en dentelle, pour dames, de 28c à $5.50 chacune.

De meilleures marchandises de première classe à aussi bon marché sinon meilleure marché en proportion. Vous pouvez épargner au moins 15 pour cent en achetant des sous-vêtements en batiste et mousseline blanches pour dames de nous.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Corps d'Hiver pour Dames

100 douzaines de Sous-vêtements d'hiver de couleur naturelle, collets hauts et longues manches, doublure moitié laine, mous et élastiques pour dames, valeur régulière 18c chacun. Demain 11½c chacun.

LA CIE S. CARSLEY LIMITÉE
Nos 1765 à 1783 rue Notre-Dame. - Montréal

Cigarettes...
Richmond
STRAIGHT CUT
.. 15 cts LE PAQUET

Les fumeurs de cigarettes qui sont disposes a payer un peu plus que le prix charge pour les cigarettes ordinaires dans le commerce, trouveront cette marque superieure a toutes les autres.

Allen & Ginter
RICHMOND, Va.
35-a K

The Laing PACKING & PROVISION Co. Ltd.

8 MAGASINS | Département de Détail | 8 MAGASINS

ŒUFS
Gros Œufs Blancs de grand choix, 16c la douzaine.

MAGASINS DE DETAIL

1680 Rue Ste-Catherine, coin St-Hubert	Téléphone 6309
772 Rue St-Laurent, coin Gailbault	Téléphone 6077
224 Rue Rieury, coin Berthelet	Téléphone 3018
841 Rue Ste-Catherine, Est	Téléphone 6036
7 Square Chaboillez	Téléphone 185
Coin Ste-Catherine et Avenue Olivier, Westmount	Téléphone 3836
Coin Centre et Ropery, Pointe St-Charles	Téléphone 8522
Coin Ontario et Champlain	Téléphone 7010

VENTE.....
A BON MARCHE
— DE —
Tapis, paillassons, rideaux, tapis artistiques tapis de parquet nattes, prélarts, linoléums et meubles ....
Toute cette Semaine.

Donnez vos commandes aussi tot que possible.

Thomas LIGGET
1884 Rue Notre-Dame.

AVIS

Nous désirons notifier nos clients et le commerce de quincaillerie du Canada, que le feu chez
CRATHERN & CAVERHILL,
à l'entrepôt de la rue Colborne, à Montréal, jeudi matin le 14 janvier, n'aura aucun rapport aux affaires de Caverhill, Learmont & Co.
Toutes les commandes pour articles de tablettes ou pesants, par lettres ou commis-voyageurs seront promptement et soigneusement exécutées.
CAVERHILL, LEARMONT & CO.
Montréal, 14 janvier 1897. 61—3

Essai de la Vue fait soigneusement.
HEARN-HARRISON
Opticiens.
1640 et 1642, Notre-Dame.
181—a

VOS YEUX Sont-ils en bon état? Voyez-nous.
A. MONGEAU, Opticien diplômé de l'Institut de Toronto.—Essai de la vue gratuit et correction des yeux défectifs ou souffrants par des Verres approuvés et faits d'après les méthodes nouvelles. Se confier pas vos yeux a des mains inexpérimentées
128-ij-n A. MONGEAU, 22 rue St-Laurent

Sirop de Gomme d'Epinette Rouge de Gray

Pour le rhume, la toux, les bronchites, le mal de gorge, etc., etc.

KERRY, WATSON & CO., PROPRIETAIRES, MONTREAL.
41—imajv—h

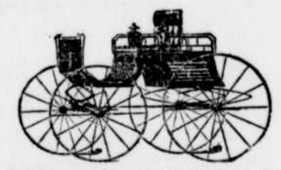

Pour bonnes voitures dans les derniers goûts et toutes faites à la main, s'. MERCIER, 1448 rue Notre-Dame. 178—1—n

AVIS
LA MAISON
CHAPUT - FRERES
No. 7 PLACE D'ARMES
Edifice Banque Jacques-Cartier
A
$10,000 à prêter sur billet de premier ordre.
Consultations de 4 à 6 hrs p.m. 34—1-x-v—n

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Les trains quitteront la gare Bonaventure :

(Note) * signifie circule tous les les jours. Tous les autres trains circulent tous les jours excepté le dimanche.)

9.10 a. m., *4.55 p. m., pour Valleyfield, Ottawa et toutes les stations sur les chemins de fer C. A. et O. A. et P. S. (Se rend a Valleyfield, les jours de semaine seulement.

*9.15 a. m. *8.00 p. m., 10.25 p. m. pour Toronto, Hamilton, Chutes Niagara, Détroit, Chicago, etc.

1.30 p. m. (mixte)—Pour Brockville.

3.45 p. m.—Pour Vaudreuil, (samedi seulement).

5.15 p. m.—Pour Cornwall.

7.00 a. m.—Pour Hemmingford, Huntingdon et Massena Springs.

4.30 p. m.—Pour Hemmingford, Huntingdon et Fort Covington.

8.00 a. m. (mixte)—Pour Island Pond.

8.00 a. m.—Pour Sherbrooke, Island Pond, Portland, Old Orchard, Québec et les Provinces Maritimes.

*11.00 p.m.—Pour Sherbrooke et Portland, tous les jours, et Québec tous les jours excepté le dimanche.

12.00 (midi)—Pour St Jean, tous les jours excepté les samedis et dimanches.

1.25 p.m.—Pour St Jean (les samedis seulement).

4.00 p m —Pour Sherbrooke, Island Pond, Pointe Lévis et tous les endroits sur le chemin de fer D.C.

4.45 p.m.—Pour St-Jean, Rouses Point, aussi St-Césaire, Waterloo via St Lambert et le chemin de fer M. P. et R.

8.00 a.m., 5.30 p.m.—Pour Sorel via St-Lambert.

5.30 p.m.—Pour St Hyacinthe.

9.00 a.m., *7.10 p.m., *8.25 p.m. — Pour Boston et New-York via C.V.R.

9.10 a.m., *7.00 p.m.—Pour New York via D. & H.

Pour changements dans le service suburbain, consultez le Nouvel horaire suburbain.

Bureau des billets de la ville : 141 rue St-Jacques et à la gare Bonaventure.

PACIFIQUE CANADIEN

SERVICE DE WESTMOUNT.

Un bureau des billets a été ouvert, et tous les trains locaux arrêtent maintenant à Westmount, et les trains express directs arrêtent pour prendre et faire descendre les passagers venant de et allant à Sherbrooke, Newport, Ottawa, Toronto et les endroits au delà.

Bureau des billets de la ville et du télégraphe
129 RUE ST-JACQUES
(Voisin du Bureau de Poste)

UNE LETTRE EPISCOPALE

Mgr Bégin s'adresse à son clergé

ET LUI DEMANDE DE VENIR AU SECOURS DES CATHOLIQUES DU MANITOBA

Le règlement des écoles

Le livre de M. David

Québec, 18 — Mgr Bégin, archevêque de Cyrène, coadjuteur de S. E. le cardinal Taschereau et administrateur de l'archidiocèse de Québec, vient d'adresser à son clergé diocésain une lettre circulaire importante, dont quelques passages particuliers, concernant seuls les fidèles, ont été lus hier au prône, dans toutes les églises de ce diocèse.

Cette lettre contient huit paragraphes dont deux sont consacrés, l'un à la condamnation du règlement scolaire des écoles tel qu'effectué par le gouvernement Laurier ; d'autre, au livre de M. L. O. David, intitulé "Le Clergé Canadien, sa mission et son œuvre."

Voici, à peu près textuellement, les passages qui ont été lus aux fidèles :

Le 5ème paragraphe de la circulaire a trait au soi-disant règlement scolaire. Il se lit comme suit :

" Je viens aujourd'hui faire appel à votre charité en faveur des malheureux catholiques du Manitoba.

" Aucun évêque ne veut ni ne peut approuver le prétendu règlement de la question des écoles du Manitoba, qui ne repose, en définitive, que sur l'abandon injustifiable des droits les mieux établis et les plus sacrés de la minorité catholique.

" Monseigneur l'archevêque de St-Boniface a fait entendre de suite une protestation énergique contre ce règlement ; il n'a fait, en cela, qu'accomplir son devoir de pasteur et suivre la direction du St-Siège. Il était tenu de défendre ses ouailles.

" Il a réclamé non pas des privilèges ou des faveurs, mais des droits qui sont méconnus et foulés aux pieds.

"Ce n'est point le temps d'examiner ce règlement dans ses diverses clauses, mais ce que j'en ai déjà dit et écrit doit être suffisant pour amener à conclure que je le réprouve absolument.

"C'est dans ce sens que vous devez parler à vos gens, lorsqu'ils viendront vous consulter.

"Dans son encyclique au peuple français, Léon XIII a dit : "Mais l'Eglise, cette gardienne et cette sauvegarde de l'intégrité de la foi, dont Dieu, créateur l'a fait dépositaire, rappellera tous les peuples à la sagesse chrétienne et elle verra aussi par quels préceptes et dans quelles institutions on instruit la jeunesse, qui ne sera pas formée dans les écoles mixtes ou neutres que l'Eglise a toujours ouvertement condamnées, et elle (l'Eglise) signalera aux pères de famille l'imminent danger qui menace l'âme de leurs enfants en si grave matière.

"La position très pénible qui est faite actuellement aux catholiques du Manitoba les met dans la nécessité d'avoir des écoles à eux, des écoles où les parents puissent envoyer leurs enfants sans danger. Mais comment soutenir ces écoles à leurs frais, lorsqu'ils sont déjà forcés de payer des taxes pour les écoles publiques que leurs enfants ne peuvent en conscience fréquenter ? La population catholique du Manitoba est pauvre ; le clergé ne peut guère offrir que son inaltérable dévouement à la jeunesse : quelques prêtres se sont mis à faire eux-mêmes la classe, d'autres vont les imiter. Mais évidemment les ressources pécuniaires et le personnel seront insuffisants pour répondre aux besoins.

C'est pourquoi, à l'exemple d'autres évêques du Dominion, je demande—en attendant que justice soit rendue ou qu'on organise les secours d'une manière régulière, à chaque curé 5 piastres ; à chaque pauvre missionnaire, à chaque vicaire et professeur de collège, 2 piastres ; à chaque communauté religieuse, 10 piastres.

Faisons aux autres ce que nous voudrions qu'on nous fit à nous-mêmes. Ces braves gens sont nos frères par le sang et par la religion ; ils ont besoin de secours pour avoir des écoles catholiques ; aidons-les pour l'amour du bon Dieu, pour le salut de leurs enfants : ce sacrifice attirera, sans aucun doute, sur les travaux de votre saint ministère les plus précieuses bénédictions du ciel.

Ces aumônes devront m'être adressées à l'archevêché, autant que possible avant le carême.

Le 7e paragraphe de la circulaire est consacré au pamphlet de M. David, portant à la connaissance des fidèles la condamnation de l'Index, dont il a été frappé.

Voici, en résumé, ce que dit ce paragraphe :

"C'est un devoir pour moi de porter à la connaissance des fidèles les décrets des Congrégations de l'Index et du St-Office, condamnant une brochure intitulée : "Le clergé Canadien, sa mission, son oeuvre", par M. L. O. David.

"Ces deux Congrégations sont des tribunaux souverains de l'Eglise, composés de cardinaux et d'hommes éminents choisis, nommés et présidés par le Souverain Pontife lui-même pour juger officiellement et sans appel les écrits et les doctrines référés au jugement du Saint-Siège. Leurs décisions ont la même autorité que celle du chef même de l'Eglise, bien qu'elles ne soient pas des définitions dogmatiques et elles obligent tous les catholiques à une entière soumission et à un souverain respect. Tenter de s'y soustraire ou de les combattre serait une révolte contre l'autorité même de l'Eglise.

"A l'apparition de ce pamphlet, qui vient d'être condamné, une juste indignation s'empara de toutes les âmes sincèrement catholiques. Sous le couvert du patriotisme et de la religion, se trouvaient agglomérés des principes erronés, des appels aux préjugés et aux passions, des interprétations abusives de documents, de faits historiques travestis, des insinuations perfides, des irrévérences graves envers l'autorité et la personne des évêques.

"La Providence a permis que justice exemplaire fût faite déjà de cette oeuvre déplorable en tous point. Sans parler des journaux honnêtes et chrétiens qui l'ont flétrie comme elle le méritait, personne n'ignore avec quelle sûreté de doctrine, quelle vigueur de raisonnement et quel bons sens chrétien un écrivain s'est chargé de réfuter tant d'erreurs et d'inexactitude et de rétablir pour toujours les faits et la doctrine. Que Dieu récompense et bénisse le fidèle enfant de l'Eglise qui a vengé avec tant de zèle et d'amour l'honneur de sa Sainte Mère !

"Mais comme dans le susdit pamphlet la personne des évêques était mise en cause, non moins que leur autorité, comme on en appelait contre eux surtout aux passions, comme l'on insinuait même que l'on ne retrouverait un jugement parfaitement équilibré qu'auprès du Siège Apostolique, il a été jugé nécessaire, pour couper court à toute récrimination, de déférer l'ouvrage et la doctrine de l'école dont il s'inspire à la Sacrée Congrégation de l'Index et à celle du Saint-Office.

"Le jugement formulé dans le décret du Saint-Office, en date du 9 décembre 1896, et dans celui de l'Index, en date du 18 décembre de la même année, est la réponse du Saint-Siège, de l'autorité suprême sur cette question.

"A raison même des erreurs condamnées par le Saint-Office et du scandale donné aux fidèles par le mépris de la divine autorité des évêques, la Sacrée Congrégation de l'Index, de l'avis et avec la confirmation du Souverain Pontife interdit à tous les fidèles de lire, prêter, acheter, vendre, garder en sa possession le pamphlet intitulé : "Le Clergé canadien, sa mission, son œuvre, par M. L. O. David".

" En promulguant par la présente ce décret de l'Index dans les limites de notre juridiction, comme il l'est de fait dans tout le monde catholique, sachez que tout fidèle est tenu par le fait même, sous peine de désobéissance grave au Saint-Siège, de détruire aussitôt ce livre condamné ou le remettre aux mains de son confesseur qui le détruira immédiatement. Refuser de se soumettre constituerait une faute grave dont l'absolution est réservée à l'Ordinaire.

" Qu'on n'oublie pas que personne, dans l'Eglise, n'a mission ni autorité pour juger, condamner ou approuver authentiquement des doctrines ou des écrits quelconques, que les évêques pour leurs diocèses et le Souverain Pontife (jugeant par lui-même ou par ses congrégations de l'Index ou du Saint Office) pour toute l'Eglise. C'est un abus que de chercher à couvrir de l'autorité de certains personnages des erreurs ou des écrits dangereux. C'est par vos évêques et les prêtres qui leur sont unis que vous devez recevoir les renseignements et les directions du Saint-Siège. Que chacun ait assez de sens chrétien pour bannir de sa maison tout homme et tout écrit qui lui enseigneraient, au nom d'un dignitaire quelconque à ne pas respecter et à ne pas écouter les évêques que le Pape lui-même vous donne pour vous gouverner et auxquels il vous ordonne d'obéir comme à Jésus-Christ. C'est le cas pour tous de vous rappeler la parole de l'apôtre saint Paul : "Quand même un ange du ciel vous annoncerait un évangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème." Gal. 1, 9. Les lois du gouvernement de l'Eglise ne se changent pas comme les gouvernements parlementaires au gré des passions ou des caprices populaires, et aujourd'hui comme toujours pour être avec le Pape, il ne faut point se mettre en opposition avec les évêques, tant qu'ils sont en communion avec lui. En terminant, il nous fait plaisir de constater que Monsieur L. O. David, en apprenant la condamnation portée contre son ouvrage par les Congrégations romaines, s'est empressé de se soumettre publiquement et sans réserve à cette décision. Cette conduite est celle d'un chrétien qui croit à l'autorité de l'Eglise ; elle lui fait honneur et nous l'en félicitons cordialement."

SERA-T-IL ORATEUR ?

M. Evanturel à l'espérance d'être nommé

M. Eventurel, député de Prescott, à la Législature d'Ontario, interrogé, hier en cette ville, au sujet de sa nomination probable comme orateur d'Ontario, a répondu qu'il avait donné la commande de sa toge à Toronto. Cependant, dit-il, mon choix doit être ratifié par la Chambre.

M. Evanturel dit que l'influence canadienne française s'affirme de plus en plus dans la province d'Ontario ; elle contrôle aujourd'hui, environ six comtés.

NOUVELLES DE ST-HYACINTHE

On mande de St Hyacinthe que les RR. PP. Knapp et Archambault, de l'ordre des Frères Prêcheurs du couvent de cette ville, partiront dans quelques jours pour la Louisiane où ils passeront environ 3 mois à prêcher des retraites et missions.

—Vendredi, 8 courant, sur l'heure de midi, une voiture à quatre roues, portant une machine à vapeur et une bouilloire, parcourait triomphalement la rue Cascades au pas tranquille et lent de deux superbes boeufs. Cet attelage primitif, devenu fort rare dans nos rues, attirait l'attention des passants et M. Archambault, photographe chez M. Beauregard, s'est empressé d'en fixer l'image sur la photographie.

—M. Napoléon Bonin, employé à la fabrique "Granite Mills" a eu deux doigts de la main coupés, mercredi matin, en travaillant à un rabot mécanique vulgairement appelé "planeur".

Des milliers ont été guéris du rhumatisme par la Salsepareille de Hood. Essayez-la. 5

—A. Brosseau, dentiste, dentiers faits d'après les procédés les plus récents, extractions de dents sans douleur, 7 rue St-Laurent. 177—n

MODES

Chapeaux, riches capotes et toquets, dernière nouveauté, tout à fait convenable pour un mariage ou autre circonstance où il faut une toilette très recherchée, en toute confiance, adressez-vous à Mme H. POITRAS, 1989 rue Notre-Dame, Montréal. 56-n

GRANDE REDUCTION DE 40 0|0 ET GRANDE FACILITE DE PAIEMENT

Nous avons réduit les primes de 40 p. c., et pour en faciliter le paiement, nous les avons divisées en trois versements égaux et annuels.

Cette réduction a fait économiser à nos assurés, sur leurs primes de l'an dernier, $20,069.68, et depuis le 1er avril 1891 $117,144.90.

La Cie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, 9 Côte St Lambert. 43— n

A L'EGLISE ST-JEAN-BAPTISTE

Imposantes cérémonies religieuses en perspective

Bénédiction de l'Hospice Auclair

M. le curé Auclair a annoncé hier au prône que la bénédiction solennelle de l'hospice Auclair aura lieu dimanche prochain, avec toute la pompe et l'éclat possible.

Plusieurs évêques ont promis d'assister à cette cérémonie qui sera, dit-on, la plus imposante, la plus brillante dont laquelle la paroisse de Saint Jean-Baptiste ait assisté. Un des évêques présents chantera la messe à dix heures, un autre donnera le sermon de circonstances, et un troisième fera la bénédiction de l'hospice, immédiatement après la grand'messe. C'est la première fois, croyons-nous, que trois évêques seront présents à une cérémonie religieuse dans l'église St Jean-Baptiste.

Le choeur de l'orgue chantera une messe en musique, bref, tout fait présager une cérémonie des plus grandioses.

C'était le tour des dames hier, à visiter l'hospice Auclair.

Depuis deux heures jusqu'à cinq heures, une foule de dames et de demoiselles ont circulé à travers les vastes salles, les réfectoirs, les dortoirs, etc., de cette institution de charité, et toutes ont pu en admirer la propreté et la bonne tenue.

WINDSOR HALL

Yvette Guilbert

Voici le programme qui sera exécuté ce soir, à la salle Windsor, à la représentation qu'y doit donner Mlle Guilbert, avec le concours de plusieurs artistes bien connus :

1. Piano Solo—
   a. Chanson arabe. . . . . .Romili
   b. Tarantelle. . . . . .Romili
   Sig. A. Romili
2. Aria "Eri Tu" (Du bal masqué). .Verdi
3. Aria "O mio Fernando"—"La Traviata. . . . . .Donizetti
   Mlle Louise Engel
4. a. Ca fait toujours plaisir" (de l'opérette "La Femme de Narcisse")
   b. "La Grand Mère"
   c. "Linger, Longer, Loo.'
   YVETTE GUILBERT
5. Aria "Huguenots". . . . . .Meyerbeer
   M. Thomas McQueen
6. Chant "For all Eternity". . .Mascheron
   Mlle Amy Hartley
7. Quartette, "Rigoletto". . . . . .Verdi
   Mlle Hartly, Mlle Engel, M. McQueen et M. Goff
8. a. "La Glu"
   b. "Les Ingénues."
   c. "My Pearl is a Bowery Girl" (chansonnette anglaise.)
   YVETTE GUILBERT
9. Chant. "Across the Sea", C. Whitney Coombs
   Mlle Amy Hartly
10. Duo pour baryton et ténor.
    M. Winfred Goff et M. Thomas McQueen
11. a. "Le Clair de Lune."
    b. "La Soulardé"
    c. "I Want You, Ma Honey." (chansonnette anglaise).
    YVETTE GUILBERT

L'accompagnateur sera M. Romili. La représentation commencera à 8 hrs précises. Il sera donc opportun de se rendre avant cette heure-là si on ne veut rien perdre de cette magnifique et unique soirée.

LA CHAMBRE DE COMMERCE

A la dernière séance de la Chambre de Commerce, il a été décidé, à la demande de M. D. Parizeau, de demander au premier ministre fédéral, de fixer un jour, pour rencontrer la Chambre de Commerce, afin de discuter sur des matières relativement au chemin de fer de la rive Sud. Un comité a été ensuite nommé, pour étudier : 1o le travail accompli dans les prisons ; 2o les meilleurs moyens à prendre, pour organiser un musée agricole à Montréal. Ce comité a été prié par le conseil de faire rapport aussitôt que possible et la séance est levée.

FEU L. R. BENOIT, M. D.

Les funérailles du Dr L. R. Benoit ont eu lieu à Chambly, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis venus de toutes parts pour rendre un dernier tribut d'hommages au regretté défunt.

Le deuil était conduit par son père, M. P. B. Benoit, ex-député du comté de Chambly ; Lucien Benoit et Gérard Benoit, ses frères ; L. W. Sicotte, greffier de la Couronne ; Michel Benoit, L. W. Sicotte, jr., avocat, et Ls Sicotte, avocat, de Montréal ; G. H. Ostigny, de Chambly ; L. Sicotte, Fred. Sicotte et N. Sicotte, de Boucherville.

Les porteurs étaient les Drs Taupier et Bergevin, de Chambly ; Dr C. E. Rasconi, Victor Morin, N. P., W. Arcand et A. Robitaille, de Montréal.

Nous avons remarqué dans l'assistance le Rév. M. Primeau, curé de Boucherville ; M. P. B. Lamarre, préfet du comté de Chambly ; Dr Martel, S. T. Willett, M. Massé, maire, H. Ricudeau, de Chambly ; J. U. Maurault, E. Morault, J. D. Gauchier, M. D., J. N. Mount, M. D., de Montréal ; H. A. Beauregard, protonotaire ; L. A. Beaudry, M. D., V. E. Fontaine, avocat, de St-Hyacinthe ; V. Normandin, N. P., B. de Grosbois, de Boucherville ; H. Cinq-Mars, J. Quesnel, C. O. Gervais, de St-Jean ; W. Tremblay, maire, A. Rocheleau, de St-Hubert, et un grand nombre d'autres.

La levée du corps fut faite par le Rév. M. Hogue, curé de West Shefford, et le service fut chanté par le Rév. J. Larocque, cousin du défunt, assisté des RR. MM. Cormier et Hogue, comme diacre et sous-diacre. A l'orgue, un choeur puissant rendit harmonieusement la messe des morts. Les soli chantés par MM. V. Normandin, H. A. Beauregard et M. Comtois.

Après le service, le convoi funèbre se dirigea vers St -Hubert, lieu de la sépulture, où un libéra solennel fut chanté par le Rév. M. Primeau.

Des offrandes de fleurs furent envoyées de la part de M. et Mme Willett, M. et Mme Riendeau, MM. F. Sicotte, L. W. Sicotte, Ls. Sicotte, la Société des Internes de l'hôpital Notre-Dame, les Forestiers Indépendants de Chambly, W. Arcand, A. Robitaille, V. Morin, J. D. Gauthier, M. D., et J. N. Mount, M. D.

La mort du Dr Benoit laisse un grand vide chez tous ceux qui avaient pu apprécier les nobles qualités dont il était doué ; fils accompli, ami précieux, médecin dévoué, il possédait l'estime de tous ceux avec qui il avait eu des relations, et l'on peut dire qu'il n'avait pas un seul ennemi.

Nous prions la famille Benoit d'agréer l'expression de notre plus vive sympathie et de nos sincères condoléances.

BON A SAVOIR

Le remède le plus efficace pour toutes les affections des voies respiratoires est le "Baume Rhumal" qui guérit tous ceux qui en font usage. q h

LE SPORT

HOCKEY

Quinze cents personnes s'étaient rendues au patinoir Victoria, samedi soir, pour voir la troisième partie de tigue de hockey. L'on peut dire, presque sans crainte de se tromper, que quinze cents personnes sont sorties de l'enceinte désappointées. En premier lieu, la glace était mauvaise, chose qui ne devrait pas exister dans un patinoir aussi patronisé que l'est le Victoria, et en second lieu, les joueurs ne semblaient pas du tout disposés à jouer une vraie bonne partie de hockey.

On s'attendait à une victoire facile pour les Montréals, vu la façon brillante dont ces derniers avaient joué contre les Victorias, mardi dernier, mais soit chance ou autre chose, les Shamrocks réussirent à égaliser le premier score durant la seconde moitié.

La défaite des Shamrocks est due à la faiblesse des forwards car à la défense on n'a rien à reprocher. Pagnuelo s'est particulièrement distingué dans les goals et par ses "lifts" Stephen a été plus d'une fois l'objet des applaudissements de la foule.

Du côté des Montréals chacun était à sa place et chacun joua sûrement, quoique nous devons mentionner spécialement McKerrow et Barlow pour leur jeu brillant.

La partie commença peu de temps après l'heure annoncée et les joueurs occupaient les positions suivantes :

Shamrock — Pagnuelo, goal ; Bebound, point ; Stephen, cover ; Wall, Brown, Dobby, Farrell, forwards.

Montreal—Collin, goal ; Murphy, point ; James, cover point ; Barlow, McKerrow, Howard, Horsfall, forwards.

Referee, Gordon Lewis.

Umpires, D. Gibelan et S. Davidson.

Il s'est joué cinq parties. Le jeu devint plus excitant quand les Shamrocks gagnèrent la quatrième, ce qui mettait le score 2 à 2. Ce fut Barlow qui gagna cette dernière pour les Montréals.

Voici le sommaire :

1ère partie, Montreal, entrée par Howard.
2e partie, Montreal, entrée par Hoard.
3e pawrtie, Shamrock, entrée par Farrell.
4e partie, Shamrock, entrée par Wall.
5e partie, Montreal, entrée par Barlow.

OTTAWA vs QUEBEC

Les équipes du Ottawa A.A.A. et celle du Quebec A.A.A., se sont rencontrées samedi soir, dans une partie de la ligue senior. Les Ottawas gagnèrent par un score de 4 à 1. Pendant la première moitié les deux équipes semblèrent être d'une force égale ce qui rendit la lutte excitante. Les Quebecs gagnèrent la première partie en dix minutes, les Ottawas égalisèrent le score en cinq autres minutes de jeu, et avec ce score, la première moitié acheva. Dès le début de la seconde moitié les Ottawas prirent trois partiesdans un court espace de temps. Ceci eut pour effet de réduire les efforts des Quebecs qui ne s'occupèrent jusqu'à la fin de la joûte, que de leur défense.

Ottawa—Chittick, goal ; Pulford, point ; Young, cover point ; Westwick, Livin, Smith, Spittal, forwards.

Quebec — Stocking, goal ; Scott, point ; Watson, cover point ; Doyle, Smith, Swift, Scott, forwards.

Referee, M. Grant, des Victorias, de Montréal.

LES QUILLES

Quebec vs M.A.A.A. et Victoria

L'équipe du Quebec A.A.A. qui est arrivée ici vendredi soir a subit hier une double défaite aux mains du M.A.A.A. et des carabiniers Victorias. Quoique les différences des scores sont grandes, les parties ont été fort intéressantes, et l'assistance présente à chaque partie en a beaucoup joui.

RESULTATS

PARTIES DE SAMEDI APRES-MIDI

Carabiniers Victoria :				
Walker.	205	187	167	556
McLennan.	182	157	169	508
McRoble.	164	185	146	495
Stewart.	182	154	159	495
Gorman.	190	157	192	539
Delcourt.	174	212	183	569
				3,162
Quebec A.A.A.				
Lessard.	163	156	158	476
Gingras.	168	150	134	452
Poitras.	146	162	126	434
Boisvert.	173	176	186	535
Van Felsen.	124	146	156	426
Talbot.	169	159	190	518
				2,836
Majorité pour les Carabiniers.				826

PARTIES DE SAMEDI SOIR

Montréal AA.A.				
Michaud.	157	190	195	551
J. Gardner.	168	160	190	518
Rubenstein.	222	150	170	542
Hodges.	192	174	210	576
A. Gardner.	192	187	172	551
Walsh.	185	196	193	574
				3,312
Quebec A.A.A.				
Poitras.	182	154	174	510
Lessard.	168	182	148	498
Gingras.	185	189	164	538
Van Felsen.	161	170	172	503
Boisvert.	180	191	203	574
Talbot.	176	184	191	551
				3,156
Majorité pour M.A.A.A.				158

LA RAQUETTE

Le club Argyle

Les courses à obstacles du club Argyle, à travers les champs, auront lieu le 30 janvier courant, à Lachine. L'on croit qu'il y aura un bon nombre d'entrées. Le programme du club, pour la balance de la saison est comme suit : Février 6, sorties des vétérans à Lachine ; février 13, réception aux dames à Lachine ; février 20,, marche au Sault ; mars 5, bonnet hop.

PISCATORIAL COONS

Par ordre du président, l'assemblée annuelle du club des Piscatorial Coons, aura lieu, mardi le 19 courant, aux quartiers généraux, vers les midi. Tous les membres sont spécialement invités à être présents, vu qu'il s'agit de déterminer la date pour la promenade annuelle.

ATHLETIQUES

4,600 milles à pieds

Madame H. Estby et sa fille Clara, âgée de 19 ans viennent d'accomplir un fait que peu d'hommes ou de femmes oseraient tenter. Elles ont marché depuis Spokane, Washington, à travers le continent, jusqu'à New-York, où elles sont arrivées le jour de Noël, soit une distance, d'après le chemin qu'elles ont parcouru, de 4,000 milles.

Cette marche extraordinaire est le résultat d'un pari avec une dame de New-York, et ce pari devait leur procurer une très forte somme. Les deux femmes, au départ, ne devaient avoir que cinq dollars dans leur gousset, et n'avaient que sept mois pour compléter leur voyage. Elles sont arrivées saines et sauves à leur destination, heureuses d'être rendues, mais comme bien on le pense fati-guées. Elles ont quitté Spokane au mois de mai et ont pu arriver à temps pour gagner leur pari.

CURLING

Quebec vs Thistle

Les Quebecs sont venus rencontrer les Thistles, samedi dernier, et les ont vaincus par une majorité de 12 points.

RINK No 1

Thistle	Quebec
J. H. Mitchell	D. Jewell
W. W. Mowat	J. Fry
Juge Archibald	A. Brodie
Alex. Mitchell	W. Brodie
Skip, 18	Skip, 21

RINK No 2

Dr Gentles	S. Fraser
Dr Cameron	P. Price
Rev. Dr Barclay	Dr Heachey
Capt. Clift	J. Bremner
Skip, 10	Skip, 19
Total....28	40

PATINOIR JACQUES-CARTIER

Un patinoir superbe vient d'être ouvert au public, sur la glace, en face de la place Jacques-Cartier. Ce patinoir a 700 pieds de tour, et les propriétaires promettent beaucoup d'attractions, telles que mascarades, courses en patin, etc., pendant tout l'hiver.

CERCLE ST DENIS

Un tournoi de billard, de troisième classe est à s'organiser au Cercle St Denis. Ce tournoi est destiné à provoquer l'émulation chez des jeunes membres, et plusieurs se sont déjà inscrits. L'initiative de ce tournoi de billard est due à l'énergie et le dévouement du président du Cercle, M. Z. Turpin.

M. Turpin a mené à bonne fin la joûte de première classe qui s'est terminée le mois dernier, avec la partie d'exhibition de la semaine dernière. Le Cercle est en plein progrès et fait honneur à tous les Canadiens de notre province. Les améliorations de tous genres qui y ont été faites et les récents succès du Cercle sont en grande partie dus à M. Turpin, à qui reviennent de droit, les plus flatteuses appréciations.

DEMANDEZ A VOTRE EPICIER

LE SEL WINDSOR

Pour la table et la laiterie. Le plus pur et le meilleur. (2)

En Chêne...

Nous exposons maintenant des nouveaux pianos droits finis en différentes nuances de chêne ; prix modiques ; conditions faciles.

C. W. LINDSAY

2366 rue Ste-Catherine

Seul agent à Montréal pour les pianos Chickering & Fils, de Boston, Heintzman & Co., O. Newcombe & Co., de Toronto.

LE CORSET P.C.

CORSET FINI FIN DE SIECLE
Une fois demandé, toujours porté.

Prix No 308..... 75c
" No 306..... $1.00
" No 316..... 1.25

Le Corset.....

Les Corsets D & A

Sont ceux qui donnent le plus de SATISFATION

Un demi-million de témoins
Un demi-million de femmes qui les portent.

No 235..... $1.25
Z. Z..... $1.50

Couleurs Gris et Blanc. (2)

PASSE LA FORCE DE L'AGE

Peut-être pas en années, mais en énergie. Votre santé n'est pas bonne, cependant vous savez à peine ce que vous avez. Vos affaires, aussi, sont sur le déclin. Les gens n'ont plus cet esprit clair et lucide qu'ils avaient dès leurs premières années. Le secret de tout ceci, c'est que votre constitution est minée et que votre sang est impur. Réglez ces deux choses en faisant usage des Pilules du Dr Chase, pour le foie et les rognons. Une boite guérira

Pauvreté du sang
Indigestion
La maladie du foie
Ulcères
La perte de l'appétit
Eczéma
Scrofules
Dyspepsie
Urine trouble
Des maux de tête
Rhumatisme
Catarrhe
Hémorroïdes
Anémie
Sciatique
Enervation

Des millions de personnes souffrantes ont témoigné publiquement de l'efficacité des Pilules du Dr Chase, pour le foie et les rognons. Ce sont les meilleures, ainsi faites usage des meilleures. Une pilule par dose, un cent la dose ; 25c la boîte.

En vente chez tous les marchands ou les fabricants, Admanson, Bates & Co., Toronto.

Faites usage de la graine de lin et de la térébenthine du Dr Chase, contre tous les maux de gorge et des poumons. Grosse bouteille, petite dose, prix modique, 25c. (9)

Fausses DENTS Sans Palais

Couronnes en or ou en porcelaine posées sur de vieilles racines. Dentiers en aluminium faits d'après les procédés les plus nouveaux. Dents extraites sans douleur chez

J. G. A. GENDREAU, Dentiste
97 rue St Laurent, Montreal.
Tél. Bell 2816. 103—1m

NOTRE VENTE A PRIX REDUITS
DE JANVIER

Chaussettes Allemandes
20 à 30 p. c. d'escompte

La température du mois de Décembre nous empêchait de dormir devant la nuit, et nous nous demandions comment nous pourrions parvenir à écouler notre assortiment de Pantoufles Allemandes. Il faut que nous tentions nos clients en leur offrant ces Pantoufles à une fraction des prix auxquels nous les vendions au commencement de la saison. Voici l'effet de ces prix tentatifs :

Chaussettes Allemandes pour Dames, valeur 30c, sacrifiées à 18c.
Chaussettes Allemandes pour Dames, valeur 50c. Prix de janvier 32c.
Chaussettes Allemandes pour Dames, semelle de cuir et bien doublées, valant 60c. Tant qu'il y en aura à 40c la paire.
Chaussettes Allemandes pour Dames, valant 75c. Prix de rabais, 48c.
Chaussettes Allemandes pour Dames, semelle en cuir et doublées en fourrure, ancien prix $1.50. Prix de rabais, $1.00 la paire.
Chaussettes Allemandes pour messieurs, que nous vendions 50c ; maintenant 32c.
Chaussettes Allemandes pour messieurs, que nous vendions 60c. Pour la vente, 40c.

Just. VANIER 127 St Laurent Près Lagauchetière

QUICKCURE

— Oui, je me sers toujours du QUICKCURE pour panser mes blessures et meurtrissures.

Pansement Chirurgical

Les plus célèbres chirurgiens de notre époque s'en servent, pour panser les blessures, les meurtrissures, les entorses, les efforts, etc., et trouvent que pour soulager promptement la douleur et guérir en peu de temps, il n'y a rien d'aussi bon que le

"Quickcure"

Vous direz peut-être, nous n'avons pas toujours un chirurgien à notre portée, c'est vrai, mais n'importe qui peut appliquer le Quickcure. C'est le remède de famille dans tous les cas pressants. Toujours prêt. Facile à appliquer. Ne manque jamais de soulager.

En vente chez tous les pharmaciens, ou à The Quickcure Co., Ltd., Québec, Can.

QUICKCURE

Délicieuses Soupes et Sauces...

Plusieurs femmes de ménage ne savent pas avec quelle économie elles peuvent les faire. Songez donc :

Avec une cuillerée à soupe de Johnston's Fluid Beef et des légumes, vous faites une pinte de forte soupe.
Avec une cuillerée à dessert, vous faites assez de riche sauce pour le dîner d'une famille ordinaire.

Johnston's Fluid Beed. Bouteille 16 oz. $1.00 18,20,22

THÉ PURGATIF DE CHAMBARD

de l'ÉCOLE SUPÉRIEURE de PHARMACIE de PARIS.

Composé exclusivement de feuilles et de fleurs, le **Thé Chambard** *est un purgatif sûr, dont le goût très agréable et l'action douce, ne causant aucune fatigue, conviennent aux personnes les plus difficiles, aux tempéraments les plus délicats. Son emploi ne réclame aucune précaution particulière, n'exige aucun changement dans les habitudes ou le régime.*

C'EST le PLUS AGREABLE et le MEILLEUR des PURGATIFS

Le THÉ CHAMBARD est toujours efficacement employé pour rétablir et assurer le fonctionnement régulier des voies digestives. C'est le meilleur remède de la Constipation et des malaises qui en dérivent : Maux de tête, Eblouissements, Perte de l'appétit, Nausées, Digestions difficiles, Ballonnement du ventre, etc.

L'usage de ce Thé est particulièrement recommandé aux personnes sujettes aux affections qui réclament une grande régularité des gardes-robes : Congestions, Hémorrhoïdes, Eczéma, etc.

EN VENTE : à *Montréal*, Pharmacie DÉCARY ; à *Québec*, Dr Ed. MORIN & Cie, ET DANS TOUTES LES PHARMACIES ET DROGUERIES.

Prix (*en FRANCE*) : 1 Fr. 25 la Boîte.

THE MONTREAL STEAM LAUNDRY CO'Y

Les Téléphones sont

580 et 881

SA DEVISE EST :

Propreté, Soin et Promptitude

Les Adresses sont :

Bureau Central, 133 St-Pierre. Ateliers, rue Craig

PORTRAIT AU CRAYON

COUPON DE "LA PRESSE"

No. 9 18 Janvier 1897.

EMPLOI DEMANDE

FORGERON—Un bon aide forgeron demande ouvrage en ville ou campagne. S'adresser à M. Lespes, 691 rue Notre-Dame, Maisonneuve, boite 59. d3—1

ELEVES DEMANDES

ELEVES DEMANDES.—Un professeur anglais, parlant le français, demande des élèves pour apprendre la langue anglaise. S'adresser Boite Poste No 1005. 60—6

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE une cuisinière au No 324 rue St Denis. 61—3

ON DEMANDE une personne compétente pour tailler les fourrures et une personne compétente pour finir les gantelets en fourrure, au No 480 rue St Paul. 61—3

ON DEMANDE de bonnes couturières pour pantalons et vestes. S'adresser Jos. Horsfall and Sons, 186 rue McGill. 61—3

ON DEMANDE au No 129 rue Stanley une servante generale, pas de lavage. 61—3

ON DEMANDE une servante au No 382 rue Panet. 62—2

ON DEMANDE une servante générale et une fille, sachant coudre. S'adresser 192 rue Berri. 62—3

ON DEMANDE des personnes compétentes pour faire des collets et manchettes à la machine, aussi des personnes pour tourner les collets. The Standard Shirt Co., Ltd, 189 avenue Delorimier. 7,9,12,14,16,18

ON DEMANDE un commis d'expérience pour un magasin de tailleur. Inutile de se présenter si on n'est pas expérimenté. Ecrire à N.C.E., "La Presse.". 62—2

ON DEMANDE une servante générale, sachant faire la cuisine, pas de lavage, No 957 rue St Denis, coin rue Rachel. 63—2

ON DEMANDE une servante générale au No 226 rue Berri. 63—1

ON DEMANDE une bonne fille forte, sachant parler anglais, pour laver le linge. Se présenter au No 1796 rue Notre-Dame. 63-1

ON DEMANDE une servante pour une famille de quatre personnes. 27 avenue Laval. 63—1

ON DEMANDE une bonne fille de moulin pour la fourrur , No 1584 Notre-Dame 63—1

ON DEMANDE des plieuses d'expérience pour imprimerie. 421 rue St Paul. 63—1

ON DEMANDE une servante, pas de lavage, petite famille. 935 rue St Denis. 63—2

ON DEMANDE une servante avec références, pas de cuisine, pas d'enfant. S'adresser au No 1895 rue Ste Catherine, après 11 hrs a.m. 63-3

ON DEMANDE un garçon habitué à la cuisine, avec références. S'adresser au No 1899 rue Ste Catherine. 63—2

ON DEMANDE une jeune servante, No 24 rue St Antoine. 63—1

ON DEMANDE une servante générale. Bons gages. S'adresser 1875 rue Ste Catherine. 63—2

ON DEMANDE une servante au No 420 rue Rachel. 63—2

ON DEMANDE au No 443 rue St Denis, une servante générale sachant bien faire la cuisine. Références requises. 63—1

ON DEMANDE une jeune fille pour avoir soin d'un bébé; elle devra aller coucher chez elle. Se présenter au No 631 rue Dorchester. 63—1

ON DEMANDE des personnes compétentes pour conduire les machines à boutonnières No 10. Emploi permanent. A. H. Sims & Co, fabricants de chemises et collets, 54 rue Latour. 63—3

ON DEMANDE des filles pour coudre et finir les pantalons a la machine ; aussi des filles pour faire des vestes, au No 411 rue St Jacques. 63—1

ON DEMANDE une servante générale au No 275 rue Mont-Royal. Bons gages 63—1

ON DEMANDE une fille d'environ 20 ans, pour une famille de trois personnes, où il y a un bébé ; pas de lavage ni repassage. Se présenter au No 839 rue St-Hubert. 63—1

ON DEMANDE une fille d'environ 20 ans, pour une famille de trois personnes, où il y a un bébé; pas de lavage ni repassage. Se présenter au No. 839 rue St-Hubert. 63—1

ON DEMANDE 10 bons hommes de confiance pour faire la distribution, chez E. Lepage & Cie, 953 St-Laurent, coin Avenue Duluth. 63—1

ON DEMANDE des commis extra et demoiselles pour notre vente du Vendredi, s'adresser E. Lepage & Cie, 953 rue St-Laurent. 63—1

ON DEMANDE de suite dans une manufacture de corsets de bonnes cordeuses. S'adresser au No 241 rue St Laurent. 63—1

ON DEMANDE une servante sachant bien faire la cuisine, pour une famille de quatre grandes personnes. Pas de lavage. S'adresser de 9 à 3 hrs p.m. 91 rue St Denis. 63—1

ON DEMANDE immédiatement un bon barbier, place permanente. 461 rue Wellington. 63—1

ON DEMANDE immédiatement une bonne fille de chambre au No 383 rue St Denis ; elle devra parler un peu l'anglais et donner des références. 63-2

ON DEMANDE une servante. C. Beaupré, 311 rue Ste Catherine, coin Desery, Hochelaga. 63—2

CHAMBRES A LOUER

A LOUER, une splendide chambre pour un couple marié ou pour messieurs, avec pension de première classe. Prix modéré. S'adresser 140 rue Berri. 62—6

CHAMBRES — On trouvera au No 381 rue Dorchester, trois grandes chambres doubles meublées, dans une famille privée; possession immédiate. 60—n

MAISONS A LOUER

A LOUER—Plusieurs logements de quatre appartements et w.c., situés au village St Jean Baptiste. Loyer, 25 par mois. E. R. Gareau, 1511 rue Notre-Dame, entre les rues Gosford et Bonsecours. 201—n

CHAMBRE ET PENSION dans une famille privée, bain et w. c., eau chaude et gaz, 109 rue St Hubert. 63—1

MAISONS A LOUER

A LOUER — Au centre, logements de 3 et 8 appartements, une grande boutique; bonnes conditions. S'adresser 179 rue St Dominique. 60—6

A LOUER—Bon poste pour une pharmacie, coin des rues Barrievoix et Coleraine. S'adresser Chs. Langlois & Cie, 241 rue St Paul. 56—12

A LOUER—D'ici au premier de mai, à très bas prix, un bureau meublé très convenable pour agence, etc. No 1662 Notre-Dame. 18-20-22

A VENDRE

A VENDRE—Express, berleau, cutter, cracheir, Gladstone, sleighs pour glace, chevaux, harnais, robes, sans reserve, 63 Dufresne. 59—6

A VENDRE, $1 le voyage, bois sec de moulin, scié, livré a domicile chez G. Valiancourt, 374 rue Beaudry. Tél. des Marchands 231. 16-n

A VENDRE—Pour tout le monde—Bois pour allumer le poêle, etc., $2, érable coupé, $2.50, blocs de moulins, longueur du poêle, $1.50 ; blocs d'épinette, $1.75 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. J. C. Macdiarmid, Carré Richmond. Téléphone 8353. 168 n

A VENDRE—Bois pour allumer le poêle, $1.50 le voyage ; érable et merisier coupés, $1.75 ; rognures de moulin, $1.25 ; chez J. Dansereau & Cie, 626 Dorchester. Tel. 2425. 88—n

A VENDRE—1 engin, force 200 chevaux-vapeur. 4 chaudières, force 220 chevaux-vapeur. 1 scie circulaire avec cadre. 1 machine pour blanchir les deux côtés (double Edger). 1 machine à rescier. 1 petite machine à raboter (planer). Aussi une quantité d'arbres de couche et courroies. S'adresser à J. C. Macdiarmid, carré Richmond. 42-n

A VENDRE—Un stock d'épicerie de première classe situé coin des rues Sanguinet et De Montigny. S'adresser Chs. Langlois, 241 rue St-Paul. 56—12

A VENDRE — De suite, un des plus beaux restaurants licenciés de la rue St Jacques. Ecrire K. B. G., "La Presse." 60—6

A VENDRE — Un magasin comprenant vaisselle, thé et cadres, situé rue Ste Catherine, très bon poste d'affaires; établi depuis plusieurs années, vendra pour cause de maladie. S'adresser 1375 rue Ste Catherine. 60—6

A VENDRE — Un "horse power" de moulin à battre ; pour un cheval ; un coupe-paille, pour trancher le foin, une balance pouvant peser 1,500 livres. S'adresser 481 rue Brebeuf. 62—2 qh

A VENDRE — **Fonds de banqueroute de** meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher modernes; aussi, beau piano droit presque neuf, orgue cabinet, etc. Prix extrêmement modiques, à vente privée. Les personnes qui ont besoin de meubles feraient bien de venir nous voir. Fraser Frères, 453 et 455 rue Saint Jacques, et 131 à 135 rue des Inspecteurs. 62—3

A VENDRE — Un stock de ferronneries, peintures, etc. Maison très bien établie. Faisant de bonnes affaires. Le propriétaire désirant s'occuper d'une autre ligne d'affaires. Chance exceptionnelle. Ecrire à K. Z., bureau de "La Presse." 61—4

A VENDRE à bon marché, à un prompt acquéreur, un gilet en seal pour dame; aussi un pardessus en mouton de Perse pour monsieur. Ecrire à L. E. N., bureau de "La Presse." 62—2

A VENDRE—Une salle à dîner, établie depuis 18 ans, située en face du Marché Bonsecours. S'adresser 139 rue St Paul. 63—3

A VENDRE—Possession immédiate, hôtels, bars, restaurants, magasins cigares, bonbons, et tout autre commerce. Vous trouverez à placer avantageusement votre argent en vous adressant à J. Castelle, 1572 Notre-Dame, en face Palais Justice. 63—1

A VENDRE—Restaurant licencié, situé dans une des meilleures rues de la ville, faisant de très bonnes affaires. S'adresser à Chas. Benoit, après 6 heures p.m., au No 1499½ rue St Antoine. 63—1

A VENDRE—Un cheval de première classe, robes de sleigh en bœuf musqué, harnais et cracheirs : le tout en bon ordre. On vendra au gré de l'acheteur. Pour détails, se présenter au No 29 rue Balhousie. T. Monaghan. 63—6

A VENDRE, bon marché, pianos d'occasion chez C.W. Lindsay 2366 rue Ste Catherine. 63-1

A VENDRE—Une boutique de barbier avec magasin, bonne localité et bonne clientèle, cause de vente maladie. S'adresser par lettre à J. C. B., boite de poste 946. 63—6

A VENDRE—Une "shop" de viande située dans une bonne localité. S'adresser 1638 rue Ste Catherine. 63—2

A VENDRE — Epiceries, dans la partie ouest, aussi hôtels, restaurants et tout autre genre de commerce. L. Harris, 10 rue St Jacques; le soir, 429 rue St Laurent. 62—6

HOTEL A VENDRE OU A LOUER—A Laprairie, l'Hôtel Montréal, le meilleur et le plus spacieux dans la localité, contient 44 appartements; magnifique cour et dépendances—une place d'arrêt. S'adresser sur les lieux à A. I. A. Roberge, S. P. 51—n

PROPRIETES A VENDRE

A VENDRE—Une bonne terre, 100 acres, bonnes bâtisses, 30 acres en culture, prix $350. Une maison de pension, 14 chambres meublées, 8 pensionnaires, $250. Une coupe de bois pour faire 2000 cordes de bois franc, à Laprairie. S'adresser à Osw. Chaput & Cie, No 16 rue St Jacques, chambres 15, 16, 17. 22—n

A VENDRE OU A ECHANGER—Maisons situées dans le centre de la ville ; aussi, restaurants licenciés, épiceries, boulangerie, magasin de chaussures, etc. $15,000 à prêter. Adressez-vous toujours à O. Jutras, No 254 rue St Christophe. 63—2

PROPRIETE A VENDRE—Hôtel Brodeur, Varennes. 30 chambres meublées—Accommodations modernes — Communications faciles avec Montréal, "Steamboats", chars a vapeur et chars électriques du Bout de l'Ile, conditions faciles. S'adresser à Dame H. Brodeur, 385 rue St-Denis, Montreal. 58—12

PERDU

PERDU—Le 17 courant, un coussin gris pour voiture. Récompense promise en retour chez Kochon, prop. d'écurie de louage, 256 rue St Christophe. 63—1

PERDU

PERDU—Mardi, le 12 du courant, une petite chienne (d'Olie) noire et blanche. La personne qui la ramènera au No 7 Place d'Youville partant de l'avenue Delorimier sera récompensée. 63—1

PERDU dans les environs de la rue St Laurent et de l'avenue des Pins, un chien fox terrier blanc, poil très raide avec taches noires et brunes. La personne qui le ramènera ou No 81 rue Arcade sera recompensée. 63—1

DIVERS

ARGENT à prêter sur hypothèques ou toute autre garantie. Oswald Chaput & Cie, 16 rue St-Jacques, chambres 15, 16, 17. 59—n

AVIS—Je ne serai responsable d'aucun abonnement mortuaire autre que pris par moi-même. Léger Portugais, entrepreneur de pompes funèbres, 332 Notre-Dame, Hochelaga. 63—1

ON DEMANDE à acheter des reçus de dépôts de la Banque du Peuple. S'adresser à Osw. Chaput et Cie, No 16 rue St Jacques, chambres 15, 16 et 17. 62—n

ON DEMANDE à acheter, de seconde main, des colonnes en fonte ou en fer, de dix à douze pieds de hauteur. S'adresser 61 rue Roy. 63—1

ON DEMANDE—Une dame demande à acheter un chien (black and tan) tout jeune. S'adresser 28 rue Latour, Montreal. 63—1

ON DEMANDE à acheter une terre, près de la ville, s'adresser par lettre à Boite 676, bureau de Poste, donnant le dernier prix et toutes les particularités. 63—1

PENSION de première classe au No 1516 rue Ste Catherine, coin Amherst ; chambres confortables. 63—1

SI VOUS VOULEZ VENDRE ou échanger votre propriété ou votre commerce, vous trouverez des acheteurs en vous adressant immédiatement à O. Jutras, No 254 rue St Christophe. 63—2

ON DEMANDE des couturières de première classe pour pantalons et vestes ; les plus hauts prix seront payés ; personne autre que des mains d'expérience ne seront acceptées. J. H. Blumenthal & Fils, 1447 rue Ste Catherine. 63—1

AVIS SPECIAL

$40000 A PRETER sur première hypothèque sur propriétés de ville seulement. $18000 à prêter sur bonnes terres à la campagne, première hypothèque.

Plusieurs propriétés de ville et terres à vendre à des conditions très avantageuses pour l'acheteur.

Les propriétaires qui ont des magasins, cottages, logements ou boutiques à louer, pourront s'adresser à nous. A. DUHAMEL & CIE, 99 St Jacques. 63—2

MAISONS D'EDUCATION

International Business College

PLACE D'ARMES

Les cours du JOUR et du SOIR recommenceront LUNDI, le 4 Janvier. Le programme comprend la tenue des livres, l'arithmétique, la calligraphie, la correspondance, le droit commercial, la sténographie, (dans les deux langues) la clavigraphie, l'anglais, le français, la preparation aux examens du service civil, etc. Les leçons se donnent en anglais par des professeurs versés dans cet enseignement. Un cours préparatoire est annexé au collège. Salles spéciales pour dames. Demandez le prospectus.

240—ljs—n CAZA & LORD, Directeurs

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Envoyez un timbre pour notre "Guide des Inventeurs". Nous obtenons plus de patentes pour les inventeurs que tous les autres ingénieurs ensemble, et nous faisons une specialité des applications, que les autres agents n'ont pas réussi à obtenir. Pas de patente, pas de paye. MARION & MARION, EXPERTS, No. 138 rue St. Jacques, Montréal.

F. CHARLES LABERGE, I. C.

INGENIEUR CIVIL ET EXPERT.
30 rue St-Jean. Tél. 1119.
Chemins de fer, Ponts, Canaux, Egouts, Distribution d'eau, etc. BREVETS D'INVENTION préparés pour le Canada et l'étranger. Assistance dans les procès en contrefaçon.

Gratuits aux Têtes Chauves.

Nous vous enverrons, gratuitement, sur demande, par la poste, des renseignements sur la manière de faire pousser les cheveux sur les têtes chauves, pour arrêter la chute des cheveux et faire disparaître les maladies du cuir chevelu. Adressez : **Allenheim Medical Dispensary**, Chambre 57, Salves Building, Cincinnati, O. 59—lxv—n

ARTHUR GAREAU

CHIRURGIEN-DENTISTE

117 RUE ST-DENIS Coin Dorchester

Couronnes en or ou en porcelaine posées sur vieilles racines. Dentiers en or, aluminium ou caoutchouc. Dents extraites sans douleur. Tél. Bell 6849. Bureau du soir 7 à 8. 130—lmxjv—n

DENTIER GARANTI - $10.00

Dents posées sans palais. Obturation en or, platine, ciment, extraction sans douleur.

A. E. VADEBONCOEUR, L.C.D.,
265—n Chirurgien-Dentiste, 205 St Hubert.

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

VERMONT

HIGHGATE— Jeudi soir, la Cour Colomb, No 467, C. O. F., procédait à l'installation de ses nouveaux officiers. Messieurs Nolin et Queen, de Swanton, présidaient la séance. Le Révd C. Pontbriand, le Dr Payette et M. Nolin ont adressé quelques mots d'encouragement. Ont été élus : Chapelain, Révd C. L. Pontbriand ; Chef-Ranger, Jules Lamelin ; V.C.R., Alfred Beauvais ; G C.R., Philias Cyr ; Secrétaire-archiviste, Dr A Payette ; Secrétaire-financier, G. Beauvais ; Trésorier, Jos. Beauvais ; Syndics, Jos. Rinfret, Eugène Beauvais et Nitale Lamelin.

—Un jeune homme, Alphonse Gagnon, s'est fait casser la jambe et l'épaule. Le Dr Payette a réduit la fracture.

NEW-HAMPSHIRE

ROCHESTER.—Voici le résultat de l'élection des officiers de la société St Jean-Baptiste qui a eu lieu la semaine dernière : Chapelain, Rév. L. M. Laplante réélu ; président, Ferdinand Marquis ; vice-président, Joseph Landry ; sec.-arch., Bélizaire Lessard, réélu ; ass.-sec.-arch., Théodore Fortier, réélu ; sec.-fin., Théodore Gagné ; sec.-corr., D. Poisson ; trés., Cyr, Bisson ; comm.-ord., Cyr, Vachon ; médecin, Dr Ernest Duval ; comité de visite, A. Richard, F. Sanfaçon, E. Labrie, J. B. Nadeau, J. Sylvain, réélu ; comité d'enquête, T. Dayon, A. Grondin, J. P. Gagné, A. Fortier, Jean Grenier ; comité d'amende, V. Perrault, C. Turmelle, A. Larochelle, N, Poisson, F. Routier.

LIVERMORE FALLS—Mardi soir, à 5 hrs 30, M. Didier Dionne, âgé de 32 ans, s'est noyé dans la rivière Androscoggin. On suppose qu'en voulant remplir un seau, le malheureux se sera aventuré trop loin sur la glace qui aura cédé sous ses pas. En disparaissant, il cria à l'aide et son patron, M. J. L. Cloutier, accourut en toute hâte, mais en vain. Dionne essaya de nager jusqu'au "boom," mais il ne put y parvenir et coula pour ne plus reparaître vivant.

On dit que c'est la quatrième personne qui se noie en cet endroit de la rivière.

L'étable de M. Cloutier était à une dizaine de perches de la rivière et le défunt voulait de l'eau pour son cheval.

Didier Dionne ne demeurait à Livermore que depuis quelques mois. Il travailla pendant trois ans chez MM. Provost, de Lewiston, position qu'il abandonna en octobre dernier.

Le corps a été retrouvé et transporté à Winthrop où il a été inhumé et où demeurent la femme et les quatre enfants du défunt.

MINNESOTA

DULUTH.—M. Henri Bourgeault a été élu trésorier de l'Union des musiciens de Duluth. M. Bourgeault est le directeur du chœur des Montagnards ; il est l'auteur d'une messe fort admirée et que les Montagnards ont quelquefois chantée à l'église St-Jean-Baptiste de Duluth.

L'installation des officiers de la Cour St Louis No 177, C. O. F., a eu lieu le 5 janvier en présence d'une assemblée nombreuse.

Le député H. C. R. Michaud installa les officiers comme suit :

C. R., Thomas Gelley,
V. C. R., Onez. Roy.
Trésorier, Joseph Trudeau,
S. Archiviste, Bruno Pelletier,
S. Financier, Jos Trudel,
Syndics, J. A. Lavoie, Jos Couture, Félix Jasmin,
Sentinelles, J. Leclerc, Jerry Como.
Conducteurs, Joseph Gauthier et Napoléon Quesnel,
Chapelain, Révd. L. J. Grandchamp.

Le médecin de la Cour est le docteur Léonidas Michel Brunet, ancien zouave pontifical.

Après l'installation des officiers le Révd. Chapelain prononça un descours.

CONNECTICUT

SPENCER. — Le club de naturalisation s'est réuni dans le Hall Mechanic, mardi soir, et le président, Pierre Dufault a nommé un comité composé de 25 membres, afin de choisir les candidats canadiens-français pour les emplois municipaux. Le comité se compose des personnes suivantes : Pierre H. Richard, David A. Bodin, Frank Lariviére, William Courtemanche, Napoléon Cabané, Dr Marc Fontaine, David Girouard, Everett Ledoux, Napoléon L. Hamelin, Denis Arsenault, Alfred Arsenault, U. J. Collette, jr., Louis Frigon, Alfred Gendreau, Paul Levallée, William Cournoyer, Adélard Flourie, Henri O. Coin, Joseph Lange, Isaac D. Achim, Charles L. Dufault, Simon Lupien. Le président Dufault a choisi son comité parmi les différentes factions du club. Le comité ne s'est pas encore prononcé au sujet des licences. Le président n'en est pas partisan, et il pense que le club, dans son ensemble, y est contraire.

TAFTVILLE. — A une assemblée de la cour St Louis No 1 de l'Ordre des Chevaliers de St Louis d'Amérique, les officiers suivants ont été élus : Chapelain, Rév. R. Chapdelaine ; chapelains honoraires, Révds John Synnott, J. A. N. Grenier ; général, François Bèque ; adjudant général, Francis Lague ; chevalier ordonnateur, Nap. Beausoleil ; secrétaire archiviste, Wilfrid Grenier ; secrétaire archiviste adjoint, Omer Larose ; secrétaire financier, Amable L'Heureux ; secrétaire financier adjoint, Treffé Parent ; trésorier, N. S. L'Heureux ; pourvoyeur, Henri Fontaine ; gardes d'honneur, Damas Jarry et Désiré Bolleau ; médecin, Dr L. I. Pratte ; conseillers, Octave Bolleau, Xavier Marion, Prime Dugas, Polidore Verville et Joseph Paradis ; concierge, George Hotte ; apurateurs des comptes, Wilfrid Grenier, Arthur Bernier, Léonide Hotte.

La cour St Louis compte 80 membres, et elle continue à enrôler de nouveaux membres à chaque assemblée.

MAINE

LEWISTON. — Les élections semi-annuelles de la Société de l'Union St-Joseph ont eu lieu mercredi soir. En voici le résultat :

Révd P. E. Dupont, chapelain ; Jean B. Paré, président ; David Mercier, 1er vice-vrésident ; Réal Bellerose, 2e vice-président ; Albert Côté, secrétaire-archiviste ; Alph. Tétrault, assistant-sec.-arch. ; Zotique Rhéault, sec.-corr. ; Joseph Thivierge, ass.-sec.-corr. ; Joseph Cordeau, trésorier ; J. P. Gendron, collecteur ; Elzéar Pruneau, commissaire-ord. ; Ludger Boulé, assistant comm.-ord. Comité des finances :—Octave Dubois, Dorila Cartier, Joseph N. Bourque. Comité des visites :—Treffé Lachance, I. J. Pruneau, Cham. Houle, Pierre Diette, Sam. Brousseau. Comité d'enquêtes :—Frédéric Pelletier, sr., Armase Dion, George Dubois, Octave Lavoie, Joseph Danis. Auditeurs :—Roméo Spinard, Louis A. Talbot, J. B. Paré. Médecins :—Dr J. O. Chenevert, Dr N. Thivierge. J. P. Gendron, président honoraire.

MASSACHUSETTS

NORTH ADAMS—Un nouveau journal, de langue française, le " Courrier de North Adams ", vient de faire son apparition.

Nos souhaits de prospérité.

NEW BEDFORD. — Depuis quelque temps on a parlé beaucoup de l'Union des Dames, et ce qu'on en a dit n'a pas été inutile, car il se fait un bon mouvement en faveur de cette société qui, selon toutes les apparences, va entrer dans une phase nouvelle.

Voi à la liste des officiers pour l'année 1897 :

Présidente, Dame R. Bouthillet ; vice-prés., Mlle V. Leboeuf ; sec.-arch., Dlle D. Lambert ; ass.-sec., Dlle A. Martin ; coll.-trés., Dlle R. St Laurent ; ass.-coll., Dame O. Desautels ; trés., Dlle N. Plouf ; visiteuses de malades, Mmes M. Hétu, E. Leboeuf, M. Fontaine, P. Côté, Dlle E. Berthiaume.

La prochaine séance aura lieu dimanche, le 24 janvier.

La société a choisi cinq directeurs parmi les officiers des autres sociétés pour aider à la direction des affaires, ce sont :

MM. A. P. Lagassé, F. Tétrault, J. A. Caron, Jos. Carrier et Th. Robert.

—L'installation des officiers du Club des Francs-Tireurs a eu lieu jeudi soir avec une solennité inusitée et un décorum qui ferait honneur à une chambre de députés. Les officiers installateurs choisis par le club étaient Jos. Magnant, ex-président du club, président ; J. A. Caron, 1er vice-président ; F. X. Plante, 2me vice-président. En même temps on faisait l'inauguration d'un nouvel ameublement de salle des mieux choisis.

Le club des Francs-Tireurs en élisant ses nouveaux officiers pour 1847, constate qu'il a plus que triplé en nombre depuis un an, que sa condition financière et très avantageuse et que l'avenir s'ouvre brillant.

C'est aujourd'hui la société canadienne la plus nombreuse de New-Bedford, c'est aussi elle qui doit donner l'exemple et marcher de l'avant.

Avec cette installation le club a inauguré de nouveaux règlements et un nouveau cérémonial.

Officiers du club pour 1897 : Chapelain, Rév. Chs Gaboury ; président honoraire, Jos. Poisson ; président, Ed. D. Pothier ; 1er vice-président, Firmin Lapointe ; 2ème vice-président, Joachim Durauland ; sec.-archiviste, Geo. Plante ; ass.-sec.-arch., Jules Desrochers ; trésorier, Exilime Gravel ; collecteur, Ths St-Germain ; ass.-coll., H. Lanciault ; sec.-corr., M. Houle ; ass.-sec.-corr., D. Duval ; médecin, Dr T. V. Thuot ; auditeur, M. Manseau ; ass.-aud., A. Plante ; bibliothécaire, André Boucher.

Directeurs de salle : J. A. Forand, Firmin Lapointe, Isidore Thérien.

Commissaires-ordonnateurs : Napoléon Gravel, Delphis Tétrault.

Sergent d'armes : Eugène Chamberland.

FALL RIVER — L'installation des officiers de la ligue des Patriotes a eu lieu jeudi soir, dans la salle de la société, au milieu d'un grand concours de membres.

M. Louis O. Paradis était président-installateur, M. Joseph H. Buron, 1er vice-président-installateur et M. Henri Boisseau second vice-président-installateur.

L'assemblée a été ouverte par le président Charles De Gagné, qui a reçu les officiers installateurs.

Sur l'estrade on remarquait les représentants de plusieurs sociétés sœurs et plusieurs autres citoyens distingués, entr'autres : MM. H. A. Duquque, Nazaire Lavoie, de New Bedford, Théodule Gamache, de la Ligue du St-Nom de Dieu, L. J. Gagnon, chef-ranger de la cour Ste Anne, des Forestiers Catholiques, F. H. Patenaude, J. A. André, le Dr Samuel J. Kelly, Alphonse Campbell, de l'Union Canadienne, et plusieurs autres.

Les officiers ont été installés dans l'ordre suivant :

Maître des cérémoniet, Pierre Mathieu ; com. et adjoint MM. A. Langelier et Ubalde Thibodeau.

Trésorier, percepteur-adjoint et comptable, MM. J. A. Beauchemin, J. D. Thibault, I. Guillemette et Cyprien Brouillette.

Secrétaire-correspondant et adjoint, Dr F. de B. Bergeron et M. Joseph Paquet.

Secrétaire-archiviste et adjoint, Chs. Edouard Boivin et Sifroid Girard.

Vice-présidents, Alfred Planto et Arthur Duhamel. Président Charles de Gagné.

Après l'installation, une motion acceptant les cautions du nouveau trésorier a été adoptée et le président a donné une liste des sommes et valeurs que la société met entre les mains de son trésorier à l'ouverture du terme.

M. le président a ensuite fait un éloquent discours dans lequel il a donné un compte rendu des travaux de l'année. Il a offert ses remerciements aux officiers et aux membres qui l'ont aidé.

Des remarques ont été faites par MM. L. O. Paradis, Joseph H. Buron, Henri Boisseau, Nazaire Lavoie, F. H. Patenaude, le docteur Samuel J. Kelly, C. E. Boivin et un excellent discours par l'honorable H. A. Dubuque.

L'orateur a parlé longuement d'une découverte qu'il a faite en fouillant dans les statuts de 1894. Il a découvert que, d'après une loi adoptée alors, aucune de nos sociétés ne fait des affaires légalement.

Cette loi réduit nos sociétés fraternelles, canadiennes, irlandaises, portugaises et américaines, à l'exception de trois qui sont mentionnées au rang de véritables compagnies d'assurances, en abolissant pratiquement le système de contributions mensuelles pour le remplacer par un système de cotisations comme on en prélève dans les compagnies d'assurances mutuelles.

M. Dubuque explique cette loi et dit qu'il a préparé un amendement qui sauvegardera nos sociétés et qu'il le proposera à la Législature.

Après les discours, on a distribué des rafraîchissements et des cigares et on s'est amusé à chanter et à raconter des historiettes pour rire.

Des chansons ont été chantées par MM. Nazuire Lavoie, Dr Bergeron, J. B. Desrosiers, J. Edgar Duhamel, Jean Robidoux, Charles Madore, J. B. Nadeau, Jules Marois, Olivier Gadouas, Napoléon Adam, Emile Ross, J. Alphée Gagnon, Flavien Frenette, C. E. Boivin et autres.

—Frank Gamache, 24 rue Reney, est tombé d'un échafaudage en peinturant sa maison. Le docteur Barré qui a été appelé auprès de M. Gamache, dit que les blessures de ce dernier sont très graves.

—Le jury, dans la cause de François D. Maynard vs le N. Y. N. H. & H. Railroad, a rapporté un verdict pour M. Maynard au montant de $5,000.

Lors du premier procès en octobre dernier, le jury lui avait accordé $9,966.66. Ce verdict a été invalidé par la cour.

La cause de Malvina Hébert vs la fabrique Richard Borden a été ouverte et le jury est allé visiter la fabrique. Cette cause est pour dommages, à cause d'un accident. H. Ringrose pour la la poursuite, James M. Morton, jr., pour la défense.

CHICOPEE FALLS—Le 5 janvier dernier, avait lieu à Chicopee Falls, l'installation des officiers de la cour Daulac des Forestiers d'Amérique, sous la présidence du député de la cour Daulac, M. Joseph Fontaine, de Holyoke, aidé de plusieurs députés de différentes cours. MM. F. Thérien, député de la cour Montréal ; J. E. Warren, cour Paper City ; James Storey, cour North Star ; A. J. Laviolette, cour Meadon City ; J. T. Nelligan, cour City of Holyoke ; M. Ch. Moreau, de la cour Montréal, était aussi présent.

Les officiers suivants ont été installés :
Chef Ranger, W. St. Amour ;
Vice-ch. Ranger, L. P. A. Rousseau ;
Trésorier, G. H Huot ;
Secrétaire-financier, A. S. Coutu ;
Secrétaire-arch., P. P. A. Denault ;
1ère gar. for., H. Terreault ;
2ème gar. for., J. F. Ostigny ;
Bed. Sen., Patrice Benoit ;
Bed. Jun., A. J. Cameron ;

Syndics pour trois ans, Théodore Montminy ;

Médecin de la cour, Dr J. O. Beauchamp.

Après l'installation, MM. les députés ont adressé la parole à l'assemblée sur l'invitation du chef Ranger, M. Wilfrid St. Amour.

HOLYOKE.—L'événement de la saison est la grande réception du club Guilmant, qui a eu lieu mardi dernier, à l'hôtel Hamilton.

Thomas A. Johns.

Guéri par l'usage de la

Salsepareille d'AYER

"J'ai été, pendant huit ans, affligé de Salt Rheum. Durant ce temps-là, j'ai essayé un grand nombre de médecines qui étaient fortement recommandées, mais aucune d'elles ne m'a soulagé. A la fin on me conseilla d'essayer la Salsepareille d'Ayer et j'avais à peine fini la quatrième bouteille que mes mains étaient entièrement débarrassées d'eruptions."—T. A. JOHNS, Stratford, Ont.

LA SALSEPAREILLE D'AYER

Seule Admise à l'Exposition Colombienne.

Les Pilules d'Ayer nettoient les Intestins.

Les invités ont fait le plus grand honneur au lunch excellent qui a été servi et c'est le meilleur éloge qu'on en puisse faire.

Les patronnesses de la soirée se sont acquittées de leur rôle avec une grâce et une distinction parfaites. C'étaient Mesdames Georges Olivier, Georges Savoy, Joseph Laporte, Louis Lafrance, A. Marcotte. Il en est de même du comité de réception, composé de Mme A. R. Vincent, Mme Cloutier, Melles L. M. Godin, Paré, A. Cadieux, Forest, Lapierre.

M. Louis Cadieux s'est distingué dans ses importantes fonctions d'introducteur des invités.

L'orchestre, dirigé par M. Cartier, a contribué grandement au succès de la soirée.

—Le jeune Alfred Debeau, qui s'est terriblement brûlé la semaine dernière, est mort de ses brûlures.

WARE. — L'élection des officiers du club Social, pour le prochain semestre, ont donné le résultat suivant :

Président, Arthur J. Mailloux ; vice-président, Joseph Bourdeau ; secrétaire, O. Mailloux ; trésorier, H. G. Caron ; secrétaire-corr., E. M. Mailloux.

—M. Félix Bombarde, commerçant de chevaux depuis plusieurs années, et propriétaire d'une buvette licenciée, a reçu la visite du shérif Davis, mardi. M. Davis représentait trois des principaux créanciers, la Springfield Brewing Co., la Ware National Bank et Eugène Lynch, de Boston, marchand de liqueurs. L'état des affaires de M. Bombarde n'a pas encore été rendu public. On espère un règlement satisfaisant pour les créanciers.

—Le Rév. James Boyle est de retour de Montréal, où il a assisté aux funérailles de Mgr Fabre.

—La Otis Co., a fait l'élection de ses pompiers pour l'année 1897 et le résultat a été le suivant : Capitaine, Thomas P. Studd ; assistant, A. D. Girard ; secrétaire et trésorier, John E. Fitzgerald.

SOUTHBRIDGE. — La première d'une série de conférences sous les auspices du Cercle Canadien, a été donnée dimanche par le docteur L. E. Leriche. Le conférencier a pris pour sujet : "L'hygiène au foyer." M. Clément Bégin a entretenu l'auditoire pendant quelques instants avant la conférence sur les pionniers du contient américain. Il y a eu aussi chant et musique par les Montagnards, sous la direction de M. Louis Desloges.

HUDSON. — Résultat des élections des officiers de la société Saint Jean-Baptiste, qui ont eu lieu le six de ce mois :

Chapelain, révérend Thomas F. Cusack ; président, Gilbert Dumas ; 1er vice président, Louis St Germain ; secrétaire archiviste, Joseph Goutte ; secrétaire financier, Joseph F. Larocque ; secrétaire financier adjoint, Ernest O. Labarre ; secrétaire correspondant, Joseph Brouillet ; trésorier, François Lafrance ; commissaire ordonnateur, Alfred Courtemanemhe ; aide commissaire ordonnateur, Antoine Lafrance ; directeurs, Flavien Morel, Henri Daignault, Théodule Labarre.

WORCESTER. — Napoléon Bouchard, le jeune Canadien qui a été arrêté la semaine dernière, avec deux autres jeunes gens, pour avoir volé un certaine quantité de cigares et autres objets dans le magasin, au coin de la rue Chandler et de la rue Abbott, a comparu devant le juge Utley, mardi matin, et a été mis sous caution de $50 jusqu'au 9 février prochain.

NI PASTEURISEE ni carbonée et exempt d'ingredients nuisibles à la santé, la bière de Labatt London est la meilleure. 25—n—l—w

FEUILLETON DE "LA PRESSE"

LE SECRET D'OUTRE-TOMBE

(2)

PREMIÈRE PARTIE

(SUITE)

Il eut deux fils : le comte Edme-François et le vicomte Edme-Raoul.

L'aîné hérita du titre de marquis et de la presque totalité des biens. Le cadet, maigrement doté par suite des exigences du droit d'aînesse, s'en alla chercher fortune de par le monde. Il se fixa aux Indes, mena une vie très agitée, très aventureuse, combattit les Anglais, se maria avec la fille d'un prince du pays dont il eut deux enfants, George et Emma, puis fut tué dans une bataille.

Que devinrent sa femme et ses enfants ? On ne le savait pas. Personne n'en entendit parler.

Edme-François, lui, d'esprit faible, irrésolu, n'avait pas quitté la France. Marié à une héritière bretonne de peu de fortune mais de grande noblesse, Mlle Marie-Ève de Trémel-Saint-Cat, il avait passé sa vie à subir les caprices et à faire les volontés de cette belle et altière personne.

Celle-ci avait installé auprès d'elle un sien parent, un chevalier Albert de Sognes, et lui avait conf

LA SEMAINE FINANCIERE

Montréal, 16 janvier 1897

La seconde semaine de 1897 se termine avec une situation financière très favorable, en Angleterre, aux Etats-Unis et au Canada. A Londres, la Banque d'Angleterre a augmenté son encaisse or de $5,250,000 ; sa réserve est montée à 50 p. c. de son passif. Si la banque a cru devoir maintenir encore son taux à 4 p. c., par mesure de précaution, le marché libre a vu baisser le taux de l'escompte sur les billets courts et longs à 2 15-16 p. c. et les prêts à demande sont à 2 p. c. La nouvelle année a donc une inauguration promettant une mesure considérable de prospérité et une plus grande abondance encore de capitaux sera probablement employée en achats de valeurs américaines, pourvu que ces valeurs fassent preuve de leur capacité de produire des dividendes. En viendrait-il au Canada ? On ne sait trop, à moins que ce ne soit dans l'exploitation des mines d'or de la Colombie-Anglaise. Sir Charles Tupper met à profit, dit-on, son séjour en Angleterre, où il est allé chercher sa famille, en lançant une compagnie à fort capital pour acheter et exploiter des mines d'or. La souscription de l'emprunt de conversion de la ville de Québec n'a pas réussi du premier coup. Les banquiers qui ont entrepris cette conversion ont d'ailleurs un délai de deux ans pour la mener à bien. Les avantages qu'ils offrent aux capitalistes qui veulent échanger des titres prochainement remboursables contre des obligations à 3½ p. c., remboursables en 60 ans, sont cependant assez considérables et, en laissant ouverte pendant deux ans la porte à ceux qui voudront faire l'échange, on en verra probablement un grand nombre s'y décider, lorsque le taux de l'intérêt à Londres, sera revenu à son chiffre normal. Le taux d'émission, pour les nouvelles souscriptions, était peut-être un peu trop élevé pour le crédit de Québec.

Le gouvernement américain vient de publier la statistique du commerce pour 1896. Cette statistique constate que les exportations ont dépassé les importations, l'année dernière, de $383,000,000. Dans ce chiffre, l'argent figure pour $83,000,000. On a importé de l'or pour $75,000,000 en chiffres ronds; la production des mines d'or du pays a été de $51,000,000 et la réserve d'or du trésor, qui, l'année dernière, se tenait à cette époque-ci entre $50,0000,000 et $60,000,000, dépasse maintenant $140,000,000. Il serait assez difficile pour les Bryanistes, de crier à l'accaparement de l'or aujourd'hui. On prévoit le moment où le trésor va reprendre le paiement régulier de ses comptes en or, parce qu'il en aura plus qu'il n'en a besoin.

Les faillites des banques de l'ouest ne peuvent être donc pas être attribuées à la situation monétaire actuelle ; elles sont plutôt le résultat de la gêne, du marasme des affaires, de la pénurie des fonds qui a précédé l'élection et même un peu la campagne électorale présidentielle.

Une reprise subite des affaires, le 4 novembre, aurait pu permettre à ces banques de se maintenir un peu plus longtemps ; mais la prospérité ne revient pas aussi vite qu'elle s'en va et sa marche a été trop lente pour sauver ces banques. On regarde, d'ailleurs, leur cas comme étant la liquidation des pertes du passé, et comme n'ayant aucun caractère de pronostic pour l'année.

Au Canada, notre marché financier est bien pourvu de fonds et l'émission projetée des actions de la banque d'Hochelaga, qui se fera, nous dit-on, en février ou en mars prochain, tombera sur un marché bien disposé. Les prêts à la spéculation, remboursables à demande, se font entre 4 et 4½ p.c. Les bons effets de commerce sont escomptés à 6 et 7 p.c.

Une autre émission promise pour bientôt, c'est celle de $1,000,000 de nouvelles actions de la compagnie des Chars Urbains, émission autorisée par la dernière assemblée générale des actionnaires. La ville de Montréal a été autorisée à emprunter quelque chose comme un million et trois quarts, qu'elle trouverait assez facilement à Montréal, si le taux de ces obligations sont satisfaisant.

La bourse a été active et ferme pour un grand nombre de valeurs ; nous mentionnons surtout le gaz, qui a été l'objet d'une lutte acharné et qui finit par clôture en hausse de 4 points. Les valeurs américaines — Cable et Postal Telegraph— ont haussé beaucoup aussi quoiqu'elle clôturent au-dessous du plus haut cours de la semaine. Les Chars Urbains gagnait un moment 3¾ p.c., ils clôturent avec 3 p.c. de hausse.

Le mouvement des fonds à la Chambre de Compensation a été :

		Bordereaux	Différences
Semaine terminée le 4 janvier 1897	. . .	$10,239,977	$1,234,959
Semaine correspondante 1896.		10,953,406	1,672,602
Semaine correspondante 1895.		12,005,559	1,939,350
Semaine correspondante 1894.		9,392,084	1,362,621

Voici un tableau résumé des opérations de la semaine à la bourse de Montréal :

Actions	Valeurs	Plus bas	Plus haut	Dern. cours
74	B.de Montréal	230	231	230
24	B. des Marchands . . .	170	170½	170½
50	B. Molson . .	...	...	186
2	B. de Québec.	...	...	117½
25	B. d'Hochelaga	...	...	131
75	B. du Commerce	126½	126¾	126¾
1705	Chars Urba.	221	223¾	223
5821	Gaz	185	189½	188½
960	Cable Com. .	163½	165½	165½
350	Postal	93¼	95	94⅛
2953	Toronto R..	69½	71	70
296	Télégraphe. .	164¾	165	164¾
136	Bell Tel. . .	153½	156	155
140	Royal Elec. .	125	129	127½
45	Richelieu . . .	89½	89¾	89½
60	Halifax T . .	75	77	77
50	Pacifique	...	...	56½
1	Montreal C. . .	...	...	125

13467 actions.
Bell Téléphone, $10,000 à 107½.
Halifax Tramway, $1,000 à 98½.
Halifax Tramway, $25,000 à 100.

—Vous avez tort de demeurer malade ou en mauvaise santé, quand vous pouvez si facilement faire usage de Hop Bitters. k q h

COLLECTION DE LA VALEUR DE $2,000

Le gros lot, une collection de la valeur de $2000.00, a été gagné par M. S. Cochentaler, marchand de cigares, 7 et 9 Côte de la Place d'Armes, Montréal, à la distribution du 13 du présent mois, de la "Société des Arts du Canada, 1666 et 1668 rue Notre-Dame. 61-15 18

—Les mères trouveront que le Sirop Calmant de Mme Winslow est le meilleur remède pour les enfants, 25 cts la bouteille. 247—1 M v—n

VENTE de JANVIER

Nous offrirons MARDI dans notre Département de Ferblanterie :

200 Assiettes en granit "Diamond," 1ère qualité valant 10c, pour 4½c.
50 doz. de Brûleurs de lampes patentés, se vendant 10c, pour 5c.
Canistres pour huile à lampe, ½ gallon, valant de 15c à 20c, pour 9c.
100 Poelons en acier, valant 15c, pour 7½c.

SPECIAL

5 doz. seulement de nos Bouilloires en ferblanc très épais pour le riz, ceux que les autres vendent 40c, demain 19c.

LA MAISON HAMILTON
Rues Peel, Ste-Catherine et Carre Dominion.

LE PATIN ET L'HON. M. LAURIER

Le premier ministre n'aime plus les terrains glissants

Il reste solide sur ses pieds

Ottawa, 18 — L'ouverture officielle du patinoir en plein air de l'association athlétique, par l'hon. M. Laurier, a présenté un brillant spectacle. M. Laurier, accompagné de Mme Laurier, a fait son entrée à huit heures et demie. Des applaudissements chaleureux saluèrent le premier ministre lorsqu'il se leva pour parler. Il dit d'abord le plaisir qu'il éprouvait d'avoir été choisi pour faire l'ouverture du patinoir et combien il appréciait la chaude réception qui lui était faite.

" Je vois, dit-il, que l'association athlétique est une institution indépendante qui ne compte ni sur l'appui de la ville ni sur celui du gouvernement et je l'en félicite, car c'est un excellent principe de ne compter que sur soi et c'est un principe qui devrait être mis en pratique dans les autres institutions du pays."

M. Laurier dit qu'il regrettait de ne pouvoir ajuster ses patins pour jouir de la magnifique glace qui étalait son séduisant tapis à ses yeux. M. Laurier dit qu'il patinait autrefois, mais que ce temps était loin et que maintenant il évitait autant que possible le terrain glissant et que son soin le plus cher aujourd'hui était de se tenir ferme et solide sur ses pieds.

Le maire Bingham a suivi M. Laurier, et a parlé de l'origine du patin qui remonte à 3,000 ans environ, alors que le premier qui eut l'idée de la locomotion sur la glace, utilisa comme patins des péroués d'animaux, c'est-à-dire d'os plat de la jambe, attachés par des courroies aux pieds et se maintenant en équilibre au moyen d'une perche ; le patin de bois succéda à ce genre primitif et plus tard notre patin actuel, véritable bijou.

COMMERCE

Montréal, 18 janvier 1897.

FARINES

Le marché des farines est calme, la demande locale ne s'est pas encore réveillée l'exportation fournit seul quelqu'activité aux stocks. Les prix sont soutenus :

On cote à Montréal en lots de char :
Patentes d'hiver, le quart, $4.70 à $4.85.
Patente du printemps, le quart, $5.20 à $5.30.
Straight Rollers, le quart, $4.40 à $4.50.
Fortes de Manitoba, premières marques, $5.00.
Algoma et secondes marques, le quart, $4.30 à $4.50.

FARINES D'AVOINE

Marché tranquille avec des prix faciles. Nous cotons ici en petits lots :
Standard le quart, $3.60 à $3.70.
Standard, la poche, $1.75 à $1.80.
Granulée, le quart, $3.75 à $3.85.
Granulée, la poche, $1.85 à $1.90.
Roulée, le quart, $3.50 à $3.60.
Roulée, la poche, $1.70 à $1.75.

ISSUES DE BLE

On a signalé ces jours-ci une vente de son de Manitoba pour l'exportation à des prix laissant une large marge de profit ; si ce mouvement peut prendre de la suite, les meuniers de Manitoba disent qu'ils cesseront d'expédier à Montréal où ils ne peuvent vendre qu'à perte, en raison des frais élevés de transport.

Nous cotons ici en lots de char :
Son d'Ontario, la tonne, $9.25 à $9.50.
Son de Manitoba, sac compris, la tonne, $10 à $10.50.
Gru, la tonne, $11 à $12.
Moulée, la tonne, $15 à $18.

GRAINS

Le marché du blé à Chicago s'est tenu ferme, samedi ; le blé sur mai a ouvert à 80¼ et clôturé à 80⅝c.

Les nouvelles d'Australie, de l'Argentine et de l'Inde sont plus favorables. Ainsi, la Nouvelle Galle du Sud aura, dit-on, une récolte de 7,115,000 minots, soit 2,000,000 de plus que l'année dernière. La récolte de la province de Santa Fé, dans l'Argentine, ne sera pas meilleure que celle de l'année dernière ; mais celle de la province de Buenos Ayres est excellente. Les pluies récentes dans l'Inde ont eu un tel effet bienfaisant sur la récolte que, tout en admettant qu'il y aura déficit encore dans quelques districts le rendement sera meilleur qu'on ne l'espérait et il y a raison de croire que la famine est conjurée. Voilà le budget des nouvelles de samedi :

Le correspondant du "Sémaphore" de Marseille, lui écrit de Paris, à la date du 31 décembre :

"Blés—La semaine a été peu fertile en affaires. Il en sera ainsi jusqu'aux premiers jours de janvier, les transactions étant interrompues par les jours de fête. Sur les marchés de province, on a constaté dans la dernière huitaine de la fermeté dans les prix des blés. La culture est favorisée par l'opération d'accaparement du marché de Paris et de quelques centres. On emmagasine un peu partout. Elle ne démord plus de son prix de fr. 25 à 26.50 les 120 kil et, comme la meunerie a vendu à livrer, elle est obligée de payer ces cours qui ne sont rien que moins rémunérateurs comme mouture, car entre fr. 43 et 44 à Paris, elle a fait beaucoup de contrats.

"Combien de temps durera cette situation ? C'est l'inconnu. Nous constatons d'abord que la hausse a eu pour effet d'augmenter les stocks, à Paris, en blés et farines. En effet, le stock des farines 12 marques sera à la fin de décembre 1896, de 125,000 sacs, contre, en 1895, 54,500. Or, aujourd'hui, le cours vaut 47 fr. L'an dernier, il ne valait que fr. 41 à 41.25, malgré la différence sensible des stocks. Pour le blé, c'est encore plus anormal. Le stock à la fin de décembre 1896, s'élève à 415,000 qx et, en 1895, à 82,000. Le prix aujourd'hui est de fr. 22 ; l'an dernier il était de 18 fr. 70.

"Les haussiers répètent que l'étranger est plus cher, bien entendu si l'on ajoute le droit de 7 fr. car, nulle part au monde, le cultivateur ne se fait autant d'argent que chez nous pour le blé. Il y a des pays actuellement où il est de 100 p.c. meilleur marché. Nous voyons coter à Londres et Anvers les blés de Bulgarie à 16 fr. les 100 kil. nets délivré. Cela ne donne pas 10 francs au producteur. Chez nous on vend 21 à 22 fr. les 100 kil.

"Ces prix élevés ne devraient pas nous effrayer. Nous devons, au contraire, songer à devenir pays exportateur au moins de farines. Nous récoltons déjà notre suffisance et avec une augmentation de rendement, l'usage des engrais, l'abandon d'une partie de la culture des betteraves des seigles et des orges dont nous récoltons trop, la culture est amenée à pousser la production du blé. D'un autre côté, les moulins se multiplient, de même que le système de la production. Que va-t-on faire du surcroît progressif de la fabrication dans un avenir prochain. Ce sont des questions dont il y a lieu de se préoccuper plus que ces fluctuations plus ou moins intéressantes des cours aussi bien américains que français.

"La situation du blé au point de vue de la statistique générale est déclarée sur l'an dernier et cela à cause de la différence des stocks visibles en Amérique. Voici les chiffres donnés par le "Bourbonnn", au 20 décembre, total 12,310,000 quarters contre en 1895 14,420,000 quarters.

"Voici la quantité en mer : continent 2,827,500 hectolitres, contre, en 1895, 2,731,800. Royaume-Uni, 8,468,000, contre 7,208,000 hectolitres en 1895. Donc, dans l'ensemble, supérieur à l'an dernier. Par contre, en Amérique, les stocks visibles étaient au 26 décembre, de 19,055,050 hectolitres, contre, en 1895, 24,484,000 hectolitres. Ils ont diminué encore cette semaine. C'est ce qui explique la hausse que nous constatons à nouveau sur les marchés de Chicago et de New-York depuis mercredi dernier.

"La République Argentine exportera-t-elle davantage ? La substitution du maïs aux blés prendra-t-elle un grand essor aux Etats-Unis ? Les récoltes européennes seront-elles bonnes ? C'est ce que 1897 nous réserve.

"A notre marché hebdomadaire, malgré le peu de monde présent les prix ont été fermes. Les acheteurs voulaient payer les cours de la semaine dernière ; mais les détenteurs exigeaient 50 centimes de hausse et obtenaient facilement 25 centimes. Les blés étaint généralement de bonne qualité. Il y a peu d'écart dans les prix des blés, qu'ils soient blancs ou roux. On se tient de 21.50 à 2 2fr. les 100 kil. nets dans les gares de Paris.

"Avoines. — Cette céréale donne toujours lieu à des affaires assez suivies en province, mais, à des cours pour ainsi dire immuables depuis le début de la campagne. On a encore payé cette semaine 10.50 à 11 fr. les 76 kilogs, dans presque tous les centres producteurs, cours que nous indiquions mercredi dernier et les précédents mercredis. D'ailleurs la consommation ne se départit pas jusqu'à présent de son prix de 15 fr. les 100 kil. net dans les gares à Paris. Nous devons signaler des arrivages à Rouen, Dunkerque, et il est attendu au Havre, d'avoines d'Amérique. La qualité en est satisfaisante et on les offre en disponible à 16 fr. les 100 kilos nets dans les gares ou sur bateau, à Paris.

"Pour le caf. on demande fr. 11.50 à 12.50. Il a été acheté, ces jours-ci, beaucoup de maïs dans les prix de fr. 7.50 les 100 kil. nets caf dans nos ports. La consommation, vu son bon marché, le substitue largement aux avoines cette semaine encore. On compte en mer, pour le continent, 2,146,000 hectolitres, contre, en 1895, 1,566,000 hectolitres. Pendant les onze premiers mois de 1896, nous avons importé 3,100,000 quintaux contre 1,185,000 en 1895. A notre halle, aujourd'hui, les prix sont restés soutenus, mais avec demande limitée.

"Pas de changement appréciable sur la semaine dernière. On payait avoines blanches fr. 14.75, rouges, fr. 15 ; grises, fr. 15.25 ; noires, fr. 15.50 à 16.50 les 100 kil. nets dans les gares d'arrivée à Paris et par vagon complet."

Les stocks en entrepôt à Montréal ont varié comme suit :
Blé, diminution, 1,964 minots.
Maïs, diminution, 9,280 minots.
Pois, augmentation, 695 minots.
Avoine, augmentation, 9,262 minots.
Orge, augmentation, 4 693 minots.
Seigle, augmentation, 424 minots.
Farines, diminution, 921 quarts.

A la Halle au Blé, à Montréal, on a offert samedi 25,000 minots de No 2 dur de Manitoba à 75c à flot à Fort William, et de No 1 dur à 78c ; pas de vente. Les pois, l'avoine et le sarrasin sont stationnaires et sans mouvement : avoine blanche, No 2, 22½ à 24½c ; pois, 48 à 49c ; sarrasin, 34 à 35c. Orge à moudre, 29 à 30c, le tout en entrepôt.

PRODUITS DE LA FERME

Le beurre est ferme aux prix cotés la semaine dernière : le fromage est en hausse en Angleterre et nos stocks s'épuisent rapidement ; les oeufs sont sans changement.

MARCHES ETRANGERS

Londres, 18 janvier—Ouverture. Chargements à la côte, blé et maïs sans affaires. En route, blé mieux tenu, mais tranquille et soutenu. Marchés anglais de province en partie en baisse de 6d. Marchés français de province, soutenus.

Liverpool, 18 janvier, 12.45 heures p.m. Blé disponible soutenu, demande pauvre ; blé à livrer tranquille ; dernières prochaines et éloignées en hausse de ½d. Maïs disponible soutenu ; à livrer soutenu et sans changement.

Salaisons—Lard fumé ferme, demande modérée, Cumberland cut, 28 à 30 livres, 28s ; short cut, 20 à 24 livres, 26s 6d. Long clear léger, 35 à 38 livres, 27s ; long clear lourd, 40 à 45 livres, 26s 6d. Short clear backs, légers, 18 livres, 26s 6d ; short clear middles, lourds, 45 à 50 livres, 24s. Clear bellies, 14 à 16 livres, 27s 0d. Epaules, carrées, 12 à 14 livres, 26s 0d. Jambons, short cut, 14 à 16 livres, 40s, suif fin de l'Amérique du Nord, 19s. Boeuf extra India Mess 62s 6d ; prime mess, 50s. Lard salé, prime mess de l'ouest, 48s 9d. Moyen de l'ouest, 41s 3d ; saindoux, soutenu ; de choix de l'ouest, 21s ; raffiné en seaux, 23s 6d.

Fromage plus ferme, demande bonne. Américain très fin, blanc et coloré, septembre 53s. Beurre de choix, des Etats-Unis, 90s, bon, 85s.

Essence de térébenthine, 20s 6d ; résine commune, 5s 3d. Huile de coton, raffinée à Liverpool, 15s 6d. Huile de graine de lin, 16s 3d. Pétrole raffiné 6½d.

Boeuf réfrigéré, quartier de devant, 8¾d ; quartier de derrière, 5¾d.

Chlorure de chaux, Hardwood, f. o. b., Liverpool, 7 louis.

Houblon du Pacifique, à Londres, 4 louis.

CHOSES POLITIQUES

—La contestation de l'élection de Beauharnois viendra devant les tribunaux le 28 du mois courant. Le requérant a été notifié de produire son bill de particularité d'ici à six jours.

NOCES D'OR A ST DENIS

Le 2 janvier dernier, a eu lieu une jolie démonstration dans la paroisse de St Denis du Richelieu. M. Azarie Durocher et son épouse célébraient leurs noces d'or.

A cette occasion, la nombreuse famille des heureux époux se réunissait auprès d'eux et la paroisse toute entière lui manifestait sa sympathie.

La messe fut dite par M. le chanoine O'Donnell, curé de la paroisse. A l'orgue, 6 des enfants des vieux mariés, ont fait entendre du joli chant de circonstance. Dans l'après-midi, M. le curé A. O'Donnell, a bien voulu rehausser la fête par sa présence dans la famille, ainsi que différentes personnes.

A sept heures du soir, le corps de musique de la paroisse, dirigé par M. G Dauray, notaire, et neveu de M. Durocher, et dont MM. Eugène et Donat Durocher faisaient partie, vint égayer par ses joyeux accords, la famille réunie.

HEMORROIDES GUERIES DANS L'ESPACE DE 3 à 6 NUITS

L'onguent du Dr Agnew guérira tous les cas d'hémorroïdes accompagnées de démangeaisons dans l'espace de 3 à 6 nuits. Une application apporte du soulagement. Pour les hémorroïdes saignantes et autres, il est sans égal. Guérit aussi l'erpès, l'eczéma, le mal de barbe et toutes les éruptions de la peau. 35c. En vente chez B. E. McGale, 2123 rue Notre-Dame, et Laviolette et Nelson 1605 rue Notre-Dame. 243—1 n v

Province de Québec, District de Montréal. } Cour Supérieure

Dame Edith Stanley Heaton, de Longueuil, dans le district de Montréal, épouse d'Edward de Bellefeuille Macdonald, du même endroit, entrepreneur, dûment autorisée à *ester en justice* demanderesse, vs le dit Edward de Bellefeuille Macdonald, défendeur.

La demanderesse a intenté une action en séparation de corps et de biens contre le défendeur, le troisième jour de janvier courant (1897).

N. T. BIELLE,
Avocat de la demanderesse.
Montréal, 16 janvier 1897. 63—1

Annonce de John Murphy & Cie

GRANDE VENTE ANNUELLE

Pour Réduire le Stock

Escomptes de 10, 50 à 75 p.c. dans tous les départements

BONS MARCHÉS SPÉCIAUX

— EN —

Etoffes à Robes

Et...

Soies de choix..

Les commandes de la campagne sont exécutées avec soin

ECRIVEZ POUR AVOIR DES ECHANTILLONS

John Murphy & Cie
2343 rue Ste-Catherine, coin de la rue Metcalfe.
TELEPHONE 8833 x 12 TERMES COMPTANT

VENEZ AVEC LA FOULE...
A la Grande Vente de
Banqueroute du Stock de
JOSEPH A. GAGNON
$12,500 valant de belles Marchandises Sèches, Tweeds et Merceries pour Hommes. Se vendent à 50c dans la piastre.
Rappelez-vous l'adresse :
2507 rue Notre-Dame Ouest, 2507

Hop Bitters
— UN —
Remède, non pas un Breuvage
CONTIENT
Houblon, Buchu, Mandragore, Dent-de-lion, et les propriétés médicales les plus pures et les meilleures qu'on puisse obtenir.
GUERIT Toutes les Maladies d'Estomac, des Intestins, du Sang, du Foie, des Rognons et des Organes Urinaires, Nervosité, Insomnie, surtout les Maladies des femmes.
$1,000 EN OR Seront payées si l'on nous mentionne une maladie qu'il ne guérira au ne soulagera pas, ou si l'on trouve quelque chose d'impur ou de préjudiciable à la santé dans ce remède.
NE PRENEZ PAS DE SUBSTITUTS
HOP BITTERS, 685 Broadway, New-York
163—n

Avis de Faillite

COUR SUPERIEURE,
District de Montréal
Dans l'affaire de
ALPHONSE DANSEREAU,
Commerçant, Verchères
Failli

Avis public est donné que **Mardi, le vingt-sixième jour de janvier courant**, à dix heures avant-midi, à la porte de l'église de la paroisse de Verchères, suivant autorisation de l'honorable juge Charland, en date du vingt-neuvième jour de décembre dernier, seront vendus à l'encan public les immeubles ci-après désignés, appartenant au dit Alphonse Dansereau, savoir :

1o. Un emplacement situé sur la première concession de la paroisse de Verchères, contenant soixante et huit pieds de front sur cent vingt-cinq pieds de profondeur dans la ligne nord-est et cent vingt-sept pieds dans la ligne sud-ouest, tenant au nord-ouest au chemin public, au sud-est et au nord-est à Charles Dansereau, et au sud-ouest à la veuve Clément Duprè avec une maison et autres bâtisses y érigées, le dit emplacement étant une partie du lot numéro cinquante (50) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la municipalité de la dite paroisse de Verchères ;

2o. Un emplacement situé dans le village de la dite paroisse de Verchères, contenant quatre-vingt-quatre pieds à son extrémité nord-ouest et cinquante pieds à son extrémité sud-est de front sur cent onze pieds dans une ligne et cent vingt et un pieds dans l'autre de profondeur, ou environ, avec un hangar y érigé ; le dit emplacement étant le cent numéro soixante et seize (76) sur les susdits plan et livre de renvoi officiels.

3o. Un terrain situé en la paroisse de St Sulpice, dans l'Ile Bouchard, contenant environ deux arpents de front sur la profondeur de la dite île, tenant au nord-ouest et au sud-est au fleuve St Laurent, au nord-est à Philippe Guyon et au nord-ouest à Gilbert Lescault ; le dit terrain étant la moitié nord-est du lot numéro deux cent quatre (204) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la municipalité de la dite paroisse de St Sulpice.

Les dites propriété a seront vendues sujettes à toutes les hypothèques et servitudes dont elle pourront être grevées.

Donné à Verchères ce deuxième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept

AIMÉ GEOFFRION,
4,11,18,25 Curateur.

En vertu de l'Acte des liquidations

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal. } COUR SUPERIEURE

FREDERICK R. ALLEY,
Requérant.
ET
The Dominion Cold Storage Company, Limited.
Intimée.

Corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires dans la cité de Montréal, district,

Un ordre de liquidation a été accordé en cette affaire et une assemblée des créanciers, actionnaires et contribuitaires de la dite compagnie, est par la présentes convoquée pour le vingt-sixième jour de janvier courant, à dix heure de l'avant-midi, dans la salle d'audience pour les affaires de faillite, au Palais de Justice, en la cité de Montréal, pour nommer un liquidateur final à la dite compagnie, conformément au jugement rendu le treizième jour de janvier courant.

Montréal, 14 janvier 1897.
L. H. COLLARD,
63—2 Député-Protonotaire, C. S.

PAR RAE & DONNELLY

THE PEOPLE'S AUCTIONEERS

VENTE IMPORTANTE à l'Encan

District de Montréal

D'Essuiemains en toile de Belfast, Serviettes, Nappes, Coton à nappe, Cotons à oreillers et dessus d'oreillers, Couvrelits, Rideaux en dentelle Suisse et Nottingham, Portières, un gros lot de Tweed et Etoffes à habits, Corps et Caleçons, Bas, Chales en laine, Parapluies, Gros lot de Kid, Draperies de manteaux de cheminée en soie, Tapis de table, Mouchoirs en toile et en soie, etc., etc.

—AUSSI—

Une grosse consignation de

Porcelaine, Verrerie et Vaisselle

Comprenant services à dîner et à thé, services de chambre, services de pots au lait, épergnes en porcelaine, plateaux à déjeuner, magnifiques jardinières et piédestaux, services de 5 o'clock tea, vases en verre vénitien, un assortiment considérable et varié d'ornements, porte-parapluies en terra-cotta et en faience, etc., etc.

Vente a nos salles, 241 et 243 rue St-Jacques,

Mercredi après-midi, à 2 heures, soir à 7 heures, le 20 Janvier

Le tout sans réserve.

RAE & DONNELLY,
62—3 Encanteurs.

THE PEOPLE'S AUCTIONEERS

Vente à l'Encan

— DE —

Magnifiques ameublements de maison, piano droit grand assortiment de tapis de Bruxelles et tapestry, paillassons étrangers, garnitures de maison de toutes descriptions. Aussi, meubles de seconde main, poêles, à nos spacieuses salles,

Nos 241 et 243 rue St-Jacques

Mardi après-midi, le 19 Janvier '97

Pour être vendu sans réserve.

Magnifiques ameublements de salon, de salle à dîner et de chambre à coucher ; grand assortiment de tapis de Bruxelles, tapestry et Wilton de différentes grandeurs ou à la verge, tapis d'escalier, rideaux en dentelles, portières, coutelleries, porcelaine, services à thé, verreries, couchettes en fer, sommiers élastiques et matelas, services de chambre, meubles de seconde main, etc., etc.

Vente à 2 heures précises

RAE & DONNELLY,
62—2 Encanteurs.

Dr ADAM
Gomme du 10c Pour le mal de dents
63—23

PAR BENNING & BARSALOU

Dernière Vente...

... Au Commerce DE LA SAISON,

— PAR —

BENNING & BARSALOU

.... ENCANTEURS ....

A leurs Salles de ventes, Nos 86 et 88 rue St-Pierre,

MERCREDI, le 20 Janvier, A 10 Heures A. M.

(*Pour clore diverses Consignation de*)

Nouveautés, Marchandises de Tailleurs, Toiles de Ménage, Confections pour hommes, garçons et enfants, Fourrures, Chaussures, etc., etc.

— AUSSI —

Un stock choisi de marchandises d'étape et de fantaisie. Etoffes, Lainages, Cotons, Indiennes, Flanelles, Couvertures, 2 000 douzaines Corps et Caleçons, Gants et Mitaines, Bas, Bretelles, Corsets, articles de fantaisie, etc., etc.

Le tout pour être vendu sans aucune réserve.

☞ On attire l'attention du Commerce sur cette dernière vente de la Saison.

BENNING & BARSALOU,
62—3 Encanteurs.

Avis de Faillite

IN RE
JOHN PRICE & SON,
Montréal.

Vente à l'Encan au No 244 rue Visitation, Montréal,

MARDI, 19 JANVIER 1897,
A 11 HEURES
de 4 Chevaux.

KENT & TURCOTTE,
97 rue St-Jacques,
MARCOTTE FRERES, Montréal.
Encanteurs. 61—3

AMUSEMENTS

SALLE WINDSOR

LUNDI SOIR, 18 JANVIER 1897

M. et Mde Frank Murphy, annoncent la première apparition à Montréal, de la célèbre

YVETTE GUILBERT

avec le concours d'une magnifique troupe d'opéra, sous la direction de M. T. B. Maria. Any Hartley, soprano ; Louis Engel, contralto ; Thomas McQueen, ténor ; H. Winfred Goff, baryton. Signor Romili accompagnateur.

La vente des sièges commencera jeudi matin, 14 janvier, à 9 a. m., au Magasin de musique de Nordheimer, rue St-Jacques. Prix $2.50, $2.00, $1.50, $1.00

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Sparrow & Jacobs, locataires et gérants.

Ce soir et toute la semaine. Matinées : mercredi et samedi, la grande représentation romanesque :

THE PRISONNER OF ZENDA.

Mise en scène extraordinaire. Troupe très forte. Prix : 25c, 50c, 75c et $1. Matinées : 25c et 50c par plus cher. La semaine prochaine :

THE FAMOUS BOSTONIANS. 63—6

QUEEN'S THEATRE de COMEDIE de Montréal.

Une autre semaine de plaisir. Ce soir : THE GUY'NOR et la dernière invention d'Edison : Le Cinématographe, vues nouvelles. Matinées : mardi, jeudi et samedi. Prix 15, 25 et 35c. Soirées 15, 25, 35 et 50c. 63—6

THEATRE ROYAL, Sparrow et Jacobs, gérants. — Chaque après-midi et soir de cette semaine, la grande production de When London Sleeps. Prix matinées, 10c et 20c pas plus ; sièges réservés, 10c extra. Plan au théâtre, toute la journée. Semaine prochaine, Weber's Olympia. 63—6

THEATRE FRANCAIS, W. E. Phillips, locataire et gérant. Cette semaine, la plus grande attraction de la saison, "THE CHARITY BALL," avec une forte distribution comprenant Melle Beryl Hope, Vaudeville, Dick Leggett, le comédien moderne. Le lever du rideau aura lieu à 2 hrs et 8 hrs p. m. précises cette semaine. Matinées tous les jours. Prix, 10c, 20c et 25c. 63—6

...AUDITORIUM DE COCHRANE...

PATINOIR ouvert chaque jour de 9 hrs a.m. à 11 hrs p.m.
Entrée le jour 10 cents . . . . . Le soir 15 cents
.....FANFARE CHAQUE SOIR.....

RAPPELEZ-VOUS LA GRANDE MASCARADE
Mardi, le 19 Janvier à 8 heures p. m.

ENTREE . . . . . 57—8 . . . . . 15 et 25 cents.

Demandez aux conducteurs des lignes de l'Avenue du Parc et de la rue St Laurent, d'arrêter à l'avenue Duluth.

Championnat de l'Univers
COURSES EN PATIN
Amateurs et Patineurs de Profession
Sous les auspices de l'Association des Amateurs du Patin du Canada.

Patinoir M. A. A. A., 5 et 6 Février 1897

☞ Admission générale, 50c. Sièges réservés, 75c.

Billets en vente chez Morton, Phillips & Co., 1755 rue Notre-Dame ; à la Pharmacie MacMillan, Place Philippe ; au bureau des billets de chemins de fer, Hôtel Windsor ; chez Rubenstein Frères, 537 rue Craig et au bureau de la M. A. A. A., 149 rue Mansfield.
62—2 LOUIS RUBENSTEIN, Sec. Hon.

PAR MARCOTTE FRERES

GRANDE VENTE A L'ENCAN
de Meubles neufs et de seconde main.

Nous avons reçu instruction des intéressés de vendre à l'encan, sans réserve,

Mardi après-midi, 19 Janvier,

au magasin, No 1693 et 1695 rue Notre-Dame, une grande quantité d'ameublements de maison,

COMPRENANT

2 magnifique pianos cottage coûtant $450, Miroirs glace anglaise, Cadres et Gravures, Rideaux en dentelle, Portières en chenilles et poles, 35 Rouleaux de tapis et prélarts anglais, Bibliothèques, Bureaux, Porte-chapeaux, Fauteuil en broche, chaises et berceuses en rotin, 23 magnifiques Sideboards et Tables à diner en chêne, noyer noir et bois franc, set de chaises, couvertes en cuir, 28 splendides sets de salon en turkish rug, Brocatelle de soie, peluches et autres tables de centre, 35 sets de chambre à coucher en chêne, noyer noir et bois franc, matelas, sommiers, lit-cornieches, sofas, lit, Canapés à ressorts, Poêles de cuisine et de passage, Lampes, etc.

Aussi un grand lots de meubles de seconde main transportés au magasin pour facilité de la vente.

P. S.—Tous meubles acheté pourront être laissés en storage sans charge jusqu'au 1er mai si on le désire.

VENTE A 2 HEURES P. M.
MARCOTTE FRERES,
62—2 Encanteurs.

VENTE POUR LE COMMERCE

Les Soussignés vendront à leurs Salles, rue St-Jacques, en lots pour le commerce et sans réserve,

Mercredi, le 20 courant, à 10 heures.

100 caisses de marchandises endommagées par le feu et l'eau. Cotons, Indiennes, draps, tapis, toiles, étoffes, dentelle, soie, satin, etc.

25 caisses de chaussures assorties.

Un fonds de banqueroute d'épiceries de $4,000, conserves en boites, savons, essences, épices, thés noirs, verts et autres, liqueurs et stock d'épiceries générales.

25,000 cigares des meilleures marques.

— AUSSI —

Par ordre de R. White, percepteur des douanes, 3 barriques de brandy, 75 caisses de liqueurs françaises, 130 barils de vins, 50 caisses de brandy, Irish whisky, vins rouges clairets et autres marchandises, ainsi qu'un grand nombre de consignations.

MARCOTTE FRERES,
62—3 Encanteurs.

Corporation de Montréal
VENTE DE TERRAIN

Les soussignés vendront aux enchères publiques, à leurs salles 69 rue St-Jacques,

Lundi, le 25 courant, à 11 hrs,

la partie de la rue Plateau, situé audelà du cul-de-sac qui la termine présentement, tel que démontré et désigné sur le plan préparé par l'inspecteur de la Cité.

Pour tous renseignements au sujet de ce terrain, s'adresser à messieurs

MARCOTTE FRERES,
62—7 ENCANTEURS.

PAR FRASER FRERES

Chevaux, Sleighs, Robes, Harnais, Etc.

Encan régulier à notre entrepôt, No 131 à 135 RUE DES INSPECTEURS, angle de la rue Saint-Jacques,

Mardi, le 19 de Janvier, à 2.30

Comprenant un grand nombre de Chevaux de promenade et de travail, Sleighs de toutes

TEMPERATURE

Toronto, 18 — Fort vent de l'ouest au nord-ouest. Temps généralement beau et beaucoup plus froid. Légères chutes de neige.

MONTREAL, 18 Janvier 1897.

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 1640-1642 rue Notre-Dame:

Aujourd'hui maximum	40
Même date l'an dernier	25
Aujourd'hui minimum	18
Même date l'an dernier	13

Hier le baromètre aujourd'hui: 8 hrs a.m. 29.31 ; 12 hrs a.m. 29.50 , 3 hrs p.m., 29.66.

GRENIER vs BEAUGRAND

Prétentions de ce dernier maintenues

L'honorable juge Loranger a rendu jugement, ce matin, sur l'exception à la forme produite par M. Honoré Beaugrand, à l'encontre de l'action de M. Wm Alex. Grenier, réclamant $10,000 de dommages-intérêts pour libelle.

M. Grenier, dans son bref, avait désigné M. Beaugrand sous les noms et prénoms de Honoré alias Honorius Beaugrand dit Champagne.

Le propriétaire de la "Patrie" s'est opposé à ce qu'il soit ainsi désigné dans un document public. Il se nomme simplement Honoré Beaugrand.

L'honorable juge Loranger a maintenu cette exception à la forme, quant à cette prétention du défendeur qui devra être désigné sous son vrai nom. Mais l'action n'est pas renvoyée. Il n'y a pas de frais d'accordés.

LES CONSERVATEURS DE SAINT-LOUIS

Il y aura une assemblée des libéraux-conservateurs dans le but de former un club politique dans la ville de St Louis, mercredi, le 20 courant, à 8 heures p. m., à l'hôtel B. Wiseman, coin des rues St Laurent et Mont-Royal. Tous les amis de la cause sont chaleureusement invités à prendre part à cette assemblée, qui promet avoir un grand succès, un nombre considérable d'amis ayant déjà promis d'être présents.

Mgr LANGEVIN A BOUCHERVILLE

C'est Mgr Langevin, archevêque de St Boniface qui chantera, à Boucherville, le 20 courant, le service funèbre annoncé pour le repos de l'âme de feu Mgr Fabre.

LES RESTES DE Mme MURPHY

On vient d'ouvrir un fonds de secours dans le but de faire des fouilles pour retrouver les restes de Mme Murphy, que l'on croit ensevelis sous les ruines du bloc Barron. L'hon. juge Doherty a bien voulu se charger d'agir comme secrétaire.

Depuis vendredi, il a été reçu $100 d'une collection antérieure ; de T. P. Barron, $50 ; de F. B. McNamee, $25 et d'un Monsieur Irlandais, $25.

LES LICENCES

M. Alexandre Archambault, greffier des commissaires des licences, accuse réception aujourd'hui de plusieurs applications pour hôtels et restaurants; ce qui porte le nombre de ces derniers à 416 et celui des épiceries à 125. Il doit être bien entendu que mercredi, le 20 courant prochain, est le dernier jour où les enregistrements seront reçus. Les retardataires n'auront qu'à s'en prendre à eux - mêmes, s'ils éprouvent des désagréments.

TROIS DOIGTS BROYES

A 11 heures ce matin, l'ambulance de l'hôpital Général a été appelée aux ateliers du Pacifique, à Hochelaga, pour transporter un nommé Alphonse Larivière, qui s'était fait broyer trois doigts sous une pièce de fer. A l'hôpital, Larivière a subi une amputation, puis il a été transporté chez lui.

FORTIER vs AMERICAN TOBACCO COMPANY

On a repris, ce matin, devant le juge Dugas, la cause de M. J. M. Fortier, contre les propriétaires de la "American Tobacco and Cigarettes Coy." Le plaignant, M. J. M. Fortier, accompagné de M. E. N. St Jean, est arrivé ce matin, de New-York.

Le premier témoin entendu, est M. Bernard Goldstein, fabricant de gros, de tabacs, cigares et cigarettes, rue St Jacques. Il fabrique des cigarettes depuis 1888. Il connait aussi ce qui s'est passé lors de la formation de la compagnie défenderesse. Il s'agissait de l'achat par le syndicat américain, des deux compagnies de cigarettes existant alors, celle de Goldstein, et celle de D. Ritchie et Cie., actuellement contrôlée par les MM. Davis, qui sont accusés dans le cas actuels.

M. W. H. Butler, actuellement vice-président de la compagnie défenderesse était dans le temps gérant, et est venu à Montréal pour compléter l'achat tel que mentionné dans les lettres-patentes. Le témoin ajoute qu'il y avait une autre fabrique de cigarettes contrôlée par le plaignant, M. J. M. Fortier.

M. Greenshields représentant la défense, s'objecte à la question posée par M. St Jean, quant à ce qui a pu se passer avant que les lettres-patentes aient été accordées. Pendant l'absence temporaire du juge Dugas, l'audience est suspendue. Dans l'intervalle, on fait assermenter plusieurs témoins, qui sont tenus de se tenir à la disposition de la cour. L'enquête se continue cette après-midi.

Une femme du nom de Langhoff, No 315 rue Amherst, est accusée de mauvais traitements envers sa belle-fille, une enfant de 16 ans. Un examen fait par le docteur Moreau a révélé le fait que la jeune fille portait une dizaine d'ecchymoses sur le corps, ainsi que des brûlures à la tête, infligées à l'aide de pinces à friser, qui avaient été chauffées à blanc.

Il paraît que c'est la troisième fois que l'accusée a recours à ces moyens de brutalité. Une plainte a été déposée contre elle, mais lorsque M. Marshall, secrétaire de la société protectrice des femmes et des enfants, s'est rendu à la résidence, muni d'un mandat, la femme Langhoff avait disparu. On la croit rendue aux Etats-Unis.

A LOUER.

Louez cette chambre que vous n'occupez pas en l'annonçant dans les Petites Annonces..... 10c

L'HON. M. TARTE

Est parti, ce matin, pour Ottawa

LES MALINS DISENT QU'IL FEINT D'ETRE MALADE

Et prépare son avénement à Québec

L'honorable J. Israël Tarte est parti, ce matin, pour Ottawa. L'on nous informe que l'état de sa santé n'est guère plus rassurant qu'il ne l'était hier et ces jours derniers, mais que le ministre des travaux publics préfère garder le repos qu'on lui a prescrit, à Ottawa, à proximité de son département, plutôt qu'à Montréal. On sait la grande activité de M. Tarte. Il a jusqu'aujourd'hui défié les fatigues du travail et les veilles soutenues, mais l'énergie humaine a des limites et la science médicale commande aujourd'hui à M. Tarte du soin et du repos.

La nouvelle de la maladie de M. Tarte n'a pas manqué de faire une sensation profonde dans tout le pays. Chacun sait que le ministre des travaux publics est le "factotum" de M. Laurier, et que c'est lui qui a le plus contribué au triomphe du parti libéral, lors des dernières élections. Depuis l'avènement de M. Laurier, il s'est passé des choses extraordinaires dont s'est saisi non seulement une grande portion de l'électorat laïque du pays, mais encore l'épiscopat, le clergé en général, à savoir le règlement scolaire effectué par M. Greenway et M. Laurier.

Une dépêche d'Ottawa, reçue à la dernière heure, dit que le ministre des travaux publics fait de la comédie, qu'il n'est pas du tout malade, mais qu'il prépare son avènement comme leader à Québec. Dans ce cas, l'hon. M. Marchand deviendrait sénateur, et M. Cléophas Beausoleil serait sacré ministre. D'autres font des spéculations d'une autre nature. M. Tarte succèderait au lieutenant-gouverneur Chapleau et abandonnerait son portefeuille à M. R. Préfontaine, mais pourvu que tout ce remaniement se fit de bonne foi, sans préjudice pour M. Tarte, qui commande à Ottawa, et d'où il ne partira que lorsqu'il lui en sera gré.

Y aura-t-il des surprises pour le public après la session ? D'aucuns répondent affirmativement.

COMITE DES PARCS ET TRAVERSES

Les travaux permanents à l'Ile Ste Hélène

Le comité des parcs et traverses s'est réuni cet après-midi, et a adopté un rapport recommandant au conseil d'octroyer les $2,500 votées par la législature pour les travaux permanents à l'île Ste Hélène. Ces travaux seront commencés immédiatement, afin de donner de l'ouvrage aux hommes employés dans l'île.

ENCORE DES CHINOIS

175 nouveaux fils du ciel attendus aujourd'hui et demain

Les fonctionnaires de la compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien ont pris aujourd'hui les dispositions nécessaires pour recevoir un nouveau contingent de Chinois arrivés la semaine dernière, à Vancouver, et venant directement de Chine, à destination des Etats-Unis et de la Havane. Cent autres Fils du Ciel venant aussi du Céleste Empire, et consignés aux mêmes pays, arriveront demain à la gare Windsor. Parmi eux se trouvent deux femmes et quelques enfants.

On n'a pas d'idée des ennuis qu'éprouvent ces pauvres immigrés et des précautions minutieuses prises à leur égard par les gouvernements américain et canadien pour enrayer leur accroissement en Amérique. Ainsi chaque steamer ne peut transporter plus d'un Chinois par 50 tonnes de cargaison, ce qui limite à 100 le nombre des Chinois transportés par chaque paquebot. S'il arrivait que l'un de ces paquebots transportât 119 au lieu de 118 Chinois, la Compagnie du Pacifique Canadien se trouverait responsable pour la somme que celui-ci doit payer au gouvernement ; de plus, elle devrait le rapatrier à ses frais ou l'expédier à la Havane.

ARRESTATION

Un gardien de nuit soupçonné de vol

Les détectives Campeau et Lamouche ont arrêté, hier soir, un gardien de nuit du nom de Edouard D. Kierman, sous une accusation de vol. Le prisonnier était gardien de nuit aux environs des banques Molson, d'Epargnes et autres établissements aux environs du bloc Barron. Pendant la nuit qui a détruit ce dernier édifice, une quantité de marchandises de la valeur de plusieurs centaines de dollars ont disparu. Cela consistait en majeure partie en boissons, cigares, verrerie, etc., provenant de l'établissement de M. Freeman, restaurateur, dont la place d'affaires a été incendiée, comme formant partie du pâté de maisons détruites. Le prisonnier Kierman proteste de son innocence. L'enquête se continuera demain.

SUR LE FLEUVE

La traverse de Longueuil interrompue

La traverse payante de Longueuil est encore bonne mais celle qui a été faite par ordre de la corporation de Longueuil est interrompue depuis hier. Des gardiens ont été placés à chaque extrémité de cette dernière traverse pour empêcher les gens d'y passer parce que depuis samedi, l'eau à monté de trois pieds sur la place.

Un cultivateur de Chambly traversait samedi l'après-midi, sur le chemin de Longueuil, lorsque sa voiture fut renversée par la violence du vent, à mi-chemin et poussée dans une mare, d'où elle a été retirée grâce à l'assisstance de quelques passants.

FAILLITE

John Downey, faisant affaires sous la raison sociale de Hearle Manufacturing Co, a déposé son bilan, ce matin. Passif, $3,500. Principaux créanciers :

Miss M. E. Phelan, $600 ; Dame Mary Downey, $1150 ; Dame Agnès O'Brien, $1200. è

TENTATIVE DE VOL DE GRAND CHEMIN

Un jeune homme assailli sur la rue Anne par trois malfaiteurs

L'UN DEUX RESTE ENTRE LES MAINS DE LA POLICE

Devant le magistrat

Une tentative de vol de grand chemin des plus hardies a eu lieu vers 1 heure, ce matin, sur la rue Anne. Un jeune homme du nom de Hyman Gafin, demeurant au No 97 rue Cadieux, et tailleur de son métier, passait à cet endroit en compagnie d'un ami nommé Harry Johnson, lorsqu'ils furent attaqués par trois hommes. L'un de ces derniers, nommé Michael Forrest, a saisi le plaignant Gafin à la gorge et lui a mis un doigt dans la bouche afin de l'empêcher de crier, pendant que ses compagnons tentaient de fouiller leur victime. Le plaignant avait une somme de $12 en sa possession, alors. Un bon coup de dents fit lâcher prise à Forrest, et permit au plaignant de demander du secours. En réponse à ses cris, le constable Hackett est accouru, suivi de près par le lieutenant O'Donnell. Le nommé Forrest a été fait prisonnier, après une chasse mouvementée, mais les deux autres spadassins ont réussi à s'échapper.

L'accusé Forrest a comparu ce matin devant le juge Desnoyers, et a été écroué en attendant le résultat de l'enquête qui s'est ouverte ce matin.

A LA COMMISSION DU HAVRE

M. Bickerdike dit que des vols considérables ont été commis

UNE ENQUETE SE FERA

Aux vainqueurs les dépouilles

Les avocats de la commission du havre ont reçu instruction de préparer des avis informant un certain nombre d'employés des bureaux de la commission qu'à partir de trente jours leurs services ne seront plus requis.

A l'instar du conseil municipal de Montréal, les commissaires du havre donneront prochainement avis à tous les employés qu'à l'expiration d'un certain délai, ils seront démis de leurs fonctions.

En réponse à un reporter de "La Presse", à ce sujet, M. Robert Bickerdike, l'un des membres de la commission, dit : "Il faut un changement radical. Libéraux comme conservateurs seront congédiés. Néanmoins, ceux qui seront reconnus comme ayant fait leur devoir seront réintégrés. Malheureusement, le nombre de ceux-ci est très restreint. De nombreux vols ont été commis au détriment du gouvernement et une enquête qui s'ouvrira plus tard nous permettra de les atteindre, eux et leurs complices. Il paraît que de hauts fonctionnaires mêmes, à l'emploi de la commission, ont manqué à leur devoir. L'enquête révélera tout et nous agirons consciencieusement dans l'intérêt du public. La plupart des employés des bureaux sont payés à des salaires trop élevés, et il nous faut réduire ces salaires".

Quelques membres de la commission sont d'avis que le salaire de leur secrétaire devrait être réduit de $2,500 à $1,500.

Ainsi que nous l'avons annoncé déjà une requête a été portée devant la commission par l'entremise de M. R. Préfontaine, M. P. Par cette enquête, trois ouvriers en menuiserie, congédiés par leur contremaître, demandaient une enquête sur la manière dont certains employés du havre accomplissaient leurs devoirs et sur la conduite de certains contremaîtres qui, pendant les dernières luttes parlementaires, empêchaient les ouvriers d'aller prendre leur dîner pour permettre à un médecin de la partie Est de la ville de leur faire des discours politiques sur les quais.

CONCURRENCE ILLEGALE

Les marchands de bric-à-brac doivent payer leur taxe d'affaire

Le recorder suppléant Bourgouin a rendu jugement, ce matin, dans la cause de J. B. Ladurantaye vs Jos. H. Andrée.

La plainte avait été portée au milieu de décembre dernier contre le défendeur, l'accusant de tenir un magasin de bric-à-brac au No 540 de la rue St Patrice sans avoir payé la licence de $50 imposée sur les établissements de ce genre. Le demandeur, qui fait le même commerce sur la rue St Patrice, 556, souffrait de la concurrence qui lui était ainsi faite illégalement et il a intenté la poursuite.

La cause a d'abord été remise à la demande de M. Andrée, qui voulait présenter au conseil une requête pour faire diminuer sa taxe, mais cette démarche, si elle a été faite, n'a pas eu de résultat.

Le défendeur a été condamné à $5 d'amende et les frais ou 1 mois.

LA TEMPERATURE

On nous promet du froid en bas de zéro

D'après les observations faites par M. Gauthier, à l'hôtel de ville, le vent a soufflé à une vitesse de 37 milles à l'heure, de trois à quatre heures, hier après-midi. Aujourd'hui sa vélocité a augmenté. De 9 heures à 11 heures, ces matin, elle était d'une moyenne de 40 milles à l'heure. Le vent vient de l'ouest et nous promet du froid. Déjà la température a baissé quelque peu. A Winnipeg, hier, le thermomètre marquait 20 degrés au-dessous de zéro, tandis qu'ici elle était de 36 degrés au-dessus de zéro. Ce matin, le mercure était tombé à 25 degrés. Si cela continue, il descendra en bas de zéro d'ici à cette nuit.

DES GENS SCRUPULEUX

Le maire Smith a reçu, aujourd'hui, une lettre de la W. C. T. U. dans laquelle on se plaint de ce qu'on laisse ouvert un patinoir le dimanche au coin des rues Ste-Catherine et Shaw. Cette lettre a été référée à l'avocat de la cité.

CHRONIQUE DE LA BANLIEUE

Succès des écoles du soir à St Henri

QUI SERA ECHEVIN ?

Le greffier de Ste Cunégonde mécontent de l'un de nos correspondants

Autres nouvelles

SAINT HENRI.—Les écoles du soir, établies dans cette localité depuis le 7 janvier seulement, ont pleinement réussi. Déjà, pas moins de deux cents quatre-vingt-quatorze élèves ont fait inscrire leurs noms sur les registres et tous les jours ce nombre augmente.

L'assistance moyenne est de deux cent cinquante et un. Tout fait prévoir que d'ici à la fin de la semaine, le nombre des élèves aura atteint le chiffre de quatre cents. Il est admirable de voir tant de jeunes gens se priver d'un délassement, après une dure journée de travail, pour aller apprendre le nom des lettres, à former des mots, à aligner des chiffres, ou à tracer des lignes d'écriture. Il faut pour cela du courage et de l'énergie. Mais ce que l'on admire par-dessus tout, ce sont ces vieillards à barbe grise, pouvant à peine à faire la différence entre un A et un B, s'astreindre au difficile métier d'écolier. Comme il faut que ces pauvres gens aient souffert du manque d'éducation pour en être arrivés là. Aussi, on ne saurait trop les encourager et dans ce but, nous allons leur raconter un fait qui est venu à notre connaissance personnelle. Il y a, sur la rue Amherst, un vieillard de soixante-cinq ans, que l'on peut voir tous les jours, de l'été, après sept heures du soir, assis sur son balcon, lisant son journal. Il y a juste cinq ans, ce sexagénaire ne connaissait pas la première lettre de l'alphabet. C'est aux écoles du soir que cet intelligent vieillard a appris à lire. Il est le possesseur de la maisonnette qu'il habite. Il a gagné cette propriété en travaillant au bord de l'eau, en pratiquant le dur métier de débardeur. C'est dire qu'il est attaché à sa maison. Eh bien ! il déclare tous les jours qu'il aimerait mieux perdre cette propriété que la faculté de lire, qu'il a acquis en fréquentant deux années de suite les écoles du soir.

—M. O. David refuse absolument de se laisser porter candidat dans le quartier pour remplir la vacance créée au conseil municipal par la résignation de M. Guay. On parle maintenant de M. Nap. Lavoie et de M. Beauchamp, fils de feu M. Jules Beauchamp, ancien secrétaire de la municipalité. Mais ni l'un ni l'autre de ces messieurs n'ont encore accepté d'être candidat.

—M. Guay, le maire de Saint Henri, et l'échevin Labrèche, ont eu une longue entrevue, avec M. Macdonald, le gérant de la compagnie des tramways de Montréal, au sujet du service de celle-ci à l'extrémité ouest de la rue Notre-Dame. Les deux représentants du conseil municipal ont obtenu qu'à partir d'aujourd'hui, les tramways se rendront à l'extrémité de la municipalité, c'est-à-dire jusqu'au chemin de la Côte Saint Paul. De plus, les billets de huit pour 25 cents seront acceptés sur les tramways de la compagnie du Parc et de l'Ile comme ils le sont sur les tramways de Montréal. Voilà longtemps que l'on attendait après ce changement à Saint Henri.

—Deux jeunes Syriennes, prévenues d'avoir exercé le métier de colportage, sans être munies de licences, ont été jugées coupable par le recorder Larochelle et condamnées à un dollar d'amende et les frais ou six heures de cellules.

—Un nommé H. Verville, a été condamné à un dollar d'amende ou 8 jours de prison pour s'être enivré et avoir troublé la paix. La sentence a été suspendue.

—Les pompiers ont été appelés inutilement au-dehors, deux fois, hier. Ces deux fausses alarmes ont été données par les avertisseurs Nos 27 et 65.

—Les citoyens de St Henri approuvent leur maire de s'être opposé à la construction d'un pont sur le canal, vis-à-vis la rue Atwater et d'avoir demandé que ce pont soit construit soit vis-à-vis de la rue Ste Marguerite, soit vis-à-vis de la rue Gareau.

STE-CUNEGONDE. — La police a trouvé dans un mont-de-piété, situé rue la rue Notre-Dame, No 2266, une montre et un revolver appartenant à M. Alph. Perrault ; une montre appartenant à M. A. Meloche, épicier, et deux autres revolvers appartenant à des inconnus. Ces objets avaient été volés par de jeunes voleurs dont quatre d'entre eux sont entre les mains de la justice.

—M. C. F. Porlier, greffier de la municipalité de Ste Cunégonde, se plaint d'une correspondance parue dans la colonne de la tribune libre de " La Presse", samedi dernier et signée "Un propriétaire". Il dit que cette correspondance contient plusieurs erreurs. Son salaire n'est pas de douze cents dollars, comme il est dit dans cette correspondance, mais seulement de huit cents dollars. Il reçoit en outre deux cents dollars comme secrétaire des évaluateurs depuis l'année dernière. Mais en acceptant cette dernière charge, M. Porlier dit qu'il a fait économiser deux cents soixante-quinze dollars par année à la municipalité et qu'il fait mieux le travail qu'il était fait autrefois. On me reproche aussi, continue M. Porlier, d'être employé de la "Montreal Water and Power Co". ; c'est vrai, mais cela nuit en rien à mon travail comme greffier ; au contraire, j'ai des employés pour faire le travail de la compagnie, et il arrive souvent que je me sers d'eux pour faire le travail de la corporation, que je n'ai pas le temps de faire moi-même.

Voilà les explications que M. Porlier nous a demandé ce matin de publier. "La Presse" se rend à ce désir, mais sans prendre aucune responsabilité.

FILS DENATURE

Envoyé en prison pour avoir frappé sa mère

Un électricien de la rue St Urbain, nommé John Cozan, a été arrêté samedi soir par le constable Murphy, pour ivresse et pour voies de faits sur sa mère. Cozan avait frappé brutalement cette dernière à coups de pieds et de poings.

Le recorder a condamné ce matin le prévenu à $3 ou 1 mois pour ivresse, et à $10 ou 1 autre mois pour voies de fait. Il est parti pour la prison.

Un individu dont il nous a été impossible de connaître le nom a fait une chute assez grave vers onze heures, ce matin, en face du Temple Building. La victime de cet accident a été relevé privée de connaissance et portait au front une large blessure d'où le sang s'échappait en abondance.

LA COMMISSION DU TARIF

LA FERRONNERIE

Encore les fusils

(Dépêche spéciale)

Québec, 18 — La commission du tarif a siégé ce matin, à Quebec. Président, M. Fielding ; membres, MM. Patterson et sir R. Cartwright. Sir H. G. Joly de Lotbinière assistait à la séance.

Au commencement de la séance, M. H. Edmond Dupré, vice-président, qui était accompagné de M. N. Levasseur, secrétaire, a présenté aux ministres les compliments de bienvenue de la Chambre de Commerce de Quebec et leur a exprimé ses voeux pour le succès de la tâche importante que le gouvernement a entreprise.

M. J. E. Martineau, marchand de fer de la rue St Joseph, et M. H. Young, même ligne, ont suggéré à la commission certains remaniements du tarif, de façon à le rendre uniforme sur la ferronnerie. Ainsi, dans certains cas, les marchands de fer paient des droits qui varient entre 27 p. c., 30 p. c. et 35 p. c. Ces Messieurs sont d'avis que l'uniformité dans le tarif aurait pour effet de leur enlever une somme considérable de travail inutile et ne diminuerait en rien les sommes que le gouvernement percevrait.

Un autre point qu'ils ont touché, c'est celui-ci : Il arrive quelquefois que le gouvernement, par ordre en conseil, augmente à un moment donné les droits sur certains effets qui concernent leur commerce. Les droits ont déjà été dans certains cas augmentés de 10 p. c. et cela après que des marchands importateurs avaient donné leurs commandes, de sorte que ces marchands se trouvaient obligés de payer 10 p. c. de droits extra, après n'avoir fait souvent que 7 p. c. de profit.

M. Lemieux, de la maison Lemieux et Noël, même ligne, a appuyé les mêmes demandes. Il a de plus émis l'opinion que les droits sont trop élevés sur la ficelle.

M. Wiggs, même ligne, insiste sur une diminution de droits sur les tuyaux de fer, plomb, etc.

MM. J. B. Laliberté et Arthur Paquet, ont eu une entrevue privée avec les commissaires. Personne autre qu'eux n'a été admis.

—Deux navires, portant chacun mille carabines Lee-Enfield, ont quitté Liverpool il y a quelques jours en route pour Halifax, d'où ces armes et les munitions qui les accompagnent seront transportées à Québec et logées à la citadelle. Quelques canons, genre Maxim Norderfelt, les mitrailleuses les plus améliorées sont aussi attendus sous peu à Québec.

Les officiers supérieurs de la citadelle demanderont au département de la milice, à Ottawa, que les préposés à la garde des armes et des munitions soient des militaires et non des civiliens. La raison qu'ils invoquent, c'est qu'un militaire est naturellement de beaucoup plus en état qu'un pékin de tenir les armes et les munitions en bon état et que cela serait de nature à produire une meilleure impression sur les étrangers qui visitent nos arsenaux.

—M. George Dugal, un des zélateurs de toutes les oeuvres de charité, à Québec, a fait construire, grâce à une foule de souscriptions venant des particuliers, une voiture destinée à transporter, à l'Hôtel-Dieu, du Sacré-Coeur, le produit des offrandes des membres de l'Oeuvre du Pain. Cette oeuvre, fondée à Québec il y a une vingtaine d'années, par Madame F. Gauvin, consiste à recueillir dans les familles, chaque semaine, un pain que l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur fait distribuer aux familles qui sont dans le besoin.

La nouvelle voiture qui est naturellement construite de façon à rencontrer les désirs des amis de l'oeuvre, a coûté au-delà de $300. C'est un véritable chef-d'oeuvre du genre.

La voiture est à combinaisons pour l'hiver et pour l'été.

Au nom des marchands de nouveautés en gros, M. Ephrem Chouinard a lu un document très volumineux qui a déjà été publié dans les journaux et qui tend à démontrer les avantages que cette ligne de commerce retirait de l'établissement d'un tarif pour le revenu.

M. Chouinard donne son opinion qu'il a dui reste, déjà exprimé dans un article publié sous sa signature, dans le "Globe", il y a quelque temps ; il demande la réduction des droits sur les cotons de façon à détruire les combines qui, dit-il, sont la ruine du commerce et de l'industrie. Il a appuyé fortement en faveur de l'abolition des droits spécifiques et il demande que des droits uniformes s'appliquent à tout un nombre d'articles au sujet desquels, il y a de l'embarras pour passer les entrées de douane.

M. G. Garneau, de la maison P. Garneau, fils et Cie, parlant au nom des maisons représentées, se déclare en faveur de l'abolition des droits spécifiques sur certains articles qui appartiennent à la nouveauté. Il suggère certains changements dans le tarif, principalement sur les fantaisies, broderies, boutons, etc.

Au nom des marchands épiciers en gros, M. R. Turners'est plaint de la différence qui existe dans les droits concernant les liqueurs dans différents endroits du pays. Il a aussi parlé de la contre-bande qui se fait sur une grande échelle, tant sur le tabac que sur les liqueurs.

M. W. Davidson s'est prononcé en faveur du tarif du revenu.

L'HON. M. GREENWAY

Et l'inspection des écoles françaises du Manitoba

L'hon. M. Greenway, de passage à Ottawa, il y a quelques temps, a, dit-on, offert à M. T. Rochon, du Ralliement, de Plantagenet, comté de Prescott, la charge d'inspecteur français pour surveiller les écoles de la minorité du Manitoba. Cette position a aussi été offerte, préalablement, paraît-il, à un journaliste canadien-français, de Montréal, à l'emploi d'un journal anglais, qui l'a refusée, parce qu'il ne voulait pas être à la remorque du premier ministre du Manitoba.

LE MASQUE DE VELOURS

C'est cette semaine que commence, dans le "Samedi", le plus intéressant feuilleton qui ait encore été donné au Canada, où il est inédit ; simplicité d'action, drame passionnel de la plus attachante intensité, le "Masque de velours est appelé au plus grand succès. Le "Samedi" est en vente dans tous les dépôts de journaux.

Au cercle :

—Pourquoi ne parlez-vous pas à Gaston ?

—Que voulez-vous ? Il fut un moment le fiancé de ma femme avant que je l'épouse... Et ça vexe mon amour-propre qu'il ait été [illegible]

LE CLERGE CANADIEN

Un article du " Pall Mall Gazette "

Londres, 18 — Cette après-midi, la "Pall Mall Gazette", dans un long article de fond, avertit l'Eglise catholique du Canada, qu'à moins qu'elle n'abandonne son arrogante usurpation des pouvoirs gouvernementaux et son ingérence dans la politique, son existence courra un grand danger."

FINANCES ET COMMERCE

Montréal, 18 janvier 1897.

FINANCES

La bourse de Londres a gardé sa fermeté d'hier et a continué à hausser. Les consolidés font 112⅛ au comptant et 112⅜ à terme. Les valeurs américaines sont en avance de ⅛ à ⅜ ; le Méridien gagne ⅜, le St Paul, gagne ⅜ sur la clôture de samedi, tout en perdant ⅜ sur l'ouverture. Le Reading gagne ½, le New-York Central ½, l'Illinois Central ½, etc. Les prêts à demande sont à 2 p.c. ; l'escompte sur le marché libre à court terme ; 2 13-16 et à 90 jours, 2⅞ p.c.

A Paris, la rente ouvre à 102 fr. 55, et baisse à 102 fr. 42½ en clôture, pour le marché à terme. Chèques sur Londres, 25 fr. 22½.

La bourse de New-York s'est ouverte ferme, sur la hausse de Londres ; les cours d'ouverture de la plupart des valeurs étant en hausse sur ceux de la clôture précédente ; cette hausse a continué pendant la première heure, puis il y a eu réaction ; à 1 heure p.m., les cours étaient revenus au niveau de l'ouverture et même un peu plus bas. Les prêts à demande sont cotés de 1½ à 2 p.c. L'escompte des bons effets de commerce est à 3½ ou 4 p.c.

Le change sterling est soutenu ; les banques vendent leurs traites à $4.87½ ou $4.87¾ pour demande et de $4.85 à $4.85½ pour 60 jours de vue. Cours officiels : $4.85 à $4.85½ à 60 jours, $4.88 à $4.88½ à demande. Traites commerciales, $4.84.

Certificats d'argent, 64⅝ à 65¼c, pas de vente. Argent en barre, 64¾c. Dollars mexicains, 50¾c. Obligations du gouvernement fermes.

SPECIAL : MM. J. S. Bache and Co., télégraphient de New-York à leur gérant à Montréal, M. C. D. Monk :

New-York, 18 janvier 1897—A Londres à 1.30 heures, les consolidés sont en hausse de ⅛. Les Américains sont très fermes, l'Erie, première préférence est en hausse de 1½ et le reste de ⅛ à ½. Cela devrait nous donner une bourse très ferme, pendant la matinée ; cela dépendra beaucoup de la quantité que Londres achètera. Les recettes du St Paul, deuxième semaine de janvier, sont en diminution de $31,364. Le "World" dit que les Républicains, partisans de l'argent de bon aloi, ont fait un arrangement avec trois démocrates, partisans de l'argent de bon aloi, qui leur donne le contrôle du sénat. La réserve d'or du trésor est maintenant à $141,791,984.

La bourse de Montréal a été passablement active ce matin, avec beaucoup de fermeté. Le Câble fait 163¾ et 166 ; le Postal descend à 94 après 94¼ ; la banque de Montréal est ferme ; le gaz est très ferme ; les chars de Toronto ouvrent ferme et perdent 1 p.c., revenant à 70.

Un petit lot d'actions de la Montreal Cotton Co a été placé à 127, en hausse de 2 p.c. Les chars urbains ouvrent fermes et faiblissent un peu ensuite ; ils ouvrent à 224½ et descendent à 223¾.

MARCHES D'EUROPE

Londres, 18 janvier—Clôture. Blé à la côte, sans affaires ; en route tranquille ; No 1 Californie, prompte expédition, 36s vendeurs. Mais à la côte, sans affaires ; en route, tranquille et soutenu ; américain, vapeur, avril, 13s 6d. ; do. février-mars, 13s 1½. Danube disponible, 18s. Américain do. 13s 9d. Farines Patentes de Minneapolis, 28s. Mark Lane, blés anglais fermes, étrangers, soutenus ; mais américain, terne, du Danube, tranquille et soutenu ; farines soutenues.

Anvers, 18 janvier—Blé disponible tranquille, No 2 roux d'hiver, 19½.

Paris, 18 janvier—Blé tranquille; 22 f. 80, janvier, 23 fr. février ; farines, fermes; 48 fr. 30 janvier, 48 fr. 50 février ; temps froid.

Liverpool, 18 janvier—Clôture. Blé disponible, soutenu, No 1 Californie, 7s 1½, No 2 du printemps, 6s 11½. Blé à l'arrivée, tranquille, 6s 9¾ janvier et février, 2s 9½ mars, 2s 10 mai, 2s 10¾ juillet. Farines Patentes de Minneapolis, 24s.

MARCHES DES ETATS-UNIS

New-York, 18 janvier—Midi. Marché au comptant. Farines soutenus. Blé roulant, roux d'hiver, 87 à $1.00, No 2, 97½c. Mais tranquille, No 2, 20½c. Avoine soutenue, No 2 blanche, 24½c, No 2 mélangée, 23c. Seigle soutenu, 44 à 47c. Lard salé, soutenu, $8.50 à $8.90. Saindoux, $4.25, fret, 2¾d.

Détroit, 18 janvier—Midi. Blé blanc, 90½ disponible ; blé roux, 90½ disponible, 92½ mai, 79½ juillet.

Duluth, 18 janvier.—Midi. Blé No 1 du nord, 80¾c mai.

New-York 18—"Visible Supply" aux Etats-Unis et au Canada.

Blé, 52,459,000 minots.
Maïs, 21,522,000 minots.
Avoine, 13,621,000 minots.
Seigle, 3,433,000 minots.
Orge, 3,877,000 minots.

Beurre, arrivages, 7,920 tinettes, ferme ; crèmeries, 18 à 19c ; Elgins, 20c. Fromage, arrivages, 1645 mesles ; tranquilles, 7½ à 11¼c. Oeufs arrivages, 5629 paquets ; plus faciles ; de l'Etat, 15½ à 16c.

Chicago, 18 janvier—Le marché a ouvert ferme sur de petites expéditions pour la semaine puis a baissé sur le câble de Liverpool qui ne donne pas une hausse suffisante pour correspondre à celle de samedi. Arrivages, 25 chars à Chicago et 313 dans le Nord-Ouest. Le blé sur mai a ouvert à 31¼ et est descendu à 30¾ à 30⅝c.

SUCRES

New-York, 18 janvier.—Sucres tranquille, sans changement.

Londres, 18 janvier—4.30 heures p.m. Sucre centrifuge, 96 degrés, 10s 10½ à 11s ; Muscovado à raffiner, 9s 6d à 10s 3d. Betterave, janvier, 9s 3½d à 9s 5½d.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie., courtiers, 77 rue St-Francois-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 3.00 heures p.m.

STOCK	Vend.	Ach.	STOCK	Vend.	Ach.
Can. P. Ry	76¾	56	B. Québec	.....	.....
Can. P. L. B.	.....	.....	B. Nationale	87½	78
D. S. S. & A.	5	3½	B. Union	120	100
D. S. A. Pr.	12	7	B.Commerce	130	126½
G.T.R. 1er Pr	.....	.....	B. V.-Marie.	100	70
G.T.R. 2e Pr	.....	.....	B.Hochelaga	135	130
Wabash	.....	.....	Int. Coal	.....	.....
Wabash Pr.	.....	.....	N.-W. Ld Pr.	.....	.....
Com. Cable	166¾	166	Can. S. Co.	.....	.....
Postal Tel.	94¼	93⅞	Can. Paper.	.....	.....
M. Tel. Co.	106	105	Can. C. Bds.	.....	.....
R. & O. N. xd	100	88	Ch. et St L.	8	5
M. St. Ry.	238⅞	238½	Cons. Cord.	.....	.....
Toronto St R	70¼	69¾	M. Cott. Co.	130	125
Halifax T.Co	80	75	M. Cott. Bds.	.....	.....
Halifax T. Bs	.....	98½	C.C.C. Co.	50	20
M. Gas Co.	189¾	189½	C.C.C.Co Bds.	.....	90
Bell Tel. Co.	160	154½	Granite C MC	.....	.....
R. E. Light.	129	127	Nat. Cord.	.....	.....
B. Montréal	231	227½	Merch. Mfg.	.....	.....
B. Ontario	85	82	D. Cott. Co.	87½	84
St. Ry.	.....	.....	D. Cott. Bds.	.....	.....
B.N.America	.....	.....	M. L. & Mort.	.....	.....
B. du Peuple	.....	.....	G.Co of N.A.	.....	.....
B. Molson	190	.....	Acc. Ins. Co.	.....	.....
B. Toronto	230½	226	Ot. El. St. R.	.....	.....
B. J.-Cartier	.....	.....	D. Glass Co.	.....	.....
B Marchands	175	170½	Cons. L. & I.	.....	.....
B Merc. Hal.	.....